

territoires contemporains

BULLETIN DE L'INSTITUT
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

— UMR CNRS 5605 —

N° 5 (HORS SERIE) — 1998

**OÙ EN EST L'HISTOIRE
DU TEMPS PRÉSENT ?**

ACTES DU COLLOQUE TRANSFRONTALIER - CLUSE

DIJON - 25 SEPTEMBRE 1997

U n i v e r s i t é d e B o u r g o g n e

**OÙ EN EST L'HISTOIRE
DU TEMPS PRÉSENT ?
NOTIONS, PROBLEMES ET TERRITOIRE**

**ACTES DU COLLOQUE
TRANSFRONTALIER - CLUSE
DIJON - 25 SEPTEMBRE 1997**

**SOUS LA DIRECTION DE
SERGE WOLIKOW ET PHILIPPE POIRRIER**

U n i v e r s i t é d e B o u r g o g n e

ISSN : 1254-1435

DIRECTEUR DU BULLETIN : Serge Wolikow

MAQUETTE ET MISE EN PAGE : Rosine Fry, Lilian Vincendeau

© : UNIVERSITE DE BOURGOGNE - Institut d'histoire contemporaine (UMR CNRS
5605)

bur. R56 — 2, bd Gabriel — 21000 Dijon — Tél : 03 80 39 57 17 — Fax : 03 80 39 57 17

SOMMAIRE

<i>Présentation</i>	
Serge Wolikow.....	7
<i>L'histoire du temps présent en question</i>	
Serge Wolikow.....	9
<i>L'histoire venant d'en bas : ses atouts et ses pièges</i>	
Benoît Caritey.....	25
<i>Parole d'experts, représentations et mémoires : le cas des « modernisateurs »</i>	
Olivier Dard.....	33
<i>Les entraves à l'histoire du temps présent : l'exemple de l'amnistie</i>	
Stéphane Gacon.....	47
<i>La Suisse et l'Europe : du réduit national à la concentration européenne</i>	
Didier Pages.....	55
<i>Patrons de l'industrie : les formes du témoignage</i>	
Jean-Claude Daumas.....	63
<i>Les défis de l'histoire culturelle du temps présent : un terrain, des regards pluriels</i>	
Philippe Poirrier.....	77
<i>Archives et sources orales : le cas du communisme français</i>	
Jean Vigreux.....	89

PRÉSENTATION

Le colloque dont les travaux sont présentés dans ce volume résulte de l'activité du réseau CLUSE (Convention Liant des Universités Suisses et de l'Est de la France) mis en place en janvier 1993 avec l'université de Franche-Comté et les universités cantonales suisses de Lausanne, Fribourg, Neuchâtel, auxquelles l'université de Genève s'est jointe en décembre 1994. Son but est de promouvoir la coopération dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en s'appuyant sur les points forts des universités partenaires pour parvenir à une cohérence interrégionale et transfrontalière et à terme, mettre en œuvre la libre circulation des étudiants de troisième cycle.

En alternance avec de grands colloques pluridisciplinaires bisannuels sont organisés des colloques disciplinaires dans chaque université partenaire, réunissant des enseignants et des étudiants de DEA et des Ecoles doctorales. Ces rencontres permettent de développer les échanges d'enseignants et de jeunes chercheurs. Le colloque dont nous publions les principales communications a été l'occasion pour ses différents intervenants de présenter à un auditoire de jeunes chercheurs la diversité des approches historiennes dans le domaine de l'histoire la plus contemporaine. Organisé par des chercheurs de l'Institut d'histoire contemporaine (CNRS UMR 5605) il a donné lieu à une confrontation des usages et des manières d'envisager l'histoire du temps présent. Celle-ci est sans doute un carrefour où l'histoire allant à la rencontre des sciences sociales se met en question. Mais les interrogations ainsi suscitées portent plus loin et ne peuvent laisser indifférents tous ceux qui s'intéressent à l'histoire aujourd'hui.

Serge WOLIKOW
Directeur de l'IHC - UMR CNRS 5605
Université de Bourgogne

L'HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT EN QUESTION

A l'origine de cette publication, nous avons eu le souci de donner à lire une confrontation des points de vue concernant l'histoire du temps présent associant des travaux d'historiens français et suisses ayant des spécialités diverses, mais en commun le travail sur ce qu'on appelle, depuis deux décennies, le temps présent¹. Depuis vingt ans, l'histoire du temps présent s'est en France constituée comme un secteur reconnu du travail historique. Son essor, à l'origine, a suscité beaucoup de questions parmi les historiens. Nous nous bornerons dans cette contribution introductive à proposer quelques remarques qui iront dans le sens d'une interrogation plus générale sur l'évolution de l'histoire en tant que discipline qui, dans les sciences humaines et sociales, est aujourd'hui l'objet de réflexions critiques nécessaires et stimulantes².

L'Histoire du Temps Présent est une « invention » récente, mais son histoire spécifique en France est déjà suffisamment longue et complexe pour qu'il vaille la peine de la rappeler. Elle a conquis sa place et produit des résultats notables qui ont progressivement signifié un élargissement de son champ de compétence – dans les années 80 et au début des années 90. Les contestations originelles se sont progressivement estompées. Mais ces dernières années certains remous, ou même

1. Ce colloque disciplinaire s'inscrit dans le cadre des activités du réseau CLUSE, réseau transfrontalier franco-suisse des universités de Franche-Comté, de Bourgogne, Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel.

2. Plusieurs publications de l'Institut d'Histoire Contemporaine touchent à l'histoire du temps présent : S. WOLKOW [dir.], coordination T. BOUCHET et S. GACON, *Traces de la guerre d'Algérie*, Dijon, EUD, 1995, Cahiers de l'IHC n° 2 ; S. WOLKOW [dir.], *Une histoire en révolution ? Du bon usage des archives, de Moscou et d'ailleurs*, Dijon, EUD, 1996 et S. WOLKOW [dir.], coordination S. GACON et J. VIGREUX, *Les images de la Résistance*, Dijon, EUD, 1997, Cahiers de l'IHC n° 3.

dérives pratiques, interpellent, non seulement l'histoire du temps présent, mais l'histoire dans son ensemble ¹.

AUX ORIGINES DE L'HISTOIRE DU TEMPS PRESENT

Le paysage de l'histoire contemporaine jusque dans les années 70

Pour comprendre l'apparition de l'histoire du temps présent, il faut évoquer le paysage de l'histoire contemporaine marqué durant de nombreuses décennies par la vitalité de l'histoire sociale contre une histoire politique stagnante et traditionaliste. L'histoire en France a connu, à la fin des années 20, un renouveau initié par Marc Bloch, Lucien Febvre, puis Ernest Labrousse et Fernand Braudel. Tous, dans la revue les *Annales* comme dans leurs ouvrages, affirmaient la nécessité d'une histoire de la société qui prenne en compte les modes de production matériels et les grandes masses humaines. Pour ce faire ils se référaient aux sciences sociales de leur époque et notamment aux sociologues comme Durkheim et Halbwachs ou à des psychologues comme Henri Wallon. Ils prenaient ainsi le contre-pied de l'histoire politique française jusqu'alors dominante qui s'intéressait en priorité aux puissants et aux grandes individualités. L'histoire politique est ainsi longtemps restée à l'écart d'un renouvellement qui a profondément modifié l'historiographie française. L'histoire sociale, appuyée sur l'histoire économique, s'est développée dans plusieurs directions : ce fut d'abord l'étude des crises économiques dans les années trente et quarante, puis celle des mouvements sociaux et des révolutions. Cette histoire sociale envisageait l'histoire politique seulement comme un prolongement et n'abordait pas les périodes très proches. A ce titre, le livre de Marc Bloch *L'étrange défaite* est une exception.

Dans les années soixante l'histoire sociale qui s'intéressait aux grèves et aux organisations ouvrières commence à être concurrencée par les autres sciences sociales et doit affronter les influences anglo-saxonnes porteuses d'une histoire sociale très différente. A la fin des années 60, les recherches socio-démographiques et les études sur les classes sociales s'essoufflent au profit d'études sur de nouveaux objets : les militants, les répressions, les imaginaires de la révolte – voir par exemple les travaux de Michèle Perrot sur la grève puis sur la prison, ou ceux de Jacques

1. La bibliographie est aujourd'hui aussi riche que diverse. En premier lieu on doit se référer aux *Cahiers de l'IHTP* et à certaines synthèses que les collaborateurs de ce laboratoire ont publiées. Le volume *Ecrire l'histoire du temps présent* publié en 1993 par l'IHTP en est un bon exemple. *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, publié en 1995 sous la direction de F. BEDARIDA, inscrit l'histoire du temps présent dans le champ des études historiennes. Un « Que sais-je ? » offre un panorama pratique : J.-F. SOULET, *L'Histoire immédiate*, Paris, PUF, 1994. Les ouvrages de G. NOIRIEL, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996 et celui d'H. ROUSSO, *La hantise du passé*, Paris, Textuel, 1998, fournissent des éclairages essentiels sur les problèmes auxquels l'histoire comme discipline est aujourd'hui confrontée.

Rancières sur les journaux ouvriers au milieu du XIX^e siècle. Mais toutes ces recherches, malgré leur nouveauté, évitaient le temps présent et les périodes proches comme champ d'étude.

Il en allait de même pour l'histoire politique car la plupart des historiens étaient d'accord sur l'impossibilité d'étudier l'histoire très contemporaine sans les archives publiques écrites. La critique des archives et leur exploitation était à la base de la méthode positive à laquelle tous les historiens français se référaient. Ainsi, existait une barrière chronologique non dite au-delà de laquelle on ne pouvait faire de l'histoire

– c'était le délai imposé pour la consultation des archives. De ce fait, le terrain du très contemporain était abandonné à la science politique ou à des historiens qui utilisaient ses méthodes pour étudier les systèmes et les forces politiques dans la longue durée. Tel était le cas de François Goguel qui écrit, dès 1942, une histoire de la III^e République ¹ et de René Rémond qui publie chez Aubier-Montaigne en 1954 *La Droite en France de 1815 à nos jours. Continuité et diversité d'une tradition politique*. Il reste que ces travaux, malgré leurs qualités de synthèse et parfois leurs réflexions stimulantes, demeuraient à l'écart de l'histoire rénovée par les paradigmes des *Annales*. Aussi, en 1957, René Rémond fait figure de pionnier en publiant un article intitulé « Plaidoyer pour une histoire délaissée. La fin de la III^e République » dans la *Revue française de science politique*. Par la suite, à l'Institut d'Etudes Politiques et à l'université de Paris X-Nanterre, René Rémond impulse de nombreuses recherches. Dès lors, l'acculturation dans le milieu universitaire français d'une histoire du temps présent se fait largement par le renouveau de l'histoire politique. La fin des années 70 enregistre les premières thèses consacrées, entre autres, à l'opinion publique en 1914 (Jean-Jacques Becker), aux anciens combattants (Antoine Prost) ou encore au parti radical dans l'entre-deux-guerres (Serge Berstein). La génération suivante élargit encore le questionnaire : pensons, entre autres, aux travaux de Jean-François Sirinelli et de Pascal Ory sur les intellectuels, les politiques culturelles et les cultures politiques ². Ainsi, l'histoire du temps présent émerge au moment d'un certain renouveau de l'histoire politique et de la crise de histoire sociale telle que la conçoit « l'école labrousienne ³ ».

L'histoire orale...

Le contexte historiographique que nous venons d'évoquer éclaire les conditions dans lesquelles s'est construite à la fin des années 70, en France, l'histoire du temps présent. Mais elle avait été précédée par la formation d'une école historique, celle

1. F. GOGUEL, *La politique des partis sous la III^e République*, Paris, Seuil, 1946.

2. Sur les rapports entre l'histoire culturelle et l'histoire du temps présent, voir dans ce volume la contribution de Philippe Poirrier.

3. R. REMOND [dir.], *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988.

de « l'histoire orale ». Il convient ainsi de rappeler le développement de cette « histoire orale » aux Etats-Unis, tout d'abord, puis en Europe et en France.

Nous nous contenterons de poser quelques jalons en partant de quelques synthèses récentes sur la question ¹. On peut situer la naissance de « l'histoire orale » moderne aux Etats-Unis avec un journaliste et biographe Allan Nevins qui, voulant écrire la biographie du président Cleveland, déplore le manque de sources et imagine de créer « une organisation qui fera un effort systématique pour obtenir des Américains vivants qui ont eu des vies significatives la relation la plus complète de leur participation à la vie politique, économique et culturelle des soixante dernières années ». Ce sera le Columbia Oral History Office. En mai 1948 il commence les premiers entretiens avec des hommes politiques enregistrés au moyen des nouveaux magnétophones à bande qui viennent d'être inventés, mais ensuite tout est retranscrit. Cette démarche est ensuite étendue aux élites économiques et culturelles (chefs d'entreprise, artistes). De nombreux centres universitaires sont créés dans tout le pays : au Texas, à Los Angeles sur le même modèle qu'à Columbia. Ils constituent une association et une revue d'histoire orale. Dès les années 60 ce modèle d'histoire centrée sur les élites est contesté. On assiste au développement d'une nouvelle histoire orale, inscrite dans l'évolution à gauche des intellectuels américains. Elle s'oriente désormais vers les exclus, les minorités ethniques et se proposent de donner la parole à ceux qui ne peuvent se faire entendre. Elle renoue ainsi avec la tradition sociologique de l'école de Chicago qui pratiquait des enquêtes de terrain, des récits de vie aussi bien des Indiens que des gangsters et qui s'était engagée dans le programme ethnographique lancé par l'administration fédérale au temps du New-Deal. Au tournant des années 60 et 70 des journalistes écrivent des livres à partir des matériaux rassemblés lors de ces enquêtes. Ces ouvrages qui deviennent des best-sellers popularisent l'utilisation journalistique des autobiographies. Le plus célèbre est le livre *Roots* d'Alex Haley, adapté ensuite à la télévision. Ces deux courants de « l'histoire orale » vont désormais coexister en fonction des tendances et des sensibilités des universités et des Etats des Etats-Unis.

En Europe occidentale, « l'histoire orale » se constitue dans les années 60, en Angleterre, en Allemagne et en Italie assez nettement avant la France. Le contexte intellectuel est celui d'une opposition à l'histoire officielle fondée exclusivement sur les sources écrites rangées du côté des catégories sociales dominantes. En France la percée de « l'histoire orale » est plus lente qu'ailleurs en raison des divisions politiques profondes liées aux multiples événements pendant lesquels les affrontements idéologiques, politiques, voire militaires, se sont multipliés : Front

1. Voir notamment M. TREBITSCH, Du mythe à l'historiographie dans *La bouche de la Vérité ? La recherche historique et les sources orales*, Les Cahiers de l'IHTP, n° 21, novembre 1992.

populaire, défaite de 1940, Collaboration, Résistance, guerres d'Indochine et d'Algérie. Ce sont les sociologues qui lancent le processus, après 1968, en multipliant les récits de vie qui mettent en lumière l'existence des plus humbles. Chez les historiens, les sources orales sont utilisées d'abord pour recueillir les récits des révoltes et des résistances rurales. Par exemple, Philippe Joutard recompose la mémoire collective de la résistance des protestants, celle des camisards des Cévennes¹.

Parallèlement sont progressivement mis en place des comités d'histoire dans les ministères. Au cours des années 80 surtout, la création de comités d'histoire traduit une sensibilisation accrue des acteurs institutionnels à leur propre histoire. Dans leur domaine respectif, le Comité d'histoire de la Sécurité sociale (dès 1973), le Comité pour l'histoire économique et financière (1986), le Comité d'histoire du ministère de la Culture et des institutions culturelles (1993), le Centre d'études d'histoire de la Défense (1994), jouent un rôle d'interface entre les chercheurs et les administrations publiques. Ils ont contribué, entre autres, à lancer des opérations de collecte d'archives orales et de sauvegarde du patrimoine archivistique des administrations². Les historiens se mettent à interroger systématiquement les dirigeants politiques et économiques du pays, notamment sur la période de la IV^e République³.

Cependant « l'histoire orale » suscite, en France notamment, des résistances et des critiques qui mettent en cause aussi bien la méthode que les prétentions d'une méthode qui affirme fonder une nouvelle discipline. La revue les *Annales* en 1980 relance le débat dans un numéro au titre évocateur : « Archives orales, une autre histoire ? ». En fait le terme d'« histoire orale » ne peut prétendre définir un domaine, mais désigner seulement une méthode d'investigation qui mérite d'être précisée.

La définition de l'histoire du temps présent

C'est à la fin des années 70 que le débat autour de la définition de l'histoire qui s'intéresse aux périodes très récentes s'engage. Face aux tenants de « l'histoire orale » on trouve, en premier lieu, ceux qui défendent ce qu'ils appellent « l'histoire immédiate ». Initialement, ce sont bien souvent des journalistes qui, à partir de leurs reportages, écrivent des ouvrages centrés sur les événements ou les grands personnages. Parmi les plus connus et les plus talentueux dans ce genre on trouve Jean Lacouture, qui lance dès 1962 la collection « l'histoire immédiate » aux éditions du Seuil, et multiplie les biographies, plus ou moins érudites, sur Nerhu, Nasser,

1. P. JOUTARD, *La légende des Camisards. Une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977 et *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1977.

2. F. DESCAMP, Les archives orales dans l'administration française, *Ena mensuel*, 1998, n° 278, p. 35-37.

3. Pour un bilan : Les Comités d'histoire, *Ena mensuel*, 1998, n° 278, p. 38 et suiv.

Blum ou De Gaulle ¹.

Si le terme d'histoire du temps présent – proposé par Fernand Braudel dès les années 60 ² – s'est imposé, c'est qu'il permettait d'affirmer l'appartenance de cette histoire au domaine historique général, qu'il rendait possible, en quelque sorte, de l'inscrire dans la durée, ce que la notion d'immédiat ne permettait pas. Sans doute la notion de présent paraît antinomique avec la démarche historique et reste toujours relative. On peut entendre par temps présent une séquence historique mobile définie en amont par la première génération des survivants et en aval par le moment actuel. L'histoire du temps présent est donc d'abord celle qui se fait avec ou sous le contrôle de témoins, c'est également elle qui peut utiliser leur contribution pour pallier l'absence de certaines archives scripturales et pour en constituer d'autres qui permettent d'écrire l'histoire autrement. Ainsi la situation très spéciale de l'historien du temps présent soulève de nombreuses interrogations méthodologiques et épistémologiques.

PROBLEMES METHODOLOGIQUES ET EPISTEMOLOGIQUES

Trois grandes questions peuvent résumer les discussions méthodologiques et épistémologiques suscitées par le développement de l'histoire du temps présent. Elles ont souvent été amorcées par des critiques présentées par les historiens de périodes plus anciennes, mais ont également été organisées et favorisées par les historiens du temps présent qui y ont vu un moyen de formaliser leur travail. De ce point de vue le laboratoire du CNRS, l'Institut d'Histoire du Temps Présent, fondé en 1978-1979, a joué un rôle essentiel alors même que la loi de 1979 permettait une plus large ouverture des archives publiques. En 1984, le lancement de la revue *Vingtième siècle, revue d'histoire*, dirigée par Jean-Pierre Rioux, confirme la légitimité acquise par la pratique et l'écriture de cette histoire.

Divers articles, numéros spéciaux de revues ou livres regroupent des réflexions que l'on peut reprendre de manière synthétique ³. Nous retiendrons trois questions : les sources, le rapport avec la mémoire, le problème du recul.

1. Voir une théorisation tardive, dans le cadre du volume qui légitime le label de la « Nouvelle histoire » : J. LACOUTURE, L'histoire immédiate dans *La Nouvelle Histoire*, Paris, CEPL, 1978, p. 270-293. Sur ce point, voir J.-P. RIOUX, Histoire et journalisme. Remarques sur une rencontre dans M. MARTIN [dir.], *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français (1950-1990)*, Paris, Albin-Michel, 1991, p. 191-205.

2. Dans le cadre d'un manuel de Terminale : F. BRAUDEL, Introduction : Histoire et temps présent dans S. BAILLE, F. BRAUDEL, R. PHILIPPE, *Le monde actuel. Histoire et civilisation*, Paris, Belin, 1963.

3. Institut d'Histoire du Temps Présent, *Ecrire l'histoire du temps présent*, Paris, CNRS Editions, 1993 et A. CHAUVEAU et P. TETART [sous la respons. de], *Questions à l'histoire des temps présents*, Bruxelles, Complexe, 1992.

Les sources orales en question

L'importance évidente des sources orales pour l'historien du présent n'est mise en doute par personne. L'objet du débat réside dans la nature et la qualité du matériau obtenu par le biais des entretiens ou des enquêtes. Ce n'est d'ailleurs pas un problème spécifique aux historiens du présent puisqu'ils le partagent avec, entre autres, les sociologues et les ethnologues. Mais les historiens ont l'habitude de travailler essentiellement sur des archives écrites qui, le plus souvent, sont les principaux supports des activités sociales passées. Le problème est de savoir ce que représentent les documents constitués par le chercheur. Peuvent-ils prétendre au statut d'« archives orales » ? Un large débat a réuni, en 1986, des historiens autour de cette question¹. Sans doute, toute archive est inséparable d'une fonction sociale : en général les informations que nous apportent les documents publics ou privés sont associés à des activités bien éloignées de la connaissance historique. Mais ils ont tous en commun d'être contemporains des événements ou des problèmes qu'ils évoquent. En revanche les entretiens, les enquêtes constituent des documents *a posteriori*. Ils peuvent être chronologiquement distants des événements sur lesquels ils portent : par exemple, un interview d'un ancien combattant de la guerre d'Algérie peut certainement amener des informations sur cet épisode déjà vieux de plus de trente ans, mais il ne peut être considéré strictement comme un document d'archive sur cette guerre.

Ne s'agit-il pas d'un document provoqué, suscité par le chercheur ? Les préoccupations de ce dernier peuvent introduire de tels effets que le document sera très difficile à utiliser par un autre chercheur sauf si un certain nombre de précautions sont prises pour définir rigoureusement les conditions et les critères de l'enquête. En tout état de cause la source orale, constituée et recueillie par l'historien, demande à être maniée avec précaution. Elle ne doit jamais être utilisée seule : quelle que soit sa richesse, il convient de la croiser avec d'autres sources. Elle nécessite d'autre part une grande rigueur dans l'analyse du témoignage. La source orale suppose de la part de l'historien du présent un travail critique spécifique, mais équivalent à celui qu'il fait subir aux textes écrits. De ce point de vue l'historien doit se méfier de lui-même, de la sympathie comme de l'antipathie qu'il peut éprouver pour les personnes qu'il interroge. Danièle Voldman identifie ainsi quatre grands types de témoins qu'on peut résumer de la manière suivante : les grands témoins (ceux qui ont eu des responsabilités ou pris des initiatives), ceux qui ont simplement vécu, ceux qui répondent par un discours organisé et ceux qui présentent leur témoignage sans le souci de le construire. Denis Peschanski distingue les témoignages selon l'usage qu'en fait l'historien : le témoignage qui vient à l'appui d'une recherche fondée sur des sources écrites est fréquemment le

1. Questions à l'histoire orale, table ronde du 20 juin 1986, *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 4, juin 1987.

plus dangereux, il n'est bien souvent qu'un alibi. Mais il y a aussi le témoin-objet d'histoire, par exemple dans le cadre d'un récit de vie qui constitue la base de nombreux livres parus ces dernières années. Ainsi, en France, d'anciens résistants, parfois aidés par des historiens ont fait le récit de leur activité durant la guerre. Enfin il y a également les témoignages qui servent à constituer un corpus de données biographiques permettant ensuite de mener des études comparatives et prosopographiques. On voit bien que dans chacun de ces cas le témoignage est de nature différente : il est largement déterminé par l'usage historique qui en est fait. En somme les sources orales provoquées sont aussi précieuses que fragiles et doivent donc être recueillies et utilisées avec une grande rigueur scientifique. Cette phase est décisive car bien souvent elle conditionne la validité du travail historique ultérieur.

Cependant, l'historien du temps présent n'utilise pas la seule source orale et n'a pas retenu les pratiques univoques d'une histoire militante, « l'histoire orale » des années 70, qui voyait dans cette méthode le moyen de rendre la parole à ceux qui ne l'avaient pas. A l'image de ces collègues qui travaillent sur des périodes plus anciennes, il s'évertue à croiser les sources écrites et orales, à les critiquer selon les procédures qui fondent la scientificité de la discipline¹. Rappelons, de plus, que l'archive n'est rien sans le questionnaire élaboré par l'historien².

L'histoire et la mémoire

L'historien du temps présent est confronté plus que tout autre à la mémoire. Celle-ci marque profondément l'historien amené à interroger des témoins ou à définir des objets d'étude. La mémoire est productrice de représentations, individuelles et collectives du passé, entretenues par de nombreuses activités commémoratives organisées par les différents groupes sociaux. Les rapports qu'elle entretient avec l'histoire du temps présent sont donc ambivalents. En principe, elles n'ont pas la même relation avec le passé : si l'histoire, en tant que savoir rigoureux, critique et scientifique se donne comme objectif la connaissance du passé, la mémoire, elle, reconstitue et reconstruit le passé comme un moyen d'identité individuelle ou collective. Leurs intérêts peuvent coïncider, mais il existe souvent une tension entre eux. Par exemple la commémoration des martyrs ou des victimes peut rendre difficile le travail critique de l'historien qui étudie dans leur diversité sociale ou politique ces victimes. Il est cependant exagéré d'opposer la mémoire et l'histoire même s'il faut prendre la mesure des reconstructions opérées par la mémoire, notamment lorsqu'il s'agit d'événements qui ont coïncidé avec des fractures sociales

1. Une mise au point récente : S. BERSTEIN, L'historien du contemporain et les archives, *Le Débat*, janvier-mars 1998, p. 146-153.

2. S. WOLKOW. La question des archives. Et si les archives ne parlaient pas toutes seules ? *Société française*, avril-juin 1997, n° 59, p. 52-59.

et politiques. Ainsi lorsqu'on étudie les monuments aux morts, en France, on constate que les inscriptions qui portent les noms des résistants tués entre 1940 et 1944 mentionnent toujours la responsabilité de l'armée allemande ou des nazis, mais pas celle des miliciens français, souvent les véritables exécutants de ces massacres. Ainsi la mémoire ne se confond pas avec le travail de l'historien, mais elle peut le stimuler ou au contraire le freiner. Henry Rouso a montré comment l'oubli est une forme négative de la mémoire. Les tabous, les interdits de la mémoire sont très difficiles à transgresser par l'historien du présent qui par exemple se heurte aux lois d'amnistie lorsqu'il s'agit, en France, d'évoquer la torture organisée par l'armée française pendant la guerre d'Algérie et pendant longtemps également les exactions répressives du régime de Vichy¹. Lors du procès du chef de la milice lyonnaise Touvier l'accusation a insisté sur son obéissance aux ordres nazis pour massacrer des victimes juives afin de classer ses actes dans la catégorie des crimes contre l'humanité ce qui permettait de le juger et de le condamner encore à l'heure actuelle. Ce faisant on a sous-estimé les actions dont il a eu l'initiative, pour des raisons idéologiques et politiques propres, même si elles coïncidaient avec les intérêts allemands².

En fait le plus fructueux pour l'historien du temps présent est de renverser son rapport avec la mémoire. Il ne peut se contenter de l'utiliser de manière critique comme source de connaissance, mais il a tout intérêt à la considérer comme un objet d'étude en soi³. Dès le moment où l'on ne confond plus la mémoire de l'événement avec celui-ci il devient intéressant d'étudier l'histoire de la mémoire et celle-ci à un moment historique donné. De très nombreux travaux d'histoire ou de sociologie politique ont, ces dernières années, été consacrés à la mémoire collective nationale, à la mémoire de groupes sociaux ou d'organisations politiques avec l'objectif de mieux comprendre leurs identités culturelles, politiques et sociales. On peut citer l'ouvrage collectif dirigé et impulsé par Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* (1984-1992). Il s'agit d'étudier la manière dont la mémoire collective construit des objets politiques symboliques, des mots comme des monuments qui constituent des représentations idéologiques durables concrétisées dans des manifestations, des décors et des institutions. On peut également citer les études sur les commémorations de la guerre de Robert Frank⁴ ou celles de Henry Rouso sur le régime de Vichy⁵. Ils font apparaître une périodisation de la mémoire collective

1. Sur le rôle de l'amnistie, voir dans ce volume la contribution de Stéphane Gacon.

2. E. CONAN et H. ROUSSO, *Vichy un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994, p. 109-172.

3. En dernier lieu : Mémoire, histoire, *Revue de Métaphysique et de Morale*, janvier 1998. n° 1.

4. R. FRANK [dir.], *Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Ed. du CNRS, 1986.

5. H. ROUSSO, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990. A compléter par le dossier

avec des fluctuations liées à l'histoire nationale et à celle des différents groupes politiques et sociaux concernés. Étudier le fonctionnement de la mémoire collective à un moment donné autour d'une commémoration majeure peut être, pour l'historien du présent, un moyen d'investigation de la société. C'est le sens du travail engagé sur la commémoration du bicentenaire de la Révolution française. Cette recherche a été très largement stimulée par la possibilité, exceptionnelle, de consulter les archives de la mission gouvernementale et d'interroger, dans le cadre d'un séminaire de deux ans, les différents acteurs, administratifs, politiques et scientifiques de cette commémoration. Cette étude a permis de mieux comprendre le paysage politico-culturel de la France des années 80, en considérant la commémoration comme un révélateur, comme un miroir.

L'absence de recul et la distance critique

Longtemps, la principale critique faite à l'histoire du temps présent était qu'elle manquait du recul nécessaire. Cet argument aujourd'hui n'est plus avancé aussi souvent parce l'histoire du temps présent a produit, au moins en France, de nombreux travaux historiques. Mais il faut cependant prendre cette remarque en considération car elle touche à la démarche historique en tant que telle. De fait quand on dit que l'un des principaux problèmes de l'histoire du temps présent est celui du manque de recul on signale plusieurs phénomènes qu'il faut distinguer. Le manque de recul cela signifie une difficulté particulière car l'historien du présent, bien souvent, ne connaît pas la fin de l'histoire : le processus qu'il examine est inachevé. Habituellement l'historien étudie des phénomènes qui, du moins en apparence, n'existent plus comme tels, que ce soit un système politique ou une activité sociale quelconque. L'historien a le sentiment qu'il peut analyser dans son déroulement chronologique, un événement ou un phénomène social. La position de l'historien du temps présent est souvent beaucoup moins confortable car lorsque l'événement ou le processus historique semblent clos, il y a les témoins qui sont là, porteurs de mémoire et capables de contrôler, voire de critiquer l'historien lorsque celui-ci présente une analyse. Cette notion de clôture ou d'achèvement d'un processus historique est relative et mériterait approfondissement et discussion. La deuxième signification de ce que l'on appelle le manque de recul de l'historien du présent désigne son appartenance à la société qu'il étudie où sa participation à des événements qu'il analyse ensuite. Il se trouve dans une position, exceptionnelle pour un historien, puisqu'il est de plain-pied avec les cadres sociaux et culturels. Il n'a pas à faire le travail, élémentaire et fondamental, de reconstitution que la plupart des historiens doivent effectuer et qu'ils mettent à la disposition de leurs lecteurs. De ce point de vue l'historien du temps présent apprend peu à ses contemporains. Le manque de recul signifie donc, dans ce sens, qu'il doit

approfondir l'investigation, notamment en allant au-delà des apparences, en étudiant les représentations, les phénomènes subjectifs qu'il a la possibilité de saisir avec plus de finesse que les historiens des autres périodes. En somme le manque de recul est à la fois un handicap et une ressource dans la mesure où il oblige l'historien du présent à davantage de rigueur s'il veut produire des connaissances. Il doit, comme tout historien, combiner et critiquer diverses sources d'informations orales, écrites, iconographiques, mais il lui faut plus que les autres refuser la description positiviste et la vision linéaire de l'histoire. En ce sens il n'est pas seulement confronté à la demande et à la pression sociale de ses contemporains, il est amené à se situer par rapport aux autres sciences sociales comme aux autres domaines de l'histoire : le travail critique sur l'histoire et ses pratiques sociales que Gérard Noiriel appelle de ses vœux apparaît, dans ses conditions, comme indispensable.

Les apports de l'Histoire du temps présent

Pour apprécier, dans cette dernière partie, les résultats de l'histoire du temps présent il faut les envisager en relation avec les autres champs de l'histoire, les autres sciences sociales, mais aussi les relativiser à la lumière des rapports tumultueux de cette histoire en prise directe avec le monde actuel qui risque toujours de faire dériver.

La spécificité du travail de l'historien du présent peut conduire à s'interroger sur son appartenance à l'histoire générale. Cette question a suscité une certaine effervescence chez les historiens et a permis de préciser l'originalité, mais aussi la place de l'histoire du temps présent à l'intérieur de la discipline historique. A l'époque de « l'histoire orale », c'est-à-dire dans les années 60 et 70, l'histoire du temps présent s'était constituée en ignorant ou même en critiquant l'histoire traditionnelle fondée sur les sources et les archives écrites. Cette période est révolue sous l'effet d'un double mouvement : non seulement l'histoire du temps présent a repris à son compte les règles plus classiques de la méthode historique, par exemple à propos du contrôle et de la critique des sources, mais les autres champs de l'histoire ont dialogué avec l'histoire du temps présent en considérant qu'elle pouvait leur apporter des questions et des points de vue nouveau. C'est ce dernier aspect que je voudrais brièvement exposer en m'appuyant sur des remarques de Roger Chartier, historien de la société française du XVIII^e siècle, et de Nicole Loreaux, spécialiste de l'antique cité athénienne ou encore du médiéviste Jacques Le Goff. A plusieurs titres l'histoire du temps présent, par ses différences, poussent les historiens des périodes plus anciennes à réfléchir à la spécificité de leur champ : chez eux domine la pénurie relative de sources et l'achèvement des processus, alors que l'histoire du temps présent est dominée par la surabondance des informations et l'incertitude de l'évolution historique. Pourtant on peut

distinguer des préoccupations historiennes communes au sein desquelles les questions de l'histoire du temps présent apparaissent stimulantes ; dans tous les domaines de l'histoire l'étude des représentations, des imaginaires, des croyances s'est considérablement développée en considérant que la subjectivité était une donnée constitutive de l'histoire des sociétés. Sur ce point l'histoire du temps présent permet d'étudier de manière approfondie les mécanismes de la subjectivité, la mémoire vivante, l'élaboration des représentations : ce qui n'est pas sans susciter en retour des travaux qui s'en inspirent. L'histoire du temps présent participe d'une certaine manière au renouvellement des démarches historiennes : plus que dans les autres domaines l'historien ne peut avoir une conception linéaire, fataliste ou téléologique de l'évolution historique. L'inachèvement relatif des processus historiques qu'il étudie stimule la réflexion de tous les historiens sur la complexité des transformations qui ne s'opèrent pas selon un modèle mécanique. Il invite les historiens des différentes périodes à plus d'attention pour les phénomènes périphériques, les échecs, les perdants.

De plus, l'intervention des historiens du temps présent face aux « négationnistes » rappelle à l'ensemble de la communauté historique que l'exigence de vérité doit être au centre de la déontologie de la discipline. François Bédarida¹ et Pierre Vidal Naquet, entre autres, ont à maintes reprises souligné cette exigence alors même que le débat sur l'écriture de l'histoire était réactivé par les travaux de Michel de Certeau et de Paul Ricœur.

La crise relative des sciences sociales théoriques et prédictives, la sociologie et l'économie notamment, ont profité, en France comme aux Etats-Unis, à l'histoire du temps présent. Ces sciences sociales, fortement théorisées, avaient connu durant les années cinquante et soixante une grande progression car elles prétendaient apporter des solutions globales et se présentaient comme des savoirs immédiatement efficaces pour la gestion de la société. Elles ont, depuis une vingtaine d'années, connu une perte d'influence parallèle à l'élargissement des phénomènes de crise et de décomposition sociale qui l'accompagnent. Ainsi certains objets sociaux et catégories stables sur lesquels elles s'appuyaient semblent se défaire, que ce soient les classes ou les comportements rationnels des acteurs économiques ou institutionnels. L'histoire du temps présent apparaît dès lors mieux capable de traiter et d'étudier les identités sociales en crise, de réfléchir de manière critique à la présence du passé, c'est-à-dire de retrouver le poids de la mémoire, d'expliquer la manière dont se sont façonnés des comportements et des cultures qui peuvent persister au-delà même des conditions matérielles qui les ont

1. F. BEDARIDA, Praxis historique et responsabilité, *Diogène*, 1994, n° 168, p. 3-8 et Les responsabilités de l'historien « expert » dans *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, Autrement, 1995, p. 136-144.

vus naître. Le développement de l'histoire du temps présent, depuis les années 70, en France, provient d'une combinaison spécifique d'initiatives associant les historiens à des partenaires institutionnels divers. Nous citerons comme exemple significatif celui des entreprises, telles que celles des transports parisiens (la RATP), l'entreprise publique de l'électricité (EDF), les sociétés de construction mécanique, d'automobile (Renault, Peugeot) où des recherches ont été conduites sur l'histoire du travail, son organisation, sa nature et sur les conflits sociaux. Les partenaires des historiens ont été selon les cas soit les directions soit les syndicats et les comités d'entreprise. On retrouve une situation analogue en ce qui concerne l'histoire de la Sécurité sociale et des mutuelles de santé. Ce fut un des domaines pionniers de l'histoire du temps présent, engagé à l'initiative des administrateurs qui avaient le souci de conserver et d'étudier les innombrables documents et témoignages sur la mise en place du système de protection sociale après la Seconde Guerre mondiale à l'initiative des syndicats ouvriers, mais aussi des personnels de santé. Plus récemment, dans les années 80, les Ministères de la Justice et de l'Intérieur ont accepté et encouragé des recherches historiques sur l'activité et le fonctionnement de la magistrature, comme de la police, parce qu'il y avait parmi ces personnels de l'Etat une interrogation sur le sens de leur métier à la lumière notamment de la période de l'occupation allemande et de l'époque des colonies. Pour conduire ces recherches les historiens ont du tout à la fois collaborer avec leurs partenaires institutionnels, tenir compte de leurs attentes, mais également imposer les règles du travail historique, obtenir les documents, avoir la possibilité de multiplier les entretiens avec tous les responsables et de publier les résultats de leurs recherches sous une forme scientifique, c'est-à-dire avec les références précises ¹.

Le champ historique sur lequel l'histoire du temps présent s'est forgée, en France, est principalement celui de la Seconde Guerre mondiale, de l'occupation allemande, de la Collaboration et de la Résistance. Depuis vingt ans les recherches associant les témoins, les associations d'anciens résistants ou d'anciens collaborateurs, les individus anonymes ou très connus, se sont multipliées. Cette période, durant laquelle l'identité nationale, mais aussi toutes les institutions du pays ont été mises en cause est également celle où se sont construites les valeurs démocratiques et sociales qui servent de référence au pays et durant lesquelles ont émergé les dirigeants qui ont dominé la vie politique jusqu'aux années 80. Les révélations faites en 1993 sur le parcours de François Mitterrand, l'émotion politique qu'elles suscitérent témoignent de la force que continuent d'avoir les images et la mémoire de cette période. Elles furent également l'occasion d'une

1. Voir sur ce point : J.-M. BERLIERE et D. PESCHANSKI [dir.], *Pouvoirs et polices au XX^e siècle (Europe, USA, Japon)*, Bruxelles, Complexe, 1997.

certaine mise en scène du rôle social sinon politique demandé parfois à l'historien chargé, comme « expert », de dire une vérité immédiatement instrumentalisée.

Les risques du métier et les dérives possibles

Le succès de l'histoire du temps présent n'est pas sans risques pour son développement même. Comme les sociologues, l'historien ne peut ignorer ses partenaires et quand il compose avec eux pour obtenir leur soutien ou leur collaboration, il risque toujours de limiter la qualité de son travail scientifique. Il est d'une certaine manière tributaire des modes, à travers les financements de ses recherches, sur contrats, ou plus subtilement par le biais de ses ouvrages dont le succès est souvent lié à l'actualité. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer les ouvrages historiques consacrés à Vichy pour constater certaines tendances à la confusion entre le journalisme et le travail de l'historien.

Autre exemple de dérive c'est l'utilisation des historiens comme « experts ». Ainsi lors du procès du chef milicien, Touvier, on a vu comparaître plusieurs historiens invités à dire ce qu'était le régime de Vichy. Cette légitimation du savoir historique du temps présent et cette reconnaissance de l'historien comme « expert » comporte le risque d'instrumentaliser la recherche historique avec de nombreuses conséquences négatives pour celle-ci. La plupart des historiens du temps présent, enseignants ou chercheurs, en ont conscience. L'équilibre est difficile à trouver pour eux puisqu'ils doivent nécessairement trouver des partenaires et s'assurer de la collaboration des acteurs sociaux qu'ils étudient. La solution ne peut donc être ni le repliement ni la soumission à la demande sociale, elle suppose des modalités de recherche associant de manière régulière et systématique les uns et les autres dans le cadre d'une collaboration où l'expérience et le témoignage des acteurs contribuent au travail historique piloté par les historiens de métier. Ce système, déjà mis en place pour les recherches sur la Seconde Guerre mondiale ou l'histoire de la sécurité sociale, par exemple, semble être la forme la plus adéquate pour éviter à la fois le risque de l'historien expert qui prive les témoins de leur expérience et le risque de la demande sociale qui instrumentalise l'historien.

Ces dernières années on a assisté à des débats parmi les historiens du temps présent notamment ceux qui ont travaillé sur les périodes de la Résistance et de l'Occupation. Je ne prendrai que le plus récent suscité par les entretiens, retranscrits par la presse, entre Lucie et Raymond Aubrac et des historiens qui les interrogeaient. Les deux résistants, dont le rôle durant la période a été reconnu comme éminent, avaient été de longue date associés aux travaux des historiens et n'avaient jamais été absents des débats politiques et idéologiques. Raymond et Lucie Aubrac ont été de « grands témoins » aussi bien dans les affaires judiciaires d'après guerre que dans les débats historiques sur la Résistance. Or leur rôle est mis en cause de deux manières : des archives et des sources venant de la Gestapo, dont

l'exploitation fut relancée pour la défense de Klaus Barbie, ont jeté le doute sur leur action en 1943, des journalistes, mais aussi certains historiens, les ont interpellés sur ce point en leur demandant de s'expliquer sur les contradictions de leurs témoignages ou récits successifs. Ces interrogations qui pouvaient nourrir une suspicion générale sur l'action de ces résistants furent justifiées par la nécessité de l'histoire critique, la démythification nécessaire et de la lutte contre l'héroïsation.

Certains historiens – dont nous sommes – se sont inquiétés d'une médiatisation qui a conduit à faire de la presse quotidienne un lieu d'accueil privilégié pour un travail entre des historiens et des acteurs de l'histoire. De surcroît, le débat, par pétitions et articles de presses interposés, n'est pas toujours resté sur le seul plan scientifique et on a vu rejouer certaines lignes de failles idéologiques¹.

Cet épisode et les débats réactivés lors du procès de Maurice Papon ont conduit nombre d'historiens à réfléchir aux risques du métier d'historien du temps présent. Henri Rouso souligne notamment les effets pervers d'une mobilisation des historiens au cours des récents procès. Les démarches historiques et judiciaires répondent à des logiques différentes. La compréhension d'une période, travail de l'historien, est guère compatible avec le jugement d'un individu².

De quoi ces difficultés des historiens du temps présent sont-elles le symptôme ? On peut lire ces événements comme une certaine revanche de l'archive, mais aussi comme une mise en question de la posture et du rôle des historiens du temps présent. La médiatisation de l'histoire du temps présent ne risque-t-elle pas de mettre en question les règles élémentaires du travail historique notamment en gommant ce qui sépare ses méthodes d'investigation des procédures judiciaires et policières ? Faut-il pour autant remettre en cause cette forme d'histoire et la laisser à des « journalistes d'investigation historique », moins sensibles aux règles déontologiques de la discipline et soumis aux modalités de la production des médias³ ? Cela reviendrait à nier deux décennies d'avancées historiographiques⁴.

1. *Libération*, 9 juillet 1997. Pour les réactions à cette table ronde : *Libération*, 10, 11,12-13 et 25 juillet ; *Le Monde*, 12 juillet. Voir sur cette affaire, la position d'Henry Rouso, *La hantise du passé*, Paris, Textuel, 1998, p. 122-138.

2. La communauté historique est divisée sur le rôle des historiens au sein de la procédure judiciaire : aux réticences d'Henry Rouso (*La Hantise du passé*, Paris, Textuel, 1998) répond le plaidoyer de Jean-Noël Jeanneney (*Le passé dans le prétoire*, Paris, Seuil, 1998). Les historiens sont également partagés sur l'aspect pédagogique de ces procès. Pour le procès Papon, Francois Bédarida (Justice et Histoire à hue et à dia, *Libération*, 4-5 avril 1998) évoque « une contribution à l'historiographie [...] quasi nulle » et insiste plutôt sur la nature humaine de la leçon en plaçant au cœur du débat la réflexion sur le devoir d'obéissance. Par ailleurs, une enquête signale que 52 % des sondés estiment que le procès Papon n'a pas été utile ; 82 % des sondés ont appris peu de choses nouvelles sur cette période de l'Occupation. (*Libération*, 24 mars 1998).

3. Voir dans ce volume, les débats autour de la relecture de l'histoire du communisme traité par Jean Vigneux.

4. Voir la mise au point de P. Poirrier : P. POIRRIER, *Initiation à l'historiographie*, Paris, Seuil, 1999. (à

T E R R I T O I R E S C O N T E M P O R A I N S

Ces considérations m'amènent à souhaiter que les historiens qui continuent de s'intéresser et de croire à la vertu de l'histoire du temps présent participent pleinement à la réflexion actuelle sur l'histoire et ses pratiques.

Les contributions réunies dans ce volume témoignent de la légitimité acquise par l'histoire du temps présent. Une génération de jeunes historiens aborde sans complexe à ces rives tout en gardant un souci des problèmes épistémologiques et méthodologiques qu'elle soulève. La chronologie et la diversité des champs couverts – de l'histoire politique à l'histoire culturelle, de l'histoire des élites à l'histoire du sport – rappellent avec conviction que l'histoire du temps présent n'est pas réductible à l'histoire des « années sombres » de notre histoire nationale. Pour autant, le débat avec les collègues suisses a souligné combien l'émergence de ce type d'histoire au sein des historiographies nationales restait tributaire des contextes nationaux.

Serge WOLIKOW
Directeur de l'IHC - UMR CNRS 5605
Université de Bourgogne

L'HISTOIRE VENANT D'EN BAS : SES ATOUTS ET SES PIÈGES

Sociologue isolé parmi des historiens, je ne voudrais pas apparaître comme un « donneur de leçons » (trop souvent les sociologues se sont posés en tant que tels lorsque des historiens s'aventuraient sur ce qu'ils considèrent comme leur territoire : le temps présent). Il me semble juste intéressant de vous faire part de quelques réflexions, à la fois théoriques et méthodologiques, nées d'une pratique de l'histoire venant d'en bas.

J'emprunte l'expression « histoire venant d'en bas » à Franco Ferrarotti¹ dont on peut donner, en se fondant sur ses écrits, la définition suivante : l'histoire venant d'en bas, ce sont tous ces aspects de l'histoire qui, par leur caractère de marginalité et leur état d'exclusion sociale échappent aux données acquises, aux données élaborées formellement, ainsi qu'aux images que la société se donne d'elle-même.

Et Ferrarotti propose de recourir à la méthode biographique pour construire cette histoire venant d'en bas, c'est-à-dire de recueillir des histoires de vie, directement, par des entretiens, afin de réunir une matière susceptible d'alimenter cette histoire.

Ce que je me propose de faire aujourd'hui, c'est d'essayer de mettre en évidence quels sont les enjeux et quelles sont les difficultés de ce type d'entreprise en illustrant mon propos à partir de l'histoire de l'éducation physique en France.

L'histoire de l'éducation physique est une histoire au public très confidentiel. Elle n'a pas retenu l'attention des historiens (sinon de façon anecdotique) : elle n'intéresse en définitive que les enseignants d'éducation physique eux-mêmes et l'on accorde, dans ce monde relativement clos, une très grande attention à l'histoire de la discipline (j'en veux pour preuve l'existence d'une épreuve écrite d'histoire aux différents concours de recrutement). Cette attention toute particulière pour l'histoire de l'éducation physique est à mettre en relation avec la quête identitaire

1. F. FERRAROTTI, *Histoire et histoires de vie, la méthode biographique dans les sciences sociales*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1990.

de cette corporation, au sein de laquelle il est notamment ressenti comme vital de se différencier du phénomène sportif.

Quel intérêt y a-t-il à illustrer mon propos par une histoire qui ne présente guère d'intérêt pour des « non initiés » ? D'une part, les enjeux et les difficultés d'une histoire venant d'en bas appliquée au domaine de l'EP me semblent particulièrement édifiants, et d'autre part, cette histoire ne renvoie (une fois les frontières du monde de l'éducation physique franchies) ni à une actualité brûlante, ni à un passé douloureux, ce qui permet de se détourner du sujet de l'histoire pour mieux appréhender les conditions de sa production.

QUELS SONT LES ENJEUX D'UNE HISTOIRE VENANT D'EN BAS ?

Franco Ferrarotti justifie son projet en dénonçant le fait que l'historiographie a été trop longtemps enfermée dans une histoire des élites. Et l'on peut accumuler, en multipliant les références, les constatations de même ordre, montrant comme le souligne Marc Ferro¹ qu'il y a, concernant les vaincus et les dominés de l'histoire, tout un parcours de l'oubli : l'histoire des peuples colonisés, l'histoire des minorités, comme l'histoire des classes dominées sont niées et occultées par les « histoires officielles ».

L'enjeu d'une histoire venant d'en bas est, vous l'aurez compris, de briser cette gangue de silence autour de l'histoire des vaincus et des dominés, mais aussi peut-être de rompre le silence autour de l'histoire des hommes et des femmes ordinaires, autour de l'histoire des « gens de peu » (selon l'expression de Pierre Santot²) ou autour de l'œuvre de tous ceux que Lucien Febvre nommait les « artisans de l'histoire » (il évoquait en ces termes les cohortes de résistants anonymes³).

L'historiographie de l'éducation physique a longtemps fonctionné selon cette logique que dénonce Franco Ferrarotti : classiquement, les historiens de l'éducation physique ne retenaient que les grands noms de la discipline, les concepteurs de méthodes, les maîtres à penser, dans une sorte de galerie de portraits : ils cantonnaient leurs investigations dans une histoire des idées, classant soigneusement les uns et les autres selon les influences qui sous-tendent leurs œuvres, mais tenant pour négligeable l'activité des enseignants d'EP. Ils s'intéressaient aux débats qui se déroulaient au sein d'une élite restreinte, sans jamais s'interroger sur leurs répercussions dans la pratique, dans l'enseignement dispensé aux élèves.

1. M. FERRO, *L'histoire sous surveillance, science et conscience de l'histoire*, Paris, Calmann-Levy, 1985.

2. P. SANSOT, *Les gens de peu*, Paris, PUF, 1991.

3. L. FEBVRE, préface au livre de H. MICHEL et B. MIRKINE-GUETZEVITCH, *Les idées politiques et sociales de la Résistance*, Paris, PUF, 1956.

Là se dessine, me semble-t-il, le véritable enjeu d'une histoire venant d'en bas : plus que de réparer une sorte d'injustice (donner aux oubliés et aux dominés de l'histoire une parole qui leur a été confisquée ou remplacer l'écrit auquel ils n'ont pas accès, et donc promouvoir une forme de « contre histoire »), il s'agit de dévoiler en tant que telle la croyance qui, selon des termes empruntés à Pierre Bourdieu, porte à prendre pour des effets de l'action des élites les conditions historiques de son efficacité (cette croyance justifie pour une part l'importance que l'on accorde à une histoire des élites). Il s'agit ensuite d'interroger les rapports, variables selon les cas, qui s'établissent entre les faits relevant usuellement d'une « histoire des élites » et ceux que révèle une « histoire venant d'en bas ».

C'est dans cette perspective qu'a été développé, à l'instigation de Pierre Arnaud¹ un programme de recherche sur l'histoire de l'éducation physique intitulé « histoire orale d'une profession : les enseignants d'EP » ; à l'origine, le projet n'avait d'autres buts que de réunir les témoignages des anciens avant qu'ils ne disparaissent, de recueillir donc la mémoire d'une profession. Petit à petit, des dissonances entre ce que l'on savait de l'histoire de l'EP (ou que l'on croyait savoir) et ce que l'on apprenait de la bouche des témoins sont apparues. Dès lors, il ne s'agissait plus d'illustrer une histoire connue (ce que fait Jacques Ozouf²), mais d'explorer une réalité méconnue, occultée peut-être, et de mettre en évidence des décalages avec l'histoire des élites.

CETTE HISTOIRE VENANT D'EN BAS N'EST PAS SANS DANGERS

La construction d'une histoire venant d'en bas repose essentiellement sur le recueil de témoignages et sur la réunion d'histoires de vie. Les documents, permettant d'alimenter une telle histoire sont rares, et d'autant plus que les « gens de peu » et les « artisans de l'histoire » n'ont le plus souvent pas accès à l'écriture ou ne jugent pas utile de transmettre leur témoignage (un nombre significatif d'enseignants d'EP interrogés ont commencé l'entretien, s'excusant presque, en disant : « je n'ai rien d'intéressant à raconter ») ; et lorsqu'elles sont le produit d'une retraduction selon des critères d'appréciation issus des schèmes de perception de la classe dominante, ces sources sont le plus souvent faussées : nées d'une interrogation de la classe dominante, elles traduisent d'abord ce que la classe dominante veut savoir de la classe dominée, ce qu'elle veut en retenir ou (d'une façon plus pernicieuse) ce qu'elle veut en entendre³.

1. Historien des sports et de l'éducation physique, professeur à l'université de Lyon I.

2. J. OZOUF, *Nous les maîtres d'école, autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque*, Paris, Gallimard, 1973.

3. Ainsi, par exemple, au XIX^e siècle, les monographies produites par des médecins sur les conditions de vie des classes populaires ou l'éducation des enfants dans les campagnes (particulièrement alarmistes) traduisent essentiellement les représentations des médecins plus que la réalité qu'ils

Il n'y a guère d'autres solutions que de recueillir directement la matière susceptible d'alimenter cette histoire, en ayant recours à l'entretien. Il existe des risques, d'autant plus graves et sérieux qu'ils existent dès la phase de recueil des témoignages. Lorsque le risque d'altération de la réalité ne porte que sur la phase d'interprétation des données, je dirais que c'est un moindre mal : un autre chercheur pourra corriger cette erreur. Mais si le risque d'altération de la réalité existe dès la constitution des données, l'erreur est définitive, irrémédiable.

Les rationalisations a posteriori

Il y a chez toute personne se livrant à son autobiographie une inclination à se faire l'idéologue de sa propre vie, en n'en retenant que les événements qui lui semblent les plus significatifs. Lorsqu'on raconte sa vie, on a tendance à lui donner un sens. Et l'enquêteur comme l'enquêté ont d'une certaine manière le même intérêt à accepter le postulat du sens de l'existence racontée.

L'enquêté, au fil de son récit, rationalise sa vie, la réorganise en fonction de la trame qui lui semble la plus valorisante sur le moment. Il trouve la complicité naturelle de l'enquêteur porté, par ses dispositions de professionnel de l'interprétation, à accepter cette recherche de sens.

Je pense, par exemple à cet enseignant d'EP qui plaçait sa vie sous le signe de la chance. D'origine très modeste, il avait gravi successivement les différents niveaux d'études, poussé et aidé à chaque fois par un enseignant qui l'avait, dit-il, « remarqué » : son instituteur d'abord, qui rend visite à ses parents pour les convaincre de le laisser poursuivre ses études à l'école primaire supérieure ; le directeur de l'école primaire supérieure qui intervient également auprès de ses parents pour qu'ils acceptent de le laisser entrer à l'école normale ; le professeur d'EP de l'école normale qui l'encourage à préparer le concours d'entrée à l'école normale supérieure d'éducation physique ; le professeur de gymnastique suédoise de l'ENSEP, qui le prend dans son équipe de démonstrateurs et lui permet ainsi de participer à plusieurs manifestations internationales importantes ; cette « protection » lui vaut en outre, dès sa sortie de l'ENSEP, d'être nommé dans un institut de formation des enseignants d'EP.

Ce que cet enseignant d'EP ne voyait pas ou se dissimulait, c'est tout ce que sa condition d'élus devait à sa bonne volonté ; il nous décrit implicitement un comportement propre à s'attirer les faveurs de ceux qui étaient susceptibles de l'aider dans son ascension sociale.

prétendent décrire ; de la même manière, les rapports d'inspection des enseignants d'EP ne nous apprennent pas grand chose en dehors des attentes des inspecteurs.

Les conséquences de la « violence symbolique » inhérente à toute relation d'enquête

Le rapport d'enquête est un rapport fondamentalement dissymétrique. En tant que représentant d'une institution prestigieuse, l'enquêteur jouit d'une certaine autorité : on voit très bien, lorsqu'on lit certains comptes rendus d'entretiens à quel point les questions (ou simplement la manière de les formuler) et les interventions des enquêteurs contribuent à produire de la part des enquêtés un discours de circonstance.

Dans le cas des anciens enseignants d'EP, cette violence symbolique renvoie à leur position dans le champ de l'EP : en relation avec l'évolution considérable de la discipline depuis la Seconde Guerre mondiale, ces enseignants étaient jugés rétrogrades, leurs conceptions « ridicules et « d'un autre âge », voire « condamnables » ; ils étaient considérés avec condescendance, voire avec mépris par leurs collègues plus jeunes. La violence symbolique est d'autant plus forte que les enquêteurs, jeunes enseignants d'EP ou enseignants des institutions de formation, sont assimilés à leurs détracteurs. Vous aurez compris que dans une telle relation, le discours des anciens est pour une part un discours de justification et de réhabilitation : on peut supposer que ce qu'ils défendent en bloc aujourd'hui, ils en avaient une opinion plus nuancée ; et puis il y a ceux que le fait d'avoir été remis en cause par leurs jeunes collègues a profondément ébranlés et qui ne peuvent admettre qu'ils étaient satisfaits de leur travail ou convaincus de leur utilité sociale.

Bref, on voit apparaître, lorsque les questions laissent supposer une mise en cause ou une remise en cause, une forme de discours de justification : il s'agit davantage de « bien répondre » (et donc de répondre à une attente supposée en abondant dans le sens de l'enquêteur ou en s'y opposant) que de répondre franchement. Les exemples de discours stéréotypés ne manquent pas : ainsi, si l'on s'en tient à la lettre du discours, ces enseignants d'EP avaient tous la vocation (on ne peut leur reprocher leur manque de sérieux ou de motivation), ils ont tous fait preuve d'un esprit militant ; les autres membres de la communauté éducative ont reconnu leurs compétences et l'intérêt de leur travail (l'estime des chefs d'établissement, maintes fois soulignée, en était la preuve).

Les opinions construites

Toute relation d'enquête comporte un risque qui me semble être le plus sérieux : celui de questionner l'enquêté sur un problème qu'il ne s'est lui-même jamais posé. On se retrouve dans la situation typique (pour ne pas dire caricaturale) du sondage d'opinion : lorsque l'on demande à quelqu'un ce qu'il pense de telle ou telle question, on le somme d'avoir une opinion sur cette question. La violence symbolique inhérente à toute relation d'enquête interdit à l'enquêté de ne pas avoir d'opinion sous peine de se déjuger : l'enquêté n'est pas sommé de donner son avis

(puisqu'il n'en a pas), mais d'émettre un avis (celui qui lui semble le plus juste ou le plus valorisant). Patrick Champagne, décrit très bien ce mécanisme qui produit de toutes pièces une opinion collective qui n'existe pas ¹.

De la même manière, l'enquêteur imprudent risque de créer de toutes pièces un problème historique totalement artificiel, simplement en projetant sur la vie d'autrui ses propres présupposés : il suffit pour cela de poser les mauvaises questions, de se montrer un peu trop insistant sur celles qui semblent déterminantes du point de vue de l'enquêteur alors qu'elles ne l'étaient manifestement pas pour l'enquête.

Dans le cadre de l'enquête sur l'histoire de l'EP, on peut voir un tel effet pervers de la relation d'enquête à propos de la notation. La question de la notation est actuellement un problème crucial pour les enseignants d'EP et l'on peut remarquer chez les enquêteurs une tendance à se montrer insistants sur les façons de noter dans les années cinquante et soixante : et les témoins sont sommés de répondre, certains enquêteurs ne pouvant admettre une autre conception de la notation que la leur.

POUR CONCLURE

Le travail historique progresse habituellement par la découverte de nouvelles sources qu'il faut dépouiller et interpréter, et par la réflexion autour de problèmes et de concepts nouveaux. L'histoire venant d'en bas est indissociablement l'un et l'autre, et là résident ses atouts : d'une part, enrichir la connaissance historique d'une dimension qui lui échappe traditionnellement, parce que les historiens focalisent leur attention sur des sources déjà constituées (il y a une prééminence importante de la source écrite sur toute autre espèce de données, qui ne sont pas nécessairement moins fiables ou moins accessibles, mais jugées moins dignes) ; d'autre part, poser des questions qui ne sont pas fondamentalement nouvelles, mais qu'elle permet d'éclairer de façon plus précise en offrant les moyens de mettre en évidence, domaine de la vie sociale par domaine de la vie sociale, les rapports qui s'établissent entre histoire des élites et histoire venant d'en bas (l'histoire des élites devient de ce point de vue une histoire contingente et l'histoire venant d'en bas, une histoire partiellement autonome).

Dans le cas de l'histoire de l'EP, on peut d'ores et déjà montrer que lorsqu'on l'envisage au ras des terrains de sport, l'histoire repose sur une autre temporalité, une chronologie aux temps forts différents.

Les pièges de l'histoire venant d'en bas sont contenus dans la nature des données à partir desquelles l'historien est amené à travailler, et dans les conditions de leur réunion : il faut savoir ne pas tomber dans le piège des « stratégies de présentation

1. P. CHAMPAGNE, *Faire l'opinion*, Paris, Ed. de Minuit, 1991.

de soi » des personnes interrogées ; de même qu'il faut prendre garde de ne pas fausser le contenu des témoignages.

Il m'est arrivé plusieurs fois d'entendre ou de lire : « vous savez ça aussi bien que moi » ou « vous savez ça mieux que moi . . . ». L'historien connaît le passé mieux, aux yeux de certains témoins, qu'eux-mêmes. La légitimité de leur point de vue est douteuse à leurs yeux mêmes. Ceci ne peut qu'inviter l'historien qui souhaiterait engager une recherche de ce type à prendre bien garde de ce qu'il pense et de ce qu'il sait : pour éviter de tomber dans les pièges de l'histoire venant d'en bas, il n'y a d'autre règle que de chercher à recomposer le point de vue de l'autre, sur le modèle de ce que proposent les anthropologues.

Benoît CARITEY
IHC - UMR CNRS 5605
Université de Bourgogne

PAROLE D'EXPERTS, REPRÉSENTATIONS ET MÉMOIRES : LE CAS DES « MODERNISATEURS »

Il n'est de jour en France sans que l'actualité nous souligne la présence des experts au point que Christiane Restier-Melleray, paraphrasant Molière s'est demandée avec humour : « N'oserons-nous plus trouver rien de bon sans le congé de Messieurs les experts¹? » De l'informatique à la bioéthique en passant par le devenir de la nationalité française, les gouvernements ont multiplié au cours des dernières décennies les comités d'experts et autres commissions de « sages » chargés de délivrer un avis autorisé sur ces questions. Le problème des experts est donc vaste et donne d'ailleurs lieu à une multitude de travaux en philosophie², en sociologie³ et en science politique⁴. Les historiens jusqu'à présent ont été beaucoup plus en retrait, si l'on excepte les travaux d'Eric Brian⁵. Plus qu'une marque de désintérêt, il faut sans doute y voir un malaise devant un sujet qui est au cœur du « temps présent », malaise renforcé par la difficulté à rassembler des sources pour traiter une telle question.

Cette communication se propose cependant d'essayer de combler cette lacune en s'attachant à un « groupe » d'hommes qui ont marqué l'histoire économique de la France du vingtième siècle. Leur dénomination est flottante chez les historiens (ils

1. C. RESTIER-MELLERAY, Experts et expertise scientifique, *Revue française de science politique*, n° 4, 1990, p. 546.

2. Le Laboratoire de Recherches Philosophiques sur les Logiques de l'Agir (CNRS) et le Centre d'Analyses et de Mathématiques Sociales (CNRS) ont ainsi organisé les 30-31 octobre 1997 à Besançon un colloque intitulé *Mathématiques sociales et expertise*.

3. On citera parmi les productions récentes la synthèse stimulante de J.-Y. TREPOS, *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, 1996.

4. On citera en particulier la synthèse récente d'A. COSMIMA-PARADISO, Expertise et évaluation face à la démocratisation du débat technico-scientifique dans une perspective européenne, *Etudes et Recherches*, Genève, université de Genève, département de science politique, 1996, n° 32.

5. E. BRIAN, *La mesure de l'Etat, Administrateurs et géomètres au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.

sont qualifiés de « technocrates », de « modernisateurs¹ », mais chacun s'accorde sur les noms de leurs principales figures de proue (François Bloch-Lainé, Simon Nora, Jean Fourastié, Pierre Massé, Alfred Sauvy, Pierre Uri, etc.) et leur reconnaît la qualité d'expert, notamment en matière économique, financière et sociale : Jean Fourastié a été invité à réfléchir sur l'avenir de l'enseignement en France dans les années 60, Simon Nora chargé de brosser les perspectives de l'informatisation de la société française tandis qu'en 1981, François Bloch-Lainé, réputé pour son « objectivité », a été sollicité par la nouvelle majorité pour dresser un bilan de l'état de la France au lendemain de sept ans de présidence giscardienne.

L'importance de ces « modernisateurs » n'a évidemment pas échappé aux historiens de l'économie (Richard F. Kuisel, Michel Margairaz, Philippe Mioche²) qui ont, à partir notamment des archives du ministère de l'Economie et des Finances, multiplié les études fouillées sur la modernisation de l'économie française et les modalités de sa mise en œuvre. Dans ces travaux, la figure des « modernisateurs » et leur rôle sont soulignés, mais le propos de telles études est d'abord de proposer une histoire des structures et des pratiques (notamment de la prise de décision), même si l'histoire du Plan a été également « observée du point de vue des hommes³ ». Cette histoire d'ailleurs, faut-il le rappeler, a été écrite en présence des « modernisateurs » eux-mêmes. Certains d'entre eux, témoins privilégiés, ont été régulièrement sollicités par les historiens, notamment dans le cadre de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP) ce qui conduit Brigitte Gaiti à relever avec acidité qu'il n'y a « pas un colloque sur la planification, sur la modernisation économique ou sur le mendésisme par exemple sans que certains d'entre eux soient invités⁴ ». Point d'orgue de cette relation étroite entre historiens et témoins :

1. C'est sous ce vocable que les désigne Emmanuel CHADEAU : Les « modernisateurs » de la France et l'économie du vingtième siècle, *Bulletin de l'IHTP*, 1982, n° 9, p. 22-35, mais également B. GAITI dans son très intéressant mémoire de DEA : *Les « modernisateurs » dans l'administration d'après-guerre : histoire de la formation d'un groupe*, IEP de Paris, 1987.

2. Pour ce qui concerne Richard F. KUISEL, il faut renvoyer prioritairement à son ouvrage *Le capitalisme et l'Etat en France, Modernisation et dirigisme au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1984. Concernant M. MARGAIRAZ, il faut citer en priorité sa thèse, *L'Etat, les finances et l'économie, histoire d'une conversion, 1932-1952*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2 vol., 1991. De P. MIOCHE, se reporter en particulier à son article intitulé Aux origines du Plan Monnet : les discours et les contenus dans les premiers plans français (1941-1947), *Revue historique*, Paris, avril-juin 1981, n° 538, p. 405-438 et à sa thèse, *Le Plan Monnet Genèse et élaboration, 1941-1947*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1987.

3. M. MARGAIRAZ, H. ROUSSO, « Le Plan, une affaire d'Etat ? Les responsables des commissions du I^{er} au IX^e Plan », in H. ROUSSO [et al.], *La planification en crises (1965-1985)*, actes de la table ronde tenue à l'IHTP le 13 décembre 1985, Paris, Ed. du CNRS, 1987, p. 19.

4. B. GAITI, *op. cit.*, p. 9.

le livre commun publié par François Bloch-Lainé et Jean Bouvier sous le titre *La France restaurée 1944-1954*¹.

Loin de vouloir réécrire une histoire de la modernisation, notre propos vise d'abord à s'attacher aux « modernisateurs » eux-mêmes et à chercher en priorité à comprendre qui sont ces hommes et comment ils ont pu réussir à tenir le rôle qui fut le leur dans la France de l'après 45. Il s'agit par conséquent de retracer l'histoire d'individualités, mais aussi celle d'un « groupe », de repérer les étapes d'itinéraires, d'identifier des réseaux, de cerner les contours d'une identité et de comprendre les raisons d'une réussite tant professionnelle que médiatique. Beaucoup moins courue que la précédente, cette approche n'est cependant pas complètement inédite puisque certains travaux se sont attachés, à travers l'analyse de livres de souvenirs publiés par ces hommes à repérer des lignes de force dans leurs récits, individuels ou collectifs². Ainsi, Emmanuel Chadeau s'est attaché à étudier le cas de trois d'entre eux : Jean Monnet, Claude Gruson et Pierre Massé. De son côté, Brigitte Gaiti, à partir d'un corpus plus large, s'est employée à rechercher les « fragments d'une identité collective », à étudier un certain « style » de vie professionnelle et à analyser « les ressorts d'une image »³.

Depuis ces premières études, les sources se sont multipliées. A côté d'ouvrages et d'entretiens publiés⁴, il faut souligner l'importance des archives sonores que constituent les cassettes d'entretiens réalisées par le Comité d'histoire économique et financière de la France depuis 1988. En particulier, le premier volet de cette enquête dit « volet A », correspondant aux « responsables du ministère des Finances et grands témoins de l'histoire économique et financière de la France » est pour nous d'une grande richesse, même si certaines personnalités essentielles comme

1. Il fut publié chez Fayard en 1986 avec un prologue de J.-P. RIOUX et comme sous-titre *Dialogue sur les choix d'une modernisation*. Il est également intéressant de relever la présence de ces témoins dans certains avant-propos. Il en va ainsi de la thèse de G. BOSSUAT, *La France, l'aide américaine et la construction européenne 1944-1954*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2 vol., 1992, qui est précédée d'un avant-propos de P. Uri (p. IX-XIII) qui fut un témoin privilégié dans le cadre de cette recherche.

2. Ces hommes se sont beaucoup racontés, à l'échelle individuelle, mais aussi à l'échelle collective puisque sous la houlette de F. Fourquet, leur trajectoire d'ensemble a été reconstituée dans le cadre d'une histoire de la comptabilité nationale et du plan (F. FOURQUET, *Les comptes de la puissance*, Paris, Encres, 1980).

3. Ces trois thèmes correspondent au découpage de son mémoire de DEA précité.

4. Il faut citer notamment la publication des souvenirs d'E. HIRSCH, *Ainsi va la vie*, Lausanne, Fondation Jean Monnet pour l'Europe - Centre de Recherches européennes, 1988, ceux de J. FOURASTIE, *Jean Fourastié entre deux mondes, Mémoires en forme de dialogues avec sa fille Jacqueline*, Beauchesne, 1994, de P. URI, *Penser pour l'action*, Paris, Odile Jacob, 1991, ou encore l'entretien avec S. Nora réalisé par M. GAUCHET et publié dans *Le Débat*, en mai-septembre 1986 (p. 85-112) sous le titre « Servir l'Etat ».

Jean Fourastié n'ont pas participé à l'entreprise¹. Fondée sur des sources plus vastes, cette communication se propose de partir des représentations d'eux-mêmes que proposent ces hommes, de réfléchir sur les lignes de force de leur articulation et de montrer comment fonctionne chez eux le rapport entre leur mémoire et leur propre vision de leur action et donc de l'histoire qu'ils se proposent de livrer de la période.

DES HOMMES DEPOURVUS D'ASCENDANTS ?

Dans leurs souvenirs et leurs témoignages, un thème domine tous les autres, celui de leur nouveauté et de leur différence, affichées et proclamées qui conduisent ces hommes à se présenter comme dépourvus d'ascendants. Les « modernisateurs » sont servis à cet égard par des itinéraires souvent atypiques qui rendent d'ailleurs fort difficile une appréhension de ce groupe. De prime abord, celui-ci s'avère « insaisissable » et révèle des trajectoires éclatées tant et si bien que « tous les indicateurs sociologiques traditionnels semblent impuissants à rendre compte de la formation du groupe », qu'il s'agisse de l'âge, des origines sociales, de la formation, des antécédents professionnels². Au surplus, ceux qui présentent *a priori* le parcours le plus classique à l'instar de François Bloch-Lainé, fils de la bourgeoisie parisienne et jeune inspecteur des Finances à la veille de la guerre entendent prendre leurs distances avec des devanciers, fussent-ils marqués par la Résistance comme Wilfrid Baumgartner ou Jacques Rueff. Dans ces conditions, le seul lien qui relierait ces hommes serait fondé sur leur marginalité, leur « situation de porte-à-faux³ » dans la haute fonction publique et leur promotion inattendue, rapide et simultanée au lendemain de la guerre.

Cette nouveauté affichée et revendiquée s'érige d'abord en rejet d'un passé récent. Volontiers critiques vis-à-vis des élites politiques, administratives et économiques, les « modernisateurs » prennent expressément leurs distances par rapport à une décennie d'histoire nationale sur laquelle ils entendent porter un jugement différent de celui qu'ils prêtent à leur milieu d'origine. Encore récemment, François Bloch-Lainé et Claude Gruson ont proposé un portrait de l'Inspection des Finances à la fin des années trente et sous l'Occupation qui montre une maison vermoulue et ankylosée, qui pendant les « années noires », sans être forcément vichysoise, paraît peu gagnée aux idées de la Résistance⁴. A l'inverse, se posant en s'opposant, les « modernisateurs » se présentent avec quelques autres comme l'incarnation d'une alternative, des hérauts de la modernité et de la Résistance et donc les chantages

1. Pour une présentation détaillée de ces archives orales, se reporter à Florence DESCAMPS, Les archives orales du comité pour l'histoire économique et financière ou la fabrication d'une source, *Etudes et documents*, III, 1991, p. 511-538.

2. B. GAITI, *op. cit.*, les a examinés p. 105-107.

3. B. GAITI, *op. cit.*, p. 118.

4. F. BLOCH-LAINE, C. GRUSON, *Hauts fonctionnaires sous l'Occupation*, Paris, Odile Jacob, 1996.

d'une rupture avec le passé que la guerre a consommée¹. Cette rupture renvoie à la fois aux années trente, jugées communément comme des années de sclérose et d'impuissance, et bien sûr aux années de l'Occupation, le régime de Vichy étant lourdement condamné. Toutefois, si leur rejet de l'Etat français est profond, la perception de ceux que l'on nomme communément les « technocrates » de Vichy n'est pas univoque. Ainsi, si le jugement porté par François Bloch-Lainé et Claude Gruson sur Yves Bouthillier est sans appel et dépourvu de nuances (ils assimilent sa promotion ministérielle à un « retournement de veste » et à une « trahison » à l'égard de Paul Reynaud²), on constate chez Claude Gruson une fascination certaine pour l'archétype du technocrate qu'est Jean Bichelonne sous les ordres duquel il a travaillé en 1940³, fascination du reste qu'il n'a pas été seul à ressentir⁴. Incontestable, l'absence d'ascendants est au fond logique, car on voit mal de qui ces hommes auraient pu se réclamer puisque les figures techniques les plus célèbres de l'entre-deux-guerres (de Jean Bichelonne à l'ancien directeur des *Nouveaux Cahiers* Jacques Barnaud) ont été compromises dans la Collaboration, ou bien sentent le soufre, sur fond de prétendu complot synarchique dirigé par Jean Coutrot.

Volonté de rupture avec le passé, la nouveauté revendiquée par les « modernisateurs » doit être également au service de l'avenir. Incarnation d'une relève, porteurs d'une volonté de servir et de rénover en profondeur le pays, ces « modernisateurs » dont les ambitions sont réelles, ont pu s'appuyer au lendemain de la guerre sur un contexte porteur qui leur a permis, en quelques années, d'occuper des postes de premier ordre et de jouer le rôle important que l'on connaît dans le relèvement et la modernisation du pays ainsi que la construction européenne. Il faut y ajouter la formation des élites à travers des charges d'enseignement à Sciences po et à l'ENA⁵ et la diffusion des idées de modernisation dans l'opinion publique, à travers des causeries radiophoniques, des ouvrages de vulgarisation et des articles dans la grande presse dont l'hebdomadaire *L'Express* fut le fer de lance.

1. Il est intéressant de constater que pour F. Bloch-Lainé comme pour C. Gruson, c'est la guerre et aucunement le Front populaire qui marque leur engagement « à gauche ».

2. F. BLOCH-LAINÉ, C. GRUSON, *Hauts fonctionnaires sous l'Occupation*, op. cit., p. 123.

3. C. GRUSON lui consacre un chapitre intitulé « A propos de Bichelonne » in *Hauts fonctionnaires sous l'Occupation*, op. cit., p. 29-43.

4. A. SAUVY, *De Paul Reynaud à Charles de Gaulle*, Paris, Casterman, 1972, p. 134-135 évoque sous le titre « incident Bichelonne » les sollicitations dont il fut l'objet de la part de celui-ci en 1942 et qu'il a déclinées. Il qualifie cependant sa « capacité de travail » et sa mémoire d'« extraordinaires » et compare son passage à la Collaboration à la construction du pont de la rivière Kwai : « il a été emporté par la technicité et le désir de mettre les choses en ordre ».

5. F. Bloch-Lainé, J. Fourastié et P. Uri sont dès les lendemains de la guerre nantis de charges d'enseignement à l'IEP et à l'ENA.

Cette réussite spectaculaire, fierté légitime de ces hommes, n'a pas manqué d'être analysée par eux-mêmes et il importe de saisir les attributs qu'ils mettent en avant à cette fin. Plusieurs pourraient servir ici de fil conducteur, notamment le développement, à partir de la fin des années quarante, d'un nouveau type de haut fonctionnaire dont ces « modernisateurs » se présentent comme l'incarnation, ou la propension de ces acteurs à se présenter comme les hommes d'un destin, c'est-à-dire, en d'autres termes, la modernisation comme épopée. L'originalité foncière de ces hommes vient cependant d'un troisième élément, leur qualité d'économistes directement revendiquée et légitimée par leur réussite.

DE NOUVEAUX ECONOMISTES

L'économie est le dénominateur commun de l'ensemble des « modernisateurs » : objet majeur de leurs préoccupations, source de leur compétence, justification de leur emploi et passeport de légitimation, elle est au cœur de leurs récits et de leurs témoignages, qui révèlent d'incontestables récurrences et qui font d'eux des économistes d'un type nouveau.

A l'origine, cette qualité ne va pas de soi car au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle est encore réservée aux professeurs d'économie politique, agrégés des facultés de droit dont les figures de proue étaient Gaétan Pirou (décédé en 1946) et Charles Rist. Les années trente ont assurément porté des coups sérieux à ces derniers, suscitant selon les termes de Lucette Le Van-Lemesle, une véritable « crise de légitimité » de ces « économistes officiels ¹ » et l'avènement d'une floraison d'ingénieurs-économistes se posant en relèves, qu'illustrent notamment les hommes du Centre polytechnicien d'études économiques (communément appelé groupe X-Crise ²). Toutefois, au lendemain de la guerre, les « économistes officiels » entendent défendre leur pré carré, ce que permet de constater le dépouillement de la *Revue d'économie politique* qui demeure encore la principale publication et la principale référence des universitaires français ³.

C'est contre cette hégémonie et en brandissant l'étendard de la nouveauté que ces hommes ont réagi en se posant en « nouveaux économistes » nantis de caractéristiques propres tant sur le plan de leur apprentissage de l'économie que sur celui de leur conception globale de cette dernière.

1. Sur ce point, il faut se reporter à L. LE VAN-LEMESLE, *L'enseignement de l'économie politique en France (1860-1939)*, thèse de doctorat d'Etat, Paris I, 1993.

2. Sur ce point, il convient de se reporter à M. MARGAIRAZ, « Les autodidactes et les experts : X-Crise, réseaux et parcours intellectuels dans la France des années trente », communication présentée lors du colloque *Deux siècles d'histoire polytechnique*, 8-11 mars 1994 et à O. DARD, Voyage à l'intérieur d'X-Crise, *Vingtème siècle, revue d'histoire*, juillet-septembre 1995, p. 132-146.

3. Nous nous permettons de renvoyer sur ce point à O. DARD, Economie et économistes des années trente aux années cinquante : un tournant keynésien ? La IV^e République, *Histoires, Recherches et Archives*, dossier publié par *Historiens et Géographes*, 1997, p. 453-475.

DES FRANCS-TIREURS AUTODIDACTES

Les « modernisateurs » ont dans l'ensemble insisté sur le caractère autodidacte de leur formation en matière économique, trait commun qui est martelé par Claude Gruson pour lequel « dans sa génération, [...] il n'y a pas un économiste français qui n'ait été un autodidacte¹ ». Le constat est exact, à de très rares exceptions près, comme Robert Marjolin (agrégé d'économie politique), mais il ne saurait être pris au pied de la lettre. D'abord, il ne vaut que pour le type d'économistes qu'entend incarner Claude Gruson... et aucunement pour les économistes universitaires qui continuent d'exister à sa « génération ». Ensuite, cette pétition de principe est à comprendre à travers son corollaire : un rejet et une déconsidération de l'enseignement de l'économie dispensé en France à la veille de la guerre. Les professeurs agrégés d'économie politique de l'époque sont traités avec mépris. Selon Claude Gruson, même un agrégé d'économie politique « n'avait qu'une culture économique rudimentaire. Les conceptions globales qu'on vous insuffle maintenant dès les premiers mois de l'enseignement d'économie politique et même dès le lycée, on ne les avait pas du tout² ». Pour Paul Delouvrier, formé à l'Institut catholique, à la faculté de droit et à l'École libre des sciences politiques et reçu à l'Inspection des Finances en 1941, la « faiblesse » de l'enseignement d'alors « était ce qu'on appelait l'économie politique [...] : on s'en tenait à la théorie des prix du milieu du XIX^e siècle³ ». En dernier lieu, ce caractère purement autodidacte doit être précisé. Sur le plan des modalités, il renvoie rarement à une lecture solitaire approfondie de Keynes, à l'exception de Claude Gruson « illuminé⁴ » par la *Théorie générale*, de Pierre Uri qui s'y est « jeté » sous l'Occupation, voire de Pierre Massé. Dans la plupart des cas, cette formation renvoie à une pléiade de lieux et de contenus divers malgré certaines références communes.

Le plus important est sans doute l'Institut de Science Economique Appliquée (ISEA)⁵ fondé par François Perroux en 1944. Professeur à l'université de Paris, Perroux qui fut pendant la guerre le secrétaire général de la Fondation pour l'Etude des problèmes humains (de septembre 1942 à décembre 1943) a lancé cet Institut avec un patronage prestigieux. A la Libération, ses travaux font autorité et son bulletin, *Economie appliquée*, ouvert aux influences étrangères et notamment au keynésianisme, s'impose alors comme un « espace institutionnel de dialogue entre

1. C. GRUSON, *Programmer l'espérance*, Paris, Stock, 1976, p. 38.

2. Témoignage de C. Gruson cité in F. FOURQUET, *Les complices de la puissance*, op. cit., p. 16.

3. R. CHENU, *Paul Delouvrier ou la passion d'agir, Entretiens*, Paris, Seuil, 1994, p. 34. P. Delouvrier y brosse (p. 34-35) des portraits de G. Pirou, C. Colson et J. Rueff.

4. C. GRUSON, *Programmer l'espérance*, Paris, Stock, 1976, p. 57.

5. Il faut aussi citer les statisticiens de l'Institut de conjoncture créé en 1938 sous l'impulsion d'A. Sauvy (A. Vincent), certains hauts-fonctionnaires de l'Inspection des Finances (G. Ardant, F. Bloch-Lainé, C. Gruson, R. Goetze, etc.) et enfin l'entourage de J. Monnet à Alger (notamment H. Alphand, E. Hirsch, R. Marjolin, ou R. Mayer).

économistes de tendances plurielles¹». Rassemblant une pléiade d'universitaires promis à un avenir brillant (Henri Denis, Jean et André Marchal etc.), mais aussi Maurice Allais qui vient alors de publier *A la recherche d'une discipline économique*, ce foyer essentiel de la rénovation des idées économiques attire au bout du compte peu de futurs « modernisateurs » à l'exception de Jean Bénard qui y a fait ses premiers pas en économie qui l'ont conduit au SEEF² ou encore Pierre Uri entré à l'ISEA en septembre 1944 et qui y est resté deux ans, rédigeant notamment à cette occasion un rapport sur Bretton Woods et le Fonds monétaire international³.

L'examen de la relation entre l'ISEA et les « modernisateurs » révèle ainsi l'existence d'une distorsion qui comporte plusieurs enseignements. On peut arguer, pour expliquer cette absence d'intérêt pour l'ISEA, du poids des circonstances, de l'absence d'occasion d'une rencontre, mais cela paraît peu crédible. De même la personnalité sulfureuse de Perroux, chantre du communautarisme sous l'Occupation, conseiller national et orateur aux Cercles *Jeune France*⁴, peut indisposer des résistants, mais n'a cependant pas découragé des hommes comme Jean Bénard ou Pierre Uri ni les nombreux résistants qui ont gravité autour de l'ISEA. Il faut par conséquent mettre en avant un troisième élément sans doute plus probant : la nature même de l'ISEA que François Perroux a lui-même qualifié de « laboratoire⁵ ». La dénomination de l'ISEA est en effet trompeuse et comme l'a souligné avec justesse et humour Jean Bénard, sa « principale caractéristique était de ne pas s'occuper d'économie appliquée, mais d'économie théorique⁶ ». Cette nature même de l'Institut explique sans doute l'attraction qu'éprouvèrent à son

1. J. WEILLER, B. CARRIER, *L'économie non-conformiste en France au XX^e siècle*, Paris, PUF, 1994, p. 95.

2. Né en 1923, recruté par F. Perroux comme chercheur à la Fondation pour l'Étude des problèmes humains avant de le suivre à l'ISEA, J. Benard a eu du fait des « circonstances » une formation économique « très hétéroclite et très autodidacte », n'ayant alors « jamais assisté à un cours d'économie politique dans une faculté de droit ». C'est donc à l'ISEA, dans une « atmosphère extrêmement excitante d'action et de recherche » qu'il a fait ses premiers pas en économie qui l'ont ensuite notamment conduit (outre à un engagement au parti communiste qui se traduit notamment par la publication de brûlots anti-keynésiens dans *La Nouvelle Critique* en 1949), au SEEF et enfin à une carrière universitaire. Témoignage de J. Benard cité in F. FOURQUET, *Les comptes de la puissance*, op. cit., p. 42-43.

3. Mis selon ses propres termes « à la porte » par Perroux, P. Uri a été récupéré par J. Monnet pour établir un bilan national achevé en 1947. Sur ce passage de P. Uri à l'ISEA, se reporter à son témoignage consigné in *Penser pour l'action*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 43 et suivantes.

4. Sur le rôle de F. Perroux sous l'Occupation, outre le livre précité d'A. Drouard, se reporter à G. DE MARGERIE, Sur l'enseignement économique à la faculté de droit de Paris à l'époque de « Vichy », Institut d'histoire économique et sociale de l'université de Paris I, *Recherches et travaux*, Bulletin n° 9, oct. 1980, p. 55-103 (il s'agit de la reprise de la 4^e partie d'un mémoire de maîtrise soutenu en 1979 à Paris I et intitulé *L'enseignement de l'économie en France, 1930-1945*). On mentionnera enfin l'ouvrage de M. BERGES, *Vichy contre Mounier*, Economica, 1997, qui comporte plusieurs développements sur F. Perroux.

5. Témoignage de F. Perroux cité in F. FOURQUET, *Les comptes de la puissance*, op. cit., p. 66.

6. Témoignage de J. Benard cité in F. FOURQUET, *Les comptes de la puissance*, op. cit., p. 42.

endroit de nombreux universitaires, mais aussi un homme comme Pierre Uri, normalien et agrégé de philosophie et porté à la spéculation. En revanche, de nombreux « modernisateurs » qui sont avant tout des praticiens éprouvent assez peu d'intérêt pour la découverte d'une économie théorique, y compris dans sa version keynésienne, ce qui explique leur relatif désintérêt pour l'entreprise de Perroux et par contrecoup l'amertume de ce dernier¹.

DES PRATICIENS DE L'ÉCONOMIE

Même s'ils viennent d'horizons différents, ces hommes présentent la caractéristique commune d'être, à quelques exceptions près (Robert Marjolin ou Pierre Uri) des praticiens de l'économie. Beaucoup sont spécialistes des finances publiques, à commencer par les inspecteurs des Finances. Les autres ont une pratique ou une connaissance approfondie du monde de l'entreprise. Dans cette optique, on pense bien sûr aux hommes qui ont travaillé dans des sociétés privées comme Jean Monnet dans l'entreprise familiale ou dans la banque ou Etienne Hirsh dans les établissements Kuhlmann. Il faut leur ajouter un fonctionnaire comme Jean Fourastié, qui s'est depuis 1934 (où il est entré à la direction du contrôle de l'Etat sur les sociétés d'assurances) bâti une situation d'expert dans ce domaine à travers ses fonctions de commissaire-contrôleur au ministère de l'Economie, ses ouvrages, et son enseignement au Conservatoire national des Arts et Métiers².

Cette démarche de praticiens est riche de conséquences. Elle signifie d'abord que ces hommes sont dans l'ensemble soucieux de concret. Eloignés dans la plupart des cas de toute volonté de spéculation théorique, ils s'attachent d'abord aux résultats à atteindre et à la méthode pour y parvenir. Cette approche n'est pas nouvelle et rejoint assez largement la situation de l'entre-deux-guerres où s'était déjà esquissée une alliance objective d'entrepreneurs et d'ingénieurs-économistes autour de groupements comme le Redressement français, X-Crise ou d'une publication comme *Les Nouveaux Cahiers* contre les « économistes officiels » campant sur la théorie économique. Ressourcée à la Libération avec des deux côtés des hommes nouveaux par rapport aux années trente, cette alliance s'engouffre sur les voies tracées par des devanciers. En effet, après-guerre comme auparavant, l'accent est

1. Il estime que « ce qui a été fait de nouveau en France en matière économique depuis la guerre a été fait à l'ISEA. Pas ailleurs... » et considère dans ces conditions que « ce qui passe l'imagination », c'est qu'« on ait évité de rendre justice » à son entreprise. Témoignage de F. PERROUX cité in F. FOURQUET, *Les comptes de la puissance, op. cit.*, p. 66.

2. Comme commissaire-contrôleur, J. Fourastié s'est fait remarquer dans certaines missions d'inspection puis à travers une enquête fouillée qui a permis à son directeur de poser les bases d'une réforme des assurances en 1938. J. FOURASTIE s'est également illustré par la publication en 1937 chez Dalloz d'un ouvrage apprécié des professionnels et intitulé *Le contrôle de l'Etat sur les sociétés d'assurance*. Cette compétence reconnue lui a permis d'être nommé en 1941 inspecteur départemental de l'enseignement technique et surtout chargé du cours d'Assurances au CNAM (SAEF, Archives Fourastié, PH 181/94, carton 1).

mis du côté des ingénieurs-économistes sur l'importance de l'utilisation des mathématiques en économie et dans ces conditions sur la nécessité de bâtir un outil statistique et des instruments de prévision. Comme l'a souligné Sauvy, « parler doctrine, [...] savoir si les mânes de Ricardo ou de Walras sont satisfaits » serait un exercice « vain » : « *La seule question est de savoir ce qui va arriver.*¹ » De ce point de vue, même si elle n'est pas (ou ne peut être) avouée, la filiation sur le plan des idées et des objectifs avec l'entre-deux-guerres et certaines réalisations de l'Etat français n'est pas contestable.

La Libération apporte cependant un souffle nouveau. En effet, le lieu de rencontre privilégié est à présent l'Etat ce qui est une différence importante par rapport à l'entre-deux-guerres. Ce point a déjà été souligné par Alain Desrosières pour lequel « la situation française, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, se caractérise par le fait qu'il y existe peu de lieux de rencontre et de débat entre des spécialistes des sciences sociales, qu'ils soient statisticiens, démographes, économistes ou sociologues, et des responsables politiques et administratifs, des chefs d'entreprise ou des syndicalistes » et que « ces lieux n'existent pas encore dans l'Etat² ». On peut même ajouter que lorsque cette rencontre a lieu, elle débouche sur une opposition frontale ainsi qu'en témoigne l'échec de la « commission de la hache » instaurée par Pierre Laval et patronnée par Raoul Dautry ou sur une impossibilité de faire avancer des projets comme en atteste l'expérience du ministère de l'Economie nationale dirigé par le socialiste Charles Spinasse en 1936-1937 et peuplé de membres d'X-Crise à commencer par Jean Coutrot³. Ces blocages sont bien moindres au lendemain de la guerre où c'est à l'intérieur même de l'Etat que s'opère un effort de rénovation.

Une des premières étapes réside dans l'effort de quantification qui débouche dès 1946 sur « l'inventaire Schuman⁴ » dont l'élaboration a été coordonnée par François Bloch-Lainé. Aude Terray a souligné « l'apport de cet Inventaire pour les progrès en matière d'informations chiffrées au ministère des Finances [...] : c'est la première fois que les chiffres détenus par les différentes directions du ministère sont centralisés, et c'est également la première fois que ces informations chiffrées sont

1. A. SAUVY, *De Paul Reynaud à Charles de Gaulle*, op. cit., p. 78-79. Les italiques sont de Sauvy.

2. A. DESROSIÈRES, *La politique des grands nombres, histoire de la raison statistique*, Paris, Ed. La Découverte, 1993, p. 198.

3. Cette expérience a fait l'objet de différentes recherches. Il faut citer en particulier M. MARGAIRAZ, *L'Etat, les finances et l'économie, histoire d'une conversion*, op. cit., p. 348-364 ; A. MOUTET, *Les logiques de l'entreprise, la rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, Paris, MSH, 1997, p. 429-443. Nous nous permettons de renvoyer à notre article : C. Spinasse, du socialisme à la Collaboration, *L'Information historique*, vol. 58, mai 1996, p. 54-57.

4. Ministre des Finances dans le gouvernement Bidaut formé en juin 1946, R. Schuman a confié à son directeur de cabinet F. Bloch-Lainé le soin de coordonner l'élaboration de ce document imposant (670 p.) qui dresse le bilan de l'évolution des finances publiques de 1913 à 1946.

publiées¹ ». Cette première réalisation en amène une seconde : la création le 13 octobre 1947 d'un comité de Statistiques chargé de « mettre à jour de façon permanente, l'Inventaire de la situation financière publiée au mois de décembre 1946 », d'« étudier les améliorations à apporter aux centralisations comptables et statistiques qui permettent de suivre l'évolution de la direction générale et les mouvements de capitaux intéressant le Trésor » et enfin de « publier ou communiquer aux services étrangers au ministère toutes les informations chiffrées concernant les finances publiques² ».

Un économiste serait donc un homme d'action, action qu'il doit « éclairer », selon la formule classique d'Alfred Sauvy³. C'est une évidence pour les « modernisateurs » qui entendent jouer le rôle le plus actif possible pour voir la France évoluer enfin selon leurs vues. Leur image du pays est tout à fait négative et à des titres divers ils ont dénoncé son malthusianisme et son ankylose pour stigmatiser la situation inquiétante de sa démographie (Alfred Sauvy), et plus largement l'arriération d'une économie française recroquevillée sur elle-même et murée dans ses archaïsmes. Un maître mot guide à l'inverse les « modernisateurs » : la modernisation justement de l'économie française dans ses structures comme dans ses pratiques afin de faire entrer le pays de plain-pied dans le vingtième siècle. Cette modernisation se décline sur plusieurs modes. Elle signifie d'abord une ouverture sur l'extérieur. Les « modernisateurs » sont en effet sans exception des hommes qui ont une attirance (à travers des lectures ou des voyages), voire une connaissance assez précise des pays étrangers qui se traduisent par des études réalisées sur des expériences étrangères (à l'instar par exemple de celle de Jean Fourastié sur les assurances à la veille de la guerre⁴) ou une expérience professionnelle propre qui les a conduits à nouer des contacts solides avec des interlocuteurs extérieurs (l'exemple le plus connu étant évidemment celui de Jean Monnet). Parmi tous les Etats, les Etats-Unis occupent à l'évidence un rôle de premier ordre et leur réussite économique fait l'objet d'une fascination. On souhaite en effet au lendemain de la Libération (comme d'ailleurs pendant les années vingt) s'inspirer de l'efficacité des méthodes de production américaine, ce qui débouche en 1948-1949 sur l'envoi des célèbres « missions de productivité » aux Etats-Unis et la création dans le cadre du commissariat au Plan en mai 1949 d'un Comité français de la Productivité, instance interministérielle présidée par Jean Monnet et dirigée par Jean Fourastié⁵. On

1. A. TERRAY, *Le service des études économiques et financières*, DEA, EHESS, 1994, p. 32.

2. Cité in A. TERRAY, *op. cit.*, p. 32.

3. A. SAUVY, *De Paul Reynaud à Charles de Gaulle*, *op. cit.*, p. 205.

4. J. Fourastié a été chargé en 1938 par le directeur des assurances Cheneaux de Leyritz d'une enquête approfondie sur la situation des assurances dans les pays européens et a effectué à cette occasion des voyages d'études (SAEF, Archives Fourastié, PH 181/94, carton 1).

5. Sur ce point, voir en particulier P. L. MATHIEU et P. LEDUC, *La politique française de productivité depuis la guerre*, mémoire dactylographié de l'IEP de Paris, 1961, p. 33-34 ; A. ROWLEY, « Taylorisme et

constate aussi, comme d'ailleurs pendant les années vingt, une fascination pour la société de consommation en plein essor outre-Atlantique.

Comment faire sortir dans ces conditions la France de l'ornière? Pour les « modernisateurs », la solution est d'abord économique. C'est d'abord de la rénovation de l'économie et non de celle du système politique que le salut est attendu. Il s'agit en effet de redéfinir les fondements, les méthodes et les finalités de l'économie. On est en présence d'une « rupture culturelle » déjà soulignée par Pierre Rosanvallon : jusqu'alors « considérée comme un donné », l'économie est à présent « appréhendée comme un construit » et « constitue du même coup un objet pour l'action¹ ». Le témoignage des acteurs corrobore cette idée et l'un des plus explicites est celui de Jean Serisé, énarque de la promotion de 1947 et futur sous-directeur du SEEF. Ce keynésien affiché ne cache pas ses intentions et explique abruptement :

« Je voulais appliquer Keynes [...]. Il faut donc que j'aie les instruments de la Théorie générale, le revenu national, la masse des salaires, la préférence pour les liquidités, je cherche les variables de Keynes et cela passe par la macro-économie et donc par la comptabilité nationale². »

CONCLUSION

Cette rapide confrontation de différents témoignages fait apparaître certaines lignes de force.

On relève en premier lieu l'existence d'un discours sur le thème de la nouveauté et de l'originalité intrinsèque de ces hommes qui sont au fond convaincus d'être les pionniers et les fondateurs d'une nouvelle science économique et d'une nouvelle économie publique. L'historien ne saurait souscrire à ce discours de la table rase, reconstruction de témoins qui fait fi du bouillonnement des années trente, (auxquels ces hommes, pour les plus âgés d'entre eux auraient pu directement participer) et de l'héritage immédiat de Vichy, dont la prise en compte est indispensable pour expliquer et comprendre les mutations à l'œuvre au lendemain de la Libération.

Un second élément essentiel concerne la démarche de ces « modernisateurs », empreinte de volontarisme. A la différence du point précédent, le volontarisme ne se limite pas au discours, mais se traduit dans les faits. La modernisation fut en effet pour ces hommes essentiellement une action. Elle fut une action sur les structures, aujourd'hui bien connue des historiens. Elle fut aussi une action sur les esprits à travers la formation de nouvelles élites (*via* des charges d'enseignement à l'Institut

missions de productivité aux Etats-Unis », in M. DE MONTMOLLIN, O. PASTRE [et al.], *Le taylorisme*, Paris, La Découverte, 1984, p. 143 et G. BOSSUAT, *La France, l'aide américaine et la construction européenne 1944-1954*, op. cit., p. 390-394.

1. P. ROSANVALLON, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990, p. 250-251.

2. J. SERISE, cassette 6, CHEFF, 1989, cité in A. TERRAY, op. cit., p. 31.

d'études politiques de Paris et à l'ENA) et la recherche pour certains d'entre eux (Jean Fourastié en tête) d'un écho dans l'opinion publique¹.

En dernier lieu, l'examen de ces témoignages permet de prendre la mesure de l'empreinte des « modernisateurs » sur la société contemporaine qui se traduit par l'affirmation de l'importance, voire de la primauté de l'économie dans la conduite des affaires publiques. Le discours des « modernisateurs » qui a en effet sacralisé l'économie comme compétence et comme source de légitimité à diriger la cité n'est pas seulement une forme d'auto-célébration d'individualités. Il est d'abord la raison d'être d'un groupe social en gestation qui a fait de l'action publique en économie son cheval de bataille. Les prolongements d'une telle perspective sont nombreux. Il faut bien sûr songer à l'orientation conférée à l'ENA, tant sur le plan du contenu de la formation qu'elle dispense que sur le type même de technocrates qu'elle produit². L'héritage des « modernisateurs » déborde cependant le cadre de la haute fonction publique et touche directement la sphère politique, non seulement à cause du poids des énarques dans la vie politique, mais encore parce que les « modernisateurs » ont participé directement à un processus qui a débouché selon la formule de Delphine Dulong sur la « conversion de la compétence économique en compétence politique sous la V^e République³ ».

Olivier DARD
Université de Franche-Comté

1. Sur ce point, se reporter à l'intervention de J. Fourastié lors d'une table ronde organisée à l'IHTP le 28 mai 1984 à l'occasion de la parution du livre précité de R.-F. KUISEL, *Le capitalisme et l'Etat en France*, (*Bulletin de l'IHTP*, décembre 1984, n° 18, p. 25).

2. Sur l'ENA, se reporter notamment à D. KESLER, *L'ENA, la société, l'Etat*, Paris, Berger-Levrault, 1985.

3. D. DULONG, Quand l'économie devient politique, *Politix*, 1996, n° 35, p. 109.

LES ENTRAVES À L'HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT : L'EXEMPLE DE L'AMNISTIE

On connaît la source de nombreuses difficultés de l'historien du temps présent, des difficultés dont il a appris à s'accommoder et qu'il sait très souvent surmonter. C'est le cas des délais de communication des archives publiques, qui lui ferment d'importantes ressources documentaires, du regard critique que portent les témoins et les acteurs sur ses conclusions et qui le conduit sans cesse à se justifier, de l'implication polémique de bien des sujets dans l'actualité qui le place tantôt en position d'expert, tantôt en position d'accusé parce que sa lecture ne correspond pas à la vision commune. Parmi toutes les difficultés et les entraves à son travail historique, il est sans doute légitime de s'interroger sur une procédure qui, par nature, est anti-historique puisqu'elle consacre l'oubli. Cette procédure c'est l'amnistie.

UNE DEFINITION DE L'AMNISTIE

L'amnistie se définit généralement comme un oubli juridique. C'est-à-dire qu'après une décision du législateur, le vote d'une loi d'amnistie, un certain nombre de condamnations sont effacées. D'un point de vue purement juridique, les faits qui ont donné lieu à la condamnation sont bien considérés comme ayant eu lieu, mais la loi leur retire tout caractère délictueux. Les personnes emprisonnées retrouvent la liberté, les poursuites engagées sont interrompues et les mentions des différentes condamnations disparaissent du casier judiciaire et des dossiers personnels des individus concernés.

La pratique de l'amnistie est fréquente en France, et depuis longtemps. A l'époque contemporaine, les amnisties ont suivi de plus ou moins près toutes les grandes crises civiles. La liste en est longue, de la Commune de Paris à la guerre d'Algérie, en passant par l'affaire Dreyfus et la Collaboration. A ces amnisties liées à des événements majeurs de l'histoire de France s'ajoutent toute une série d'autres

amnisties plus circonstanciées (on compte en moyenne une amnistie tous les deux ans au cours du XX^e siècle), dont les plus célèbres sont les amnisties présidentielles qui sont apparues à la veille de la Première Guerre mondiale et qui sont devenues une tradition incontournable ¹.

Le problème posé est donc simple : en quoi l'amnistie peut-elle peser sur le travail de l'historien, constituer une entrave à sa recherche ? D'ailleurs, est-ce qu'elle constitue réellement une entrave à son travail ?

Il est possible d'approcher le problème sous un angle double : d'une part sous l'angle du droit, l'amnistie revenant à installer des obstacles devant l'historien qui compliquent son travail de recherche ; d'autre part sous l'angle des effets de l'amnistie sur la mémoire collective et des rapports de l'historien avec la mémoire collective.

L'effet du droit qui pose plusieurs obstacles devant l'historien

Pour ce qui concerne le droit, l'amnistie, oubli juridique, prive l'historien d'un certain nombre de sources : elle a pour première conséquence de faire disparaître des casiers judiciaires et des dossiers personnels des pièces qui marquent les poursuites et les condamnations. Ainsi, il devient difficile d'écrire, par exemple, une histoire des répressions. Ceci étant, cette perte doit être largement relativisée, et de deux façons : d'une part, ces pièces retirées appartiennent à des archives judiciaires et à des dossiers personnels qui sont en France parmi les mieux protégés par la loi sur les archives de 1979. Leur consultation est nécessairement remise et leur accès improbable pour écrire l'histoire du temps présent. C'est le type même d'archives qui, par définition, manquent aux historiens du temps présent.

D'autre part, et je pense aux historiens futurs, si les pièces faisant mention des condamnations disparaissent des dossiers, toute trace de la condamnation ne disparaît pas des archives de justice. Tous les textes d'amnistie spécifient que « les minutes des jugements, arrêts et décisions échappent à [...] l'interdiction » de laisser subsister la mention de la condamnation. Une histoire de la répression sera toujours possible sur des bases très solides lorsque les archives s'ouvriront, après 100 ou 120 ans.

Dans l'immédiat, l'historien qui veut travailler sur la répression, le travail des tribunaux dans les périodes de crises et la biographie des acteurs des grands événements de l'histoire récente dispose, comme tout historien du temps présent, de sources de substitution qui lui permettent de pallier le manque d'archives. Ces sources sont classiques. Ce sont la presse et les témoignages, écrits ou oraux. La presse regorge généralement de comptes rendus de procès. Ce n'est d'ailleurs pas l'information qui risque de lui manquer, mais le droit d'en user.

1. Voir S. GACON, « L'amnistie, l'oubli institutionnel », in *Oublier nos crimes*, Paris, Autrement, 1994.

Les entraves à l'histoire du temps présent : l'exemple de l'amnistie

Les lois d'amnistie, oubli juridique, contiennent fréquemment, dans la section « effets de l'amnistie », un article qui impose le silence sur les condamnations. Cette pratique n'a pas toujours existé. Janick Roche-Dahan, qui a consacré sa thèse à *L'amnistie en droit français*¹ a retracé l'histoire de cette disposition. Cet article n'apparaît dans les lois d'amnistie qu'en 1925. Il a par la suite été régulièrement introduit dans les textes comme un « effet » naturel de l'amnistie. Par exemple, la loi d'amnistie du 17 juin 1966 sur les « événements d'Algérie » se termine par l'article 15 ainsi rédigé :

« Il est interdit à toute personne en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions, de rappeler sous quelque forme que ce soit ou de laisser subsister dans tout document quelconque, les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires ou professionnelles et les déchéances effacées par l'amnistie. »

On trouvait également des articles comparables dans les lois d'amnistie votées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, mais leur portée était limitée. La loi d'amnistie du 6 août 1953 indique, dans son article 45 :

« Il est interdit à tout magistrat ou fonctionnaire de l'ordre administratif, et ce, à peine de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la révocation ou la destitution, de rappeler ou de laisser subsister sous quelque forme que ce soit, dans un dossier judiciaire ou de police ou dans tout document quelconque, les condamnations, les peines disciplinaires et déchéances effacées par l'amnistie. »

Les objectifs d'une telle mesure sont transparents. Ils ne font que mener à son terme la logique de l'amnistie qui est celle de l'oubli juridique. Il s'agit de protéger les personnes amnistiées à la fois contre l'usage judiciaire et l'usage social qui pourrait être fait des condamnations amnistiées. Le but officiellement assigné à l'amnistie étant la pacification sociale, ce procédé est mis en avant comme un moyen d'éviter le retour des invectives et des face à face. A ces dispositions des lois d'amnistie qui protègent la personne amnistiée, on peut d'ailleurs associer celles qui concernent la diffamation et qui lui donnent d'autres moyens de se protéger.

La jurisprudence a toujours exclu les historiens des catégories pouvant tomber sous le coup de ces articles. Assez peu de procès ont été intentés contre eux pour infraction à l'interdiction de rappeler des condamnations amnistiées. Un arrêt de la cour d'appel de Paris du 3 novembre 1965 a longtemps fait référence dans ce domaine. Procès était fait à Michèle Cotta pour une notice biographique de son livre sur *La Collaboration*². La personne concernée se jugeait diffamée. Michèle Cotta fut donc poursuivie à la fois pour diffamation et infraction à l'article 45 de la loi d'amnistie du 6 août 1953. Le tribunal a finalement débouté le plaignant. Les considérants du jugement ont donné acte à l'auteur de la qualité scientifique de son ouvrage, de son absence d'intention de diffamer en rapportant des faits publiés

1. J. ROCHE-DAHAN, *L'amnistie en droit français*, thèse de droit, multigraphiée, Lille III, 1994.

2. M. COTTA, *La Collaboration, 1940-1944*, Paris, Armand Colin, 1964.

dans la presse de l'époque, et précisé que l'article 45 de la loi d'amnistie ne pouvait pas s'appliquer puisque celui-ci ne concernait que les fonctionnaires et les magistrats. Bien plus, ce jugement contenait un paragraphe essentiel pour les historiens. Il indiquait que

« si le rappel par un historien du comportement de personnes mêlées aux événements qu'il retrace ne pouvait être fait au motif que la condamnation pénale que ce comportement a entraîné se trouverait amnistiée, toute étude historique sérieuse serait impossible ¹ ».

Le commentaire de cet arrêt précisait encore que « les historiens, en raison des exigences propres à leur discipline, doivent en droit pénal bénéficier d'un régime un peu particulier ».

Ceci étant, la législation s'est durcie dans les années 1980. Les lois d'amnistie de 1981 et de 1988, ainsi que toutes les lois d'amnistie qui ont suivi, ont retenu pour cette disposition une rédaction beaucoup plus restrictive. L'article 25 de la loi du 4 août 1981 indique par exemple :

« Il est interdit à toute personne en ayant eu connaissance, de rappeler sous quelque forme que ce soit, ou de laisser subsister dans tout document quelconque les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires ou professionnelles et les déchéances effacées par l'amnistie. »

Cet article contient la mention « toute personne », sans précision, et la jurisprudence a montré que les juges interprétaient cette clause de façon très large. Si peu d'historiens ont été conduits devant les tribunaux pour infractions à cette législation, cela a été le cas de journalistes pour des motifs qui pourraient très bien s'appliquer à des historiens. Janick Roche-Dahan rappelle les condamnations qu'ont subies, séparément (il y a eu plusieurs procès), le directeur de la publication du *Journal du Dimanche*, le vice-président d'une association et les rédacteurs et les auteurs d'un livre d'histoire pour avoir les uns et les autres fait allusion à la condamnation d'un maire coupable de délit d'ingérence, condamné puis amnistié. Le premier avait publié un article où il n'était question que d'une condamnation amnistiée (la nature de la peine n'était pas spécifiée), le second avait rappelé l'affaire dans un tract électoral, sans même évoquer la condamnation et les derniers s'étaient contentés de parler d'ingérence. C'est pourquoi Janick Roche-Dahan indique, au sujet de ces condamnations :

« Dans chacune de ces espèces, seuls les faits commis et l'amnistie dont ils ont bénéficié avaient été mentionnés, logiquement, les juges auraient dû estimer, conformément à la jurisprudence, que l'art. 25 [de la loi d'amnistie de 1981] ne s'appliquait pas en l'espèce, car ce dernier n'interdit que le rappel des condamnations amnistiées et non pas des faits ². »

1. *Gazette du Palais*, Jurisprudence, 1^{er} semestre 1966, p. 221.

2. J. ROCHE-DAHAN, *op. cit.*, p. 559.

Les juges l'ont fait néanmoins, ce qui témoigne d'un raidissement certain de l'attitude de la justice quand il s'agit de l'application de l'amnistie.

L'existence de telles dispositions dans les lois d'amnistie conduit donc nécessairement les historiens, même s'ils sont rarement poursuivis, à beaucoup de prudence, et sans doute à une certaine autocensure. Certes – pour en finir avec ces considérations juridiques – le nouveau Code pénal de 1994 a adopté une formulation qui devrait limiter l'angoisse des historiens. Il est dit, après le rappel de l'effet principal de l'amnistie :

« art. 133-9. – L'amnistie efface les condamnations prononcées. Elle entraîne, sans que cela puisse donner lieu à restitution, la remise de toutes les peines. [...] »

« art. 133-11. – Il est interdit à toute personne qui, dans l'exercice de ses fonctions, a connaissance de condamnations pénales, de sanctions disciplinaires ou professionnelles ou d'interdictions, déchéances et incapacités effacées par l'amnistie, d'en rappeler l'existence sous quelque forme que ce soit ou d'en laisser subsister la mention dans un document quelconque. »

La mention que « toute personne ayant eu connaissance des condamnations dans l'exercice de ses fonctions » est évidemment plus limitée que « toute personne en ayant eu connaissance », ce qui permet à Jean-Marie Gonnard, qui a fait le commentaire de ces articles du Code, de conclure : « Seuls les magistrats et fonctionnaires devraient être susceptibles d'être pénalement sanctionnés sur le fondement de l'article 133-11¹. »

Mais il utilise un conditionnel qu'aucun arrêt de justice n'est pour l'instant venu transformer en présent de l'indicatif. Ceci étant, beaucoup de livres ont été écrits sur l'Occupation et la Collaboration, sur la guerre d'Algérie et l'OAS, pour ne signaler que deux grandes séries d'événements récents ayant donné lieu à amnistie, des livres qui évoquaient l'épuration, les condamnations, et parfois très précisément, sans qu'il y ait eu des poursuites judiciaires. C'est que ces ouvrages n'ayant généralement pas une vocation polémique, rappellent des faits que les condamnés ne renient pas forcément. Ils ont souvent vécu leur condamnation comme une injustice et leur amnistie comme un pardon, voire une réhabilitation ou plus généralement comme une reconnaissance du fait que leur combat n'était pas complètement illégitime. Rappeler leur condamnation et leur amnistie, c'est, pour eux, rappeler cette injustice et cette reconnaissance, souligner la force d'un engagement qu'ils n'ont généralement pas renié. C'est pourquoi ils ne sont pas tentés par un procès.

Cependant, cette remarque, qui est valable pour ceux d'entre ceux qui avaient occupé les premiers rangs, l'est beaucoup moins pour ceux qui avaient été condamnés pour de plus petits délits ou parce qu'ils participaient au combat politique à un échelon moindre et que leur condamnation n'avait pas donné lieu à

1. Président de chambre à la Cour d'appel de Versailles. *JCP*, Pénal, 1994, Amnistie.

l'époque à une grande publicité. Certains d'entre eux sont aujourd'hui très soucieux du respect du silence que la loi d'amnistie a installé autour d'eux. C'est sans doute là que réside le danger, s'il en est un.

La loi d'amnistie impose l'oubli et peut se révéler contraignante pour l'historien, d'autant que la tendance actuelle de la justice est, globalement, à une plus grande vigilance dans le domaine du respect du principe du silence. On peut donc se demander si ce n'est pas à juste titre que certains historiens, et certains journalistes, mettent en cause l'amnistie comme un élément nuisant à la remémoration du passé et à l'écriture de l'histoire.

LES EFFETS DE L'AMNISTIE SUR LA MEMOIRE COLLECTIVE

Henry Rousso a évoqué l'amnistie de la Collaboration dans *Le syndrome de Vichy*. Dans le développement qu'il lui consacre, il a écrit une phrase qui a souvent été reprise :

[L'amnistie] « est un enjeu de société grave car au carrefour de la loi, de la morale et du souvenir. "Oubli juridique", selon les termes mêmes du droit, l'amnistie peut singulièrement modifier la perception de l'Occupation, notamment par les silences qu'elle impose sur les peines prononcées ¹ ».

Il fait clairement référence aux interdictions que nous venons d'évoquer. Plus largement, il pose la question de l'effet de l'amnistie sur la mémoire collective.

L'amnistie, qui a la réalité juridique que nous avons décrite – l'oubli, l'effacement des condamnations –, a un objectif politique et un effet pratique. Son objectif politique peut se décliner à deux niveaux. A un niveau élevé, l'amnistie a vocation à mettre un terme au conflit civique et à permettre l'union nationale, la réconciliation après le conflit, un conflit qui est forcément inévitable dans un peuple aussi divers et qui est quasi-consubstantiel à l'expression démocratique ². C'est en ce sens qu'elle marque généralement, plus ou moins tôt, mais toujours, l'arrêt de l'action de la justice, la fin des processus de répression ou d'épuration. A un niveau inférieur, l'amnistie poursuit la plupart du temps, sans que ce soit totalement incompatible avec ses hautes ambitions, des objectifs « politiques », c'est-à-dire relevant de la stratégie politique du moment, disons des objectifs circonstanciels. Il est clair que le processus d'amnistie de la Collaboration, entamé en 1947 et achevé en 1953, a pour principale toile de fond la Guerre froide et que l'un des objectifs politiques recherché à cette époque est la renaissance des droites pour faire face à un parti communiste alors au sommet de sa puissance. De la même façon, on comprend que dans les années 1960, face à l'érosion du gaullisme, le général de Gaulle ait souhaité entrouvrir la porte à l'extrême droite, en amnistiant les

1. H. ROUSSO, *Le syndrome de Vichy, 1944-198...*, Paris, Seuil, 1987, p. 62.

2. Voir les travaux de N. LORAUX sur la démocratie athénienne, en particulier *La cité divisée*, Paris, Payot, 1997, 291 p.

condamnés de l'OAS, pour renforcer son camp face à une gauche en plein dynamisme. C'est la grande peur de la droite en Mai 68 qui explique largement l'amnistie de juillet 1968. Dans cette dernière période de l'histoire de France, l'amnistie qui avait longtemps été un outil politique de la gauche, est devenue l'outil privilégié de la droite puisque ce sont des gens de droite ou d'extrême droite qui sont à amnistier. L'amnistie arrive alors toujours à point nommé pour ressouder les droites face aux dangers ou aux poussées de la gauche.

Mais si l'amnistie répond toujours à des objectifs politiques précis, elle a un effet pratique qui n'est pas sans importance pour l'écriture de l'histoire : elle produit une « occultation » du passé, pour utiliser le terme d'Henry Rousso ¹. Interdisant tout discours public et officiel, tout débat sur les événements amnistiés, elle constitue une rupture avec la réalité du passé, empêchant le rappel de faits précis, ouvrant la porte à la « mythification » du passé, ou pour le moins à un « mensonge officiel ».

C'est ce bain général qui peut constituer une entrave au travail historique, car l'historien est un homme de son temps, baigné dans les modes de pensée dominants et répondant à la demande sociale. Ainsi, il peut participer au silence de son temps. On s'est longtemps interrogé sur le retard pris par les historiens français dans l'étude du régime de Vichy et de la Collaboration. Ce retard n'est sans doute pas complètement imputable à l'amnistie. Celle-ci ne participe que d'un mouvement d'ensemble qui traduit le rapport de la société à l'événement. L'amnistie, comme beaucoup d'actes politiques, n'est qu'un symptôme.

Aujourd'hui, l'amnistie est régulièrement montrée du doigt comme une institution immorale, comme la barrière idéale placée là pour empêcher de se remémorer les faits gênants, pour placer un couvercle protecteur sur des compromissions et comme un moyen d'empêcher les « éclaireurs » du peuple, journalistes et historiens, de se pencher sur les questions qui fâchent. Cette remarque revient de façon récurrente dans le débat public. En particulier lorsqu'il est question de Vichy et de l'Occupation. Ce fut le cas au moment de chacun des « grands procès » : au moment du procès Touvier ², au sujet de Bousquet ³, à propos de Papon. Ce qui est alors reproché à l'amnistie, c'est non seulement de geler le processus mémoriel, mais c'est surtout d'avoir interrompu le processus judiciaire. Si l'on est obligé aujourd'hui de refaire le procès de Vichy en jugeant ses derniers agents, c'est que ce procès n'avait pas été fait en son temps : l'amnistie a empêché de faire la lumière. Ces attaques sont en partie justifiées seulement car des procès ont bien eu lieu à la Libération qui ont condamné les hauts dignitaires du régime de Vichy. Mais les procès n'ont pas atteint tous les coupables et n'ont pas permis de soulever tous

1. H. ROUSSO, *La Seconde Guerre mondiale dans la mémoire des droites françaises*, in *Histoire des droites*, Paris, Gallimard, 1992, t. 2 « Cultures », p. 555.

2. Voir E. CONAN et H. ROUSSO, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994, 328 p.

3. Voir E. PLENEL, *La part d'ombre*, Paris, Stock, 1992, 454 p.

T E R R I T O I R E S C O N T E M P O R A I N S

les problèmes, et l'amnistie a interrompu l'épuration. Il est clair que c'était l'un de ses objectifs : « poser le voile pour reprendre une vie commune » si l'on veut utiliser la formule consacrée. Mais cet appel à la justice d'aujourd'hui pour combler les manquements imposés par l'amnistie à la justice d'hier, pose une question essentielle : la justice est-elle là pour faire toute la lumière sur les faits du passé et écrire l'histoire ?

La justice remplit une fonction sociale essentielle, mais qui n'est pas celle d'écrire l'histoire. On sait ce qu'a été l'incapacité de la justice de la Libération à prendre en compte la déportation et le génocide juif par exemple. On sait ce que valent certains arrêts plus récents quand les juges se mettent à vouloir faire de l'histoire. Les procès sont-ils bien la seule façon de faire connaître les faits ? Le risque serait grand de mélanger les genres : le rôle de l'historien n'est pas de s'offusquer que les procès n'aient pas eu lieu. Il ne doit pas plus se substituer au juge que le juge ne doit s'ériger en historien. Le rôle de l'historien est de constater qu'il y a eu une interruption de la justice par l'amnistie et que cette amnistie a des effets sur la mémoire collective. Son rôle est d'en faire l'analyse et de chercher des éléments d'explication.

Stéphane GACON
IEP Paris

LA SUISSE ET L'EUROPE : DU RÉDUIT NATIONAL À LA CONCENTRATION EUROPÉENNE

La question européenne est un sujet chaud qui met en jeu les fondements de la nation suisse et qui divise l'opinion. Les enjeux politiques impliquent une « demande sociale », un besoin ressenti par la population en général de réflexion politique et historique : on fait appel au passé pour fonder une réflexion sur l'avenir de la Suisse. Le sommet de cette demande se situe à la veille des grandes votations fédérales sur l'Espace Economique Européen en 1992. En effet, de nombreux ouvrages, colloques, articles ont paru à cette époque. Ils portent la marque de tout essai d'histoire du temps présent : importance de la prise de position personnelle de l'auteur et volonté de s'inscrire dans le projet futur de la Suisse.

Le terrain m'a semblé idéal pour une évaluation des avantages et des risques de ce type d'histoire. Ma démarche est la suivante : en m'appuyant sur les témoignages des contemporains, plus précisément de conseillers fédéraux, je mettrai en évidence les constantes du discours politique sur l'Europe. Dans un second temps, je retracerai les grandes lignes de l'historiographie en corrélation avec les problèmes spécifiques qui se posent à l'histoire du temps présent. Puis, je conclurai sur les risques et les avantages de l'histoire du temps présent en mettant en évidence le danger qui est de confondre les deux grilles d'analyse et d'appliquer les concepts, les problèmes et les enjeux d'aujourd'hui à la situation d'hier.

Les acteurs politiques sont amenés dans le débat sur les relations entre la Suisse et l'Europe à faire eux-mêmes des tentatives d'histoire du temps présent. Ils doivent fonder leur position personnelle sur l'histoire suisse et sur ses valeurs, ainsi que sur leur propre vision de l'Europe. Je vais tenter de dégager les grandes lignes de ces représentations par l'analyse de conférences et de mémoires de conseillers fédéraux à la retraite ou encore en activité. De par leur position privilégiée d'acteurs, leurs témoignages me semblent particulièrement intéressants pour prendre le pouls des hommes politiques – certes suisses romands pour la plupart :

ils s'appuient sur les valeurs du système suisse qui ont depuis toujours été au centre du débat (neutralité, fédéralisme et démocratie directe) et sont représentatifs des peurs et des attentes face à l'Europe. Quelle est l'image que nos hommes politiques se font de la Suisse et de l'Europe ? Telle sera ma première question.

Je prendrai mon premier exemple dans un discours que Max Petitpierre, chef du département politique fédéral de 1945 à 1961, fit le 1^{er} février 1952 à l'École polytechnique fédérale sous le titre « La Suisse dans le monde actuel ¹ ». Petitpierre y décrit la situation de la Suisse au sortir de la Seconde Guerre mondiale. N'ayant participé ni aux hostilités, ni à la colonisation, la Suisse n'a pas à subir les contrecoups des conflits qui en découlent. Cependant, la situation de l'Europe dans l'immédiat après-guerre est marquée par une guerre idéologique qui oppose l'Europe occidentale à l'Europe orientale. La neutralité suisse retrouve donc toute sa raison d'être.

D'autre part, les deux blocs commencent à s'organiser et se dotent d'institutions auxquelles la Suisse pourrait avoir intérêt à participer. Là encore, la politique de la Suisse se fait sur le mode de la neutralité. Mais face à l'Europe s'ajoute un autre impératif : la solidarité. La politique de la Suisse durant l'après-guerre, marquée par la guerre froide, s'articule autour de ces modes qui donnent le ton des relations toujours ambiguës de la Suisse avec l'Europe.

Mais le discours de Petitpierre est intéressant pour une autre raison : il met en évidence les difficultés à rendre compte de l'histoire du temps présent. Englué dans son rôle et sa position subjective, l'acteur a du mal à distinguer les apparences fugaces des grandes lignes directrices de la politique suisse et des événements mondiaux. On le voit, les restrictions, certes banales, faites à l'histoire du temps présent, les acteurs eux-mêmes se les font dans l'appréciation de leur situation.

Mon deuxième exemple est celui de Paul Chaudet, chef du Département militaire fédéral de 1955 à 1966. Je m'appuierai dans ce cas sur deux textes qui concernent le rôle de la Suisse dans l'Europe. Le premier est écrit en 1957. Il s'agit d'une conférence. Paul Chaudet lui aussi se fait historien et décrit les origines de la neutralité et les événements de l'immédiat après-guerre. La vision de Chaudet se distingue avant tout par l'image qu'il se fait de la Suisse : la neutralité armée est bien entendu mise en avant, mais aussi quelques helvétismes. Pour Chaudet, la Suisse peut et doit être un exemple pour l'Europe. Peuple réaliste, terrien, la Suisse par sa volonté et ses institutions politiques pourrait devenir le symbole de l'Europe. Pour cela, la Suisse doit conserver le bien-être économique qu'elle connaît, mais paradoxalement elle doit aussi renouer avec sa tradition de démocratie et de travail pour être à la hauteur du défi européen en se posant en exemple.

1. M. PETITPIERRE, *Seize ans de neutralité active. Aspects de la politique étrangère de la Suisse (1945-1961)*, publ. sous la dir. de L.-E. ROULET, Neuchâtel, Ed. de la Baconnière, 1980, p. 261-273.

Le second texte de Paul Chaudet sur l'Europe que j'analyserai brièvement date de 1970. Dans son livre *La Suisse et notre temps*, il développe les mêmes idées tout en les précisant. Pour juger des relations entre la Suisse et l'Europe, il propose tout d'abord de faire un bilan de la vie nationale. Les piliers de la Suisse et de ses institutions sont l'entente confédérale, la productivité industrielle, la qualité et le goût du travail, la paix sociale, l'ordre et la sécurité. Pourtant, on ne sent alors aucun élan vers l'Europe. A cela deux obstacles : l'incertitude face à l'Europe et la dispersion des forces politiques qui trahissent un affaiblissement de « l'esprit national ¹ ». La multiplication des partis, l'absence de majorité gouvernementale, l'abstentionnisme sont autant de signes d'une politique de compromis qui ne lutte pas dans un but bien défini. Si l'expérience fédéraliste de la Suisse peut servir à l'intégration européenne, la Suisse doit être un pays qui croit à son avenir. Chaudet évoque aussi l'argument le plus fort en faveur d'une plus grande coopération avec l'Europe : les échanges commerciaux. Cependant une autre question plus importante se pose : quelle Europe se dessine alors selon lui ?

La Suisse et tous les autres pays amenés à conduire leur politique nationale en fonction de l'évolution de l'Europe sont frappés par le désarroi. Alors que l'Europe aurait besoin d'unité, elle est encore marquée par les conséquences de la Seconde Guerre mondiale et par la guerre froide. Face aux Etats-Unis, l'Europe a un double déficit économique et politique. Répondre aux problèmes économiques en s'occupant d'abord de l'action politique est un danger qui guette l'Europe selon Chaudet.

Le rôle de la Suisse, l'image que la Suisse doit donner à une Europe dont l'avenir semble obscur sont les suivants. La Suisse doit être un symbole d'équilibre : le « miracle de la Suisse ² » doit être mis en avant, même s'il n'est pas acquis pour toujours. Elle doit aussi montrer sa volonté d'indépendance en s'appuyant sur la neutralité et la solidarité. Ces deux notions sont distinctes et complémentaires et doivent prouver que la neutralité n'est pas un régime d'égoïsme et de repliement sur soi-même, mais qu'il permet au contraire de s'engager plus librement et plus résolument dans l'aide aux pays en voie de développement. C'est cette image que la Suisse doit donner à l'intérieur même du pays – pour résister à l'action des forces centrifuges – et à l'extérieur, au moment où l'Europe a besoin d'un exemple de fédération d'Etats. Pour Chaudet, le moment de l'adhésion n'est pour autant pas encore venu : il préconise au contraire des accords bilatéraux ou multilatéraux entre la Suisse, l'AELE et le Marché commun. L'objectif de la Suisse est finalement de concourir à mettre en œuvre des solutions où l'abandon partiel des souverainetés

1. P. CHAUDET, *La Suisse et notre temps*, Paris, Lafont, 1970, p. 178.

2. *Ibid.*, p. 198.

nationales n'aura d'autre but que de souder les pays sur des actions qui les grandiront et seront pour eux des sources de renouvellement.

Mon dernier exemple sera encore plus récent. Je me baserai sur deux textes de Jean-Pascal Delamuraz, chef du Département militaire (1984-86), puis de l'Économie publique depuis 1986 et encore en fonction. Le premier texte ¹ qui date de 1989, *La Suisse et l'Europe*, est un discours prononcé au Parlement européen en tant que Président de la Confédération. Ce discours de circonstance, s'il en est, semble néanmoins représentatif d'un changement de politique et de discours sur la Suisse et sur l'Europe. Delamuraz met en avant la volonté européenne de la Suisse, sa volonté de participer à la construction européenne. Il cherche aussi à détruire l'image d'une Suisse égoïste et prête à ne participer aux efforts européens que pour les « bons » risques. Bien évidemment, il souligne la coopération de la Suisse sur le plan économique, son imbrication dans l'Europe sur ce plan-là. La neutralité n'est évoquée qu'une seule fois pour dire qu'elle ne sera pas un oreiller de paresse et de confort égoïste, mais restera un instrument de solidarité internationale. L'argument économique semble donc prendre le pas sur la neutralité qu'il convient d'adapter aux exigences nouvelles.

Le dernier texte que je citerai est un article du même Jean-Pascal Delamuraz, mais qui date lui de 1994 ². La situation est alors encore différente. A la suite des votations fédérales de 1992, avec pour résultat un refus de l'EEE, la Suisse est presque totalement isolée. Comme dans tous ces textes sur l'Europe, Delamuraz fait un historique des relations Suisse-Europe pour finalement montrer que la décision du peuple suisse va à l'encontre de son histoire. La situation de la Suisse a changé de par son propre mouvement : d'exemple qu'elle pouvait être pour l'Europe, elle est aujourd'hui à la traîne et doit se ressaisir pour ne pas être définitivement hors du coup. La perspective reste l'adhésion à l'Union européenne, mais Delamuraz insiste sur la nécessaire préparation du peuple à son rôle au sein de l'Europe. La guerre froide est terminée : il s'agit de reconsidérer les fondements de notre démocratie et leurs implications sur l'échiquier européen. Cependant, on le voit, les relations Suisse-Europe continuent à se faire sur le mode de l'ambiguïté.

Les positions de ces trois conseillers fédéraux montrent les grands thèmes et enjeux des relations entre la Suisse et l'Europe. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe est une dimension de la politique suisse. D'abord marquée par la guerre froide, puis par le débat de la participation de la Suisse aux différentes institutions mises en place en Europe, la position de la Suisse est ancrée dans une politique de neutralité, mais aussi de solidarité. La Suisse, au cœur de l'Europe et exemple de démocratie fédéraliste, est mise en avant comme pouvant servir

1. J.-P. DELAMURAZ, *La Suisse et l'Europe*, Lausanne, Fondation J. Monnet pour l'Europe, 1989, 16 p.

2. J.-P. DELAMURAZ, *La Suisse en Europe*, *Politische Rundschau*, 1994, n° 273, p. 173-177.

d'exemple à la construction européenne. C'est là en tout cas l'image que les dirigeants de la Suisse veulent donner de leur pays. De l'image de l'Europe par contre, il semble que l'incertitude prévaut. Quelle forme d'Europe, avec qui, dans quelles conditions, à quel prix : autant de questions qui hypothèquent l'engagement des Suisses, connus par ailleurs pour leur manque d'audace ou leur réalisme (selon le point de vue adopté). C'est finalement ce qui explique l'ambiguïté des relations entre l'Europe et la Suisse.

Dans un second temps, je vais tenter de faire un bref aperçu de l'historiographie et de ses tendances. Le sujet connaît en gros depuis les années cinquante un intérêt croissant. Cependant, dans les années quatre-vingt, le sujet est véritablement à la mode. Numéros spéciaux, articles de journaux, livres, sans compter les émissions télévisées sont consacrés en grand nombre à ce sujet. Et sur ce point, les livres dus aux historiens, aux politologues et aux journalistes se côtoient. Il y a encore quelques années le sujet était au centre de toutes les discussions. Il a aujourd'hui été supplanté par le débat sur l'attitude de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Quels sont les auteurs qui se sont consacrés à ce sujet, évoquent-ils les problèmes de l'histoire du temps présent et comment ces problèmes influent-ils sur leur problématique ? Telle sera ma seconde série de questions.

Les risques traditionnels de l'histoire du temps présent (manque de distance critique, accès difficile aux archives, etc.) sont assez peu souvent mentionnés comme éléments de réflexion par ceux qui se sont intéressés aux relations de la Suisse et de l'Europe. Cependant, quelques études font état de ces problèmes. Henri Stranner, dans un livre paru en 1959¹, indique tous les désavantages de son entreprise : manque de recul, archives inaccessibles, méthode qui tient de l'enquête journalistique font que tout essai d'histoire immédiate sera complété et partiellement corrigé par la suite. Pourtant l'histoire vécue, comme il l'appelle, est nécessaire parce qu'il s'agit là d'un « problème primordial à l'heure actuelle pour l'Europe et la Suisse² ». En fin d'étude, Stranner donne un jugement personnel, sa manière de voir le problème. Cette implication, cette prise de position sont symptomatiques des études sur ce problème. Les auteurs, convaincus eux-mêmes de l'importance du sujet qu'ils traitent, ne peuvent que donner leur sentiment sur la démarche à entreprendre.

Jacques Freymond dans un article de 1991³ observe lui que le désarroi face aux accélérations de l'histoire, en particulier sur le plan de la construction européenne est le signe d'une impréparation évidente et de l'ignorance du temps long, tant du côté suisse que du côté européen. Pour lui, pour peu que « l'on approfondisse l'enquête sur l'histoire immédiate d'une crise encore en marche, on découvre que

1. H. STRANNER, *Neutralité suisse et solidarité européenne*, Lausanne, Ed. Vie, 1959, 284 p.

2. *Ibid.*, p. 11.

3. J. FREYMOND, *La Suisse en Europe*, *Cadmos*, 1991, p. 45-60.

les décisions des acteurs ont été fondées sur ces prévisions constamment démenties par les événements ». « La démonstration nous est faite de l'impossibilité de procéder, dans le court terme et en temps de crise, au diagnostic sur lequel fonder une politique allant au-delà de l'infléchissement tactique. » Cette remarque s'applique aux comportements, aux décisions, aux projets et aux propos des acteurs. L'historien, quant à lui, doit au contraire échapper à ce biais-là par sa connaissance du long terme. Bien sûr, il est toujours possible de reconstituer la politique étrangère de la Suisse à travers les messages, les déclarations officielles et les articles de fond concernant telle ou telle organisation européenne. Mais ces études de « pièces détachées » ne nous apprennent rien de plus que notre « pragmatique congénital ». La Suisse doit avant tout se créer un avenir en renforçant la cohésion nationale et le lien fédéral. Pour J. Freymond, telle est la tâche de l'homme politique que l'historien devrait pouvoir aider. En effet, dans un autre article ¹, le même historien tente de répondre à la question « quel avenir pour la Suisse en Europe ? » et fait appel à la distinction classique de Braudel entre l'histoire immobile, celle de la longue durée, l'histoire qui respire, celle de la moyenne durée et l'histoire qui s'agite, celle que nous vivons. La première doit mettre en lumière l'identité culturelle, la seconde les changements dans la structure des états et de leurs relations. Cette connaissance du passé nous permettrait alors d'avoir une distance face au court terme que nous vivons. Tel est selon lui l'apport de l'historien à la question européenne.

Pierre Du Bois propose en 1989 une brillante synthèse sur les relations entre la Suisse et la Communauté européenne et note qu'il a cherché par là à combler une lacune dans la littérature historique ². Ce travail s'inscrit dans l'effervescence que connut la Suisse en prévision de 1992. Pierre Du Bois analyse les constantes et les changements de la politique de la Suisse en vue d'éclairer l'actualité. Pourtant, il ne mentionne nullement les problèmes liés à l'histoire du temps présent et brosse un tableau des relations Suisse-Europe sans tirer de parallèles avec le présent. En cela, c'est peut-être l'ouvrage le plus historique dans sa méthode et sa problématique. Cependant, dans ce cas également, jouent la demande sociale, les méthodes journalistiques et les entraves à l'accès aux sources. L'auteur n'en parle pour ainsi dire pas.

La perspective du Marché unique a également beaucoup intéressé les politologues. Ils y ont trouvé un champ de recherches privilégié avec sondages d'opinion et scénario à établir. René Schwok par exemple a fait une recherche sur la politique suisse face au marché européen ³. Cette étude est exemplaire par sa méthode :

1. J. FREYMOND, Quel avenir pour la Suisse en Europe ? , *Cadmos*, 1988, p. 10-33.

2. P. DU BOIS, *La Suisse et le défi européen (1945-1992)*, Lausanne, Ed. Favre, 1989, 122 p.

3. R. SCHWOK, *Horizon 1992. La Suisse et le grand marché européen*, Genève, Institut universitaire d'études européennes, 1989, 206 p.

bilan, comparaison, prospective sont les trois axes du politologue. Ainsi tout est axé vers l'avenir : c'est lui qui est à la base de l'étude et qui doit dicter le comportement de la Suisse. Le politologue cherche à comprendre le présent, voire le passé très proche sans mettre en avant les racines et les fondements de la situation. Il s'agit d'une approche différente de celle de l'historien du temps présent, même si les méthodes appliquées (sources et témoignages) se ressemblent.

On le voit, les problèmes inhérents à l'histoire du temps présent, déjà relevés dans les ouvrages qui y sont consacrés¹, marquent assez fortement la réflexion des historiens et des politologues sur les relations de la Suisse et de l'Europe. L'acteur et le politologue n'ont pas la distance de l'historien face au sujet, mais l'historien du temps présent se heurte aux mêmes problèmes de méthode que le politologue. L'historien comme l'acteur est inscrit en tant que sujet dans son temps et dans sa conception du monde. Or, il revient à l'historien avant tout d'opérer une distance critique vis-à-vis de son objet d'étude. Il doit partir de l'histoire plus reculée pour aborder l'histoire récente avec le plus de distance possible. Comment pourrions-nous faire aujourd'hui l'histoire récente des relations de la Suisse et de l'Europe ? Quelle est la nouvelle donne européenne et comment en rendre compte ? Telle est ma dernière série de questions.

Il faut tout d'abord noter que le sujet semble prendre moins de place dans les esprits, ce que l'on voit au travers des sondages et de la place accordée dans les journaux et à la télévision. Le résultat des élections fédérales sur l'EEE en sont la cause. Le refus d'adhésion met la Suisse dans une position de négociation et d'attente. Si l'enjeu européen reste de taille, l'opinion, poussée par les médias, s'intéresse plus au rôle de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale.

1992 semble être un tournant des relations Suisse-Europe. Certes, ce n'est pas la première fois que la Suisse ferme une porte et reste à l'écart, mais la situation évolue très vite à l'intérieur de l'Union européenne, en Suisse et dans le monde. La chute du mur de Berlin a bouleversé les équilibres, l'Union s'ouvre à d'autres pays et la Suisse ne peut rester insensible à cette évolution. Qu'en est-il aujourd'hui des trois piliers de la politique suisse ?

La neutralité semble avoir le plus souffert des derniers bouleversements. Alors qu'au temps de la guerre froide, la neutralité avait retrouvé sa raison d'être, la chute du mur remet en question cette politique. Quel fondement lui donner en temps de paix et sans affrontement idéologique : la question mérite d'être posée. Dans tous les cas, l'opinion suisse semble encore particulièrement attachée à ce principe, comme l'a montré un sondage récent. Le Conseil fédéral, quant à lui, insiste sur

1. J.-F. SOULET, *L'histoire immédiate*, Paris, PUF, 1994, 128 p. ; A. CHAUVEAU et P. TETART [dir.], *Questions à l'histoire des temps présents*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1992, 136 p.

l'adaptation du principe aux exigences politiques nouvelles. Dans les négociations, le facteur économique semble prendre le pas sur la neutralité.

D'autre part, le système démocratique suisse subit une crise. La participation aux élections fait problème, le système référendaire semble handicapant : les bases mêmes de la démocratie suisse sont donc remises en cause à chaque consultation populaire. Les propositions de réformes concernant l'organisation politique se succèdent, mais ne trouvent que peu souvent de réalisation. Le fédéralisme est lui aussi remis en cause. On fait appel à la construction de l'Europe pour faire des propositions de restructuration. En Suisse romande, au début de cette année 1997, des politiciens ont rivalisé d'idées : fusion entre cantons, création d'une région romande, région transfrontalière. Ces projets sont le signe d'une crise du fédéralisme que l'on voudrait rendre euro-compatible. La Suisse peut-elle encore s'ériger en exemple pour l'Europe ? La question est ouverte. De plus, la question européenne a mis en évidence les différences de sensibilité entre romands et alémaniques. Cet aspect ne doit pas être négligé pour saisir l'évolution récente.

D'autres éléments peuvent être signalés : la prospérité de la Suisse n'est plus aussi éclatante. Le miracle suisse dont parlait Paul Chaudet s'est un peu étioilé. Certes, par rapport aux pays de l'Union européenne, la Suisse est encore en situation privilégiée, mais la peur de perdre cette situation continue à faire de l'Europe une question d'actualité, un défi.

En conclusion, j'aimerais insister sur les avantages et les risques de l'histoire du temps présent. Les mots que les acteurs, les politologues et les historiens emploient ont une charge émotive et une histoire. La politique suisse en matière européenne, les discussions à ce sujet et les livres qui y sont consacrés tournent tous autour des mêmes concepts. Neutralité, fédéralisme, Europe sont bien souvent utilisés comme des mots magiques qui sont autant de sujets de fierté, d'espoir ou de peur. La tâche de l'historien est de tenter de les remettre en contexte et d'échapper en cela à ces réflexes. Quelle organisation européenne, quel type de neutralité sont des questions qui permettent d'échapper aux réflexes épidermiques et stéréotypés. Pour tenter de comprendre l'évolution récente, il me semble important d'avoir en vue l'histoire de ces concepts, de leurs utilisations et des réalisations concrètes qui en découlent. Peut-être ce travail proprement historique pourrait-il nous aider à distinguer le mythe de la réalité et à nous préparer au choix qui nous attend encore vis-à-vis de l'Union européenne.

Didier PAGES
Université de Lausanne

PATRONS DE L'INDUSTRIE : LES FORMES DU TÉMOIGNAGE

Dans l'histoire du capitalisme français au XX^e siècle ce sont paradoxalement les patrons qui sont les plus mal connus. Or, pour bien reconstituer la vie quotidienne des entreprises, ce sont les acteurs de celle-ci qu'il importe de ressusciter. C'est pourquoi le témoignage patronal quand il permet de reconstituer comportements, représentations et décisions, confère une profondeur à l'analyse que les seules archives de l'entreprise ne pourraient permettre d'atteindre.

Aussi, le témoignage patronal est-il irremplaçable. Sylvie Schweitzer ne notait-elle pas à propos d'André Citroën qui n'a laissé ni papiers ni correspondance, qu'on ne savait rien des réactions, des haines et des passions de l'entrepreneur le plus médiatique de son temps et qu'on ignorait jusqu'à ses projets¹. Sans doute, dans cet exemple, le patron fait-il corps avec son entreprise, mais du coup, quelque chose d'essentiel échappe à l'historien.

Le témoignage patronal dont l'exemple de Citroën souligne en quelque sorte par défaut l'importance, est susceptible de prendre des formes différentes que l'on peut, me semble-t-il, distinguer en fonction du degré de spontanéité du discours et de sa plus ou moins grande distance par rapport au moment de l'action : d'abord, les correspondances et les journaux ; ensuite, les essais et les autobiographies ; et, enfin, les confidences provoquées par l'historien. C'est en m'appuyant sur mes propres recherches sur l'histoire de la société lainière elbeuvienne Blin et Blin² ainsi que sur des travaux qui ont fait appel au témoignage patronal – écrit ou oral – comme source que je voudrais essayer d'en apprécier la pertinence pour la recherche historique, de définir les limites à l'intérieur desquelles il peut être utilisé et de réfléchir sur les problèmes que pose son utilisation.

1. S. SCHWEITZER, *André Citroën, 1878-1936. Le risque et le défi*, Paris, Fayard, 1992, p. 213.

2. J.-C. DAUMAS, *L'Amour du drap. Blin et Blin, 1827-1975. Histoire d'une entreprise lainière familiale*, Thèse, Paris IV, 1995, 5 vol., 1319 p.

CORRESPONDANCES ET JOURNAUX PATRONAUX

Depuis le travail pionnier de Claude Fohlen sur l'histoire de la société cotonnière Méquillet-Noblot où la correspondance entre les associés a été utilisée pour reconstituer le milieu économique local et la marche des affaires comme la politique et la psychologie des dirigeants de l'entreprise¹, l'histoire des entreprises a toujours accordé beaucoup de prix aux correspondances et aux journaux patronaux. Louis Bergeron qui déplore la rareté de ce type de textes – il en a recensé une douzaine –, en souligne également avec force l'intérêt pour la recherche historique :

« A travers les textes [l'historien] atteint sans intermédiaire la culture de l'entrepreneur, sa capacité de décision et d'innovation, son interprétation des rapports sociaux du travail, ses inquiétudes de gestionnaire, bref tout ce qu'une analyse quantitative de facteurs ne fait présenter qu'en termes de résultats². »

Les correspondances entre associés et les journaux patronaux se distinguent à la fois des autobiographies et des témoignages oraux en ce qu'ils sont absolument contemporains du moment de l'action, et donc ne sont pas pris dans les jeux de la mémoire, et des archives de l'entreprise parce que les dirigeants de celle-ci y apparaissent comme des acteurs historiques concrets qui s'individualisent fortement. C'est grâce à ce type de documents que l'on peut reconstituer l'espace à l'intérieur duquel se constituent les représentations, se prennent les décisions et se déploient les actions, et ainsi appréhender le comportement entrepreneurial. Avec l'entrepreneur, c'est le moment de la liberté qui est réintroduit dans l'histoire de l'entreprise. Même si elle n'ignore pas qu'il y a interdépendance entre l'entrepreneur en tant qu'acteur et l'entreprise en tant que structures qui le contraignent, en mettant l'accent sur le rôle de l'entrepreneur, l'analyse restitue toute son importance à l'action stratégique de l'entreprise et à la marge de liberté dont elle dispose. Cette démarche, et c'est son principal avantage, conduit à refuser la tyrannie des explications étroitement déterministes où l'entreprise s'adapte passivement à son environnement, et permet d'échapper au risque de la rationalisation *a posteriori* des choix opérés dont on peut suivre le cheminement au lieu d'en reconstituer la logique à partir de leurs résultats.

C'est à partir de l'étude d'un épisode de l'histoire de Blin et Blin – la crise que la société a traversée au début des années soixante – que je voudrais montrer comment on peut croiser l'analyse des mécanismes objectifs menée à partir des archives de l'entreprise et celle des représentations et comportements des acteurs qui s'appuie sur les papiers produits par les entrepreneurs eux-mêmes dans le cours de leur activité. Sans doute les archives de Blin et Blin permettent-elles, d'une

1. C. FOHLEN, *Une affaire de famille au XIX^e siècle : Méquillet-Noblot*, Paris, Colin, 1955, p. 5-6.

2. L. BERGERON, « Autobiographies ouvrières et patronales » in L. Bergeron [dir.], *La révolution des aiguilles*, Paris, EHESS, 1996, p. 178.

part, de dresser un tableau de la situation de la société qui met en évidence les difficultés commerciales, la perte d'efficacité de l'appareil productif et la dégradation de la rentabilité, et de l'autre, de retracer à grands traits les péripéties de la crise qui a ébranlé sa direction. Cependant, parce que les procès-verbaux des conseils d'administration qui ont été réunis pendant ces années de fortes tensions internes ont été systématiquement édulcorés et que les notes échangées entre les membres de la direction n'ont pas été conservées, il n'est pas possible de reconstituer avec précision et de manière vivante les débats au sein de l'état-major de l'entreprise, ni même d'en bien mesurer les enjeux. C'est dire l'intérêt pour l'étude de ce moment crucial de l'histoire de Blin et Blin du journal qu'Albert Blin, un des administrateurs de la société, a tenu entre 1962 et 1965 et qu'il m'a autorisé à utiliser¹.

Albert Blin a consigné avec soin et au jour le jour dans un cahier d'écolier ses réflexions, ses projets et ses inquiétudes. Cela seul ferait le prix de ce document qui permet de mieux comprendre les idées et les actes d'un des dirigeants de l'entreprise. Toutefois, son intérêt va bien au-delà puisque y sont relatées de manière détaillée les discussions qu'il a eues avec les autres dirigeants sur la situation et la stratégie de l'entreprise comme avec les membres de sa famille, ainsi que les démarches des uns et des autres. Si ce cahier permet de combler les lacunes de la documentation, son utilisation ne va cependant pas de soi. Certes, les archives de l'entreprise comme les témoignages oraux que j'ai recueillis confirment, dans l'ensemble, la sincérité et l'exactitude d'un texte qui n'était pas destiné à avoir des lecteurs. Cependant, il est naturellement unilatéral, partiel et partial. Les analyses, les démarches et les sentiments d'A. Blin sont évidemment mieux connus que ceux des autres dirigeants qui, de surcroît, sont rarement présentés sous un jour favorable : c'est ainsi que le directeur général y est qualifié de « jésuite et faux-jeton » quand le PDG se voit traiter de « paranoïaque, fatigué et négatif ». Enfin, l'ignorance du jeu des autres protagonistes qui se sont rencontrés en dehors de lui et ont échangé des idées et des projets dont il n'a rien su, constitue naturellement une limite importante de son récit.

Comment l'utiliser ? Dès lors que cette version de la crise des années soixante ne pouvait être confrontée à d'autres et que, de ce fait, il n'était pas possible de présenter de manière équilibrée les arguments et les initiatives des autres protagonistes, il n'y avait d'autre solution que de respecter la spécificité de ce témoignage et de retracer délibérément du point de vue d'A. Blin le déroulement de la crise de direction qui s'est terminée par son départ et de lui faire jouer en quelque sorte le rôle d'un filtre. Le récit d'A. Blin nous fournit en effet les éléments

1. J.-C. DAUMAS, *op cit.*, p. 1145-1158.

pour rendre intelligible le jeu des acteurs à condition, bien sûr, de le replacer dans l'ensemble des relations d'interdépendance qui tissent l'histoire de l'entreprise, c'est-à-dire en l'appréhendant à trois niveaux successifs : les relations de la société avec son principal client et actionnaire, le groupe de négoce Lalonde, les rapports de force à l'intérieur de la direction et, enfin, les contradictions qui minent l'unité de la famille Blin. Au total, ce journal nous fait découvrir à travers des discussions et des démarches confuses, une crise qui est révélatrice, d'une part, des contradictions et des difficultés de l'entreprise ainsi que des options qui, à ce moment, s'offraient à elle ; des rapports de force entre les principaux protagonistes ainsi que de leur personnalité et de leurs conceptions de la gestion et de l'avenir de l'entreprise, et, enfin, de l'organisation, du fonctionnement et des méthodes de travail de sa direction. De surcroît, c'est parce qu'il rend possible la restitution des rationalités limitées et conflictuelles des acteurs que le journal d'A. Blin permet de mieux comprendre pourquoi, à l'issue de cette crise de direction, l'immobilisme l'a emporté définitivement. Au total sans ce document des dimensions essentielles de la crise auraient échappé et une bonne part des comportements des dirigeants serait restée définitivement opaque.

LE DISCOURS PUBLIC PATRONAL : LES LIMITES D'UN GENRE

Le discours public patronal a longtemps constitué pour l'historien une source aussi rare que les correspondances et les journaux patronaux. Si bien que, de ce point de vue, on pourrait se réjouir que, pour reprendre la belle expression de Jean-Marie Moine, on soit passé « du chuchotement au brouhaha ¹ ». Il faut cependant y regarder de plus près.

Si les livres commis par des patrons sont demeurés relativement peu nombreux jusqu'à la fin des années 1960, le rythme de publication s'est ensuite accéléré puisqu'on a pu dénombrer au cours des deux décennies suivantes plus de 70 ouvrages, lesquels se répartissent entre l'autobiographie et l'essai, mais le plus souvent les deux genres sont mêlés selon des dosages variables ². Cet essor récent du discours public patronal se situe à l'articulation d'un triple changement : d'abord, la réhabilitation de l'entreprise, du profit et des patrons dans la société française ; ensuite, la vogue considérable du « récit vécu ³ » et, enfin, un changement de statut de la parole patronale.

Ce dernier point mérite d'être explicité. Alors que, au XIX^e siècle, l'entrepreneur s'adressait essentiellement à sa famille pour lui transmettre son expérience et les

1. J.-M. MOINE, « Avis de recherche. Autobiographie et discours public des chefs d'entreprises au XX^e siècle », in L. Bergeron [dir.], *op cit.*, p. 181.

2. P. LEJEUNE, Autobiographie et histoire sociale, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1982, n° 1/2, p. 209-234, et J.-M. MOINE, *op cit.*, p. 181-187.

3. J. RAABE, Le marché du vécu, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1982, n° 1/2, p. 235-248, et C. HENRY, Le récit vécu : un livre exemplaire, *ibid.*, p. 296-311.

valeurs liées à sa réussite exemplaire, l'autobiographie ayant de ce fait une finalité fortement pédagogique, désormais les patrons s'adressent plus volontiers à un public large, et même le plus large possible, afin de lui communiquer l'évangile de l'entreprise. En somme, il ne s'agit plus de mettre en valeur auprès du cercle familial le destin du fondateur, mais d'imposer la figure de l'entrepreneur comme créateur de richesse et héros de la modernité et l'entreprise comme matrice de valeurs dignes d'être proposées à toute la société¹. Yvon Gattaz, ex-président du CNPF et patron-académicien, l'avoue ingénument : « Ce qui intéresse les patrons, c'est de livrer leur philosophie². » Aussi bien, cette « littérature aux accents très militants », « très homogène » dans son projet³, ne nous apprend que peu de choses sur la vie réelle des entreprises dirigées par le patron-écrivain et est essentiellement apologétique.

Lorsqu'ils prennent la plume, les patrons sont en effet plus prompts à livrer leur vision de l'économie, leur philosophie générale des affaires, qu'à parler de l'entreprise qu'ils dirigent (ou ont dirigée). C'est ainsi que lorsque Jacques Fournier, président de la SNCF, publie *Le Train, l'Europe et le service public*⁴, il demeure étrangement silencieux sur la société qu'il dirige. De la même façon, François-Xavier de Fournas, directeur général de la BRED et auteur d'un livre impertinent sur le milieu bancaire – *Espèces de banquiers. Essai de management et de zoologie bancaires*⁵ – ne cite pas une seule fois l'établissement qu'il préside. Ce mutisme renvoie à une sorte de « devoir de réserve⁶ » qui s'explique par la volonté de ne pas heurter ses pairs ou ses collaborateurs. Du reste, même quand ils prétendent témoigner à cœur ouvert, les patrons s'autocensurent sans cesse. Sans doute y a-t-il des exceptions, mais elles sont peu nombreuses. C'est ainsi que Pierre Dreyfus, pendant vingt ans PDG de Renault, a bousculé les usages les mieux établis en révélant, dans *La liberté de réussir*⁷, la marge de manœuvre du patron de la Régie face aux pouvoirs publics, ou encore que Victor Scherrer, PDG de Brossard Grand Met, rapporte dans *La jungle des affaires*⁸ sa propre expérience des OPA. Mais le cas le plus célèbre et sans conteste le plus intéressant est, bien sûr, celui de Roger Martin qui a confié à ses mémoires au titre provocateur – *Patron de droit divin*⁹ – son expérience et ses réflexions de patron en pensant aux historiens qui s'efforceront « de démêler l'écheveau des bouleversements intervenus dans nos

1. P. LEJEUNE, *op cit.*, p. 191.

2. *Les Echos*, 2 mars 1993.

3. J.-M. MOINE, *op cit.*, p. 191.

4. J. FOURNIER, *Le train, l'Europe et le service public*, Paris, O. Jacob, 1992, 260 p.

5. F.-X. DE FOURNAS, *Espèces de banquiers. Essai de management et de zoologie bancaires*, Paris, Economica, 1993, 223 p.

6. F.-X. DE FOURNAS, cité par *Les Echos*, *op cit.*

7. P. DREYFUS, *La liberté de réussir*, Paris, Jean-Claude Simoën, 1977, 211 p.

8. V. SCHERRER, *La jungle des affaires*, Paris, Le Seuil, 1991, 315 p.

9. R. MARTIN, *Patron de droit divin*, Paris, Gallimard, 1984, 586 p.

affaires». Cette volonté d'apporter une contribution à l'histoire est rare – selon J.-M. Moine qui a dressé une sorte de typologie sommaire des motivations des patrons qui prennent la plume, ce n'est pas leur souci premier¹ –, mais si l'ancien patron de Pont-à-Mousson n'a pas hésité à parler librement de sa carrière, c'est peut-être parce que c'est « un sidérurgiste qui a abandonné la sidérurgie² ».

Par ailleurs, cette littérature est décevante parce qu'elle sombre trop souvent dans l'hagiographie pure et simple. C'est particulièrement évident avec les « biographies autorisées » dont je voudrais donner deux exemples³.

Le livre de la journaliste Anne de Caumont, *Un prince des affaires*⁴, consacré à Ambroise Roux, ancien PDG de la CGE et homme fort du grand patronat, illustre à merveille cette pente naturelle. Sans doute les « révélations » ne manquent-elles pas mais, dans ce livre construit comme un collage de confidences, on ne voit pas comment A. Roux a marqué de son empreinte la CGE (où il est entré en 1954 et qu'il a dirigée de 1963 à 1982) en en faisant un grand groupe international articulé autour de l'énergie et des télécommunications, ni comment fonctionne réellement l'*establishment* capitaliste français dont il est pourtant présenté comme le sage ou le « parrain ». C'est que l'objectif véritable de l'auteur qui n'a pas su se défendre d'une réelle fascination pour son sujet, est moins de donner à comprendre comment A. Roux, depuis le début des années 1950, se trouve « au carrefour de toutes les stratégies industrielles et financières » du capitalisme français que de conduire le lecteur, de portrait en anecdote, vers cette conclusion attendue : « Et c'est ainsi qu'Ambroise est grand⁵. »

Cette tendance à l'hagiographie atteint, pour ainsi dire, à la caricature avec *Entreprendre en Limousin*⁶. Rassemblant les biographies de cinq patrons de la région, divers par l'origine, la formation, le métier et le parcours, cet ouvrage qui repose essentiellement sur les confidences des intéressés eux-mêmes et de leurs proches, a pour objectif proclamé « de raconter la vie de ceux qui ont su, ailleurs qu'en Ile-de-France, entreprendre » et d'apporter ainsi de nouvelles pièces « au dossier d'une région pour la valoriser⁷ ». Sans doute *Entreprendre en Limousin* nous procure-t-il des informations qui ne sont pas à dédaigner sur les origines, la formation, la carrière et le style de ces patrons, mais là n'est sans doute pas le plus important : ce livre nous offre en effet moins des vies réelles de patrons dont il

1. J.-M. MOINE, *op cit.*, p. 188-190.

2. P. MIOCHE et J. ROUX, *Henri Malcor. Un héritier des maîtres de forges*, Paris, Ed. du CNRS, 1988, p. 15.

3. Il faut souligner cependant que l'écriture et la composition ne distinguent pas radicalement ce type de biographies de celles signées par les patrons-écrivains car, dans beaucoup de cas, ils ont eu recours aux services d'un « nègre », d'un journaliste ou d'un conseiller en communication.

4. A. DE CAUMONT, *Un prince des affaires*, Paris, Grasset, 1996, 321 p.

5. *Op cit.*, p. 289.

6. *Entreprendre en Limousin*, t. 1, Montluçon, Vie et Entreprise Association, 1997.

7. *Op cit.*, préface.

chercherait à reconstituer la trajectoire que le portrait idéal du patron de province. N'est-ce pas les mêmes vertus qui sont célébrées d'un récit à l'autre : l'enracinement régional, un très fort engagement dans l'entreprise, l'importance de la famille, la simplicité du train de vie, le sens de l'innovation, la recherche de la rentabilité, la volonté de développement sur les marchés étrangers, la capacité à accepter les différences et à entraîner les autres, et, pour finir, le respect de la culture de l'entreprise. On aura reconnu quelques-uns des lieux communs de la littérature managériale, mais, à travers eux, ces portraits nous parlent moins des itinéraires du porcelainier Michel Bernardaud ou du fabricant de meubles Jean Humbert que de tous ces patrons limougeots dont on nous dit qu'ils osent innover et créer au cœur d'une région délaissée, volontiers soupçonnée de résignation fataliste. Au total, il s'agit d'un exercice d'autoreprésentation et l'image qui nous est livrée a été voulue et composée.

En définitive, parce que le patron a plus souvent un message à transmettre qu'une expérience à raconter et que son discours est plus riche en lieux communs qu'en données factuelles, l'apport à l'histoire de la littérature patronale est des plus limités. En tout cas, elle nous renseigne moins sur l'histoire sociale du patronat et sa psychologie¹ ou sur son rôle réel à la tête des entreprises, encore que les informations qu'elle procure sur ces questions ne sont évidemment pas à négliger, que sur l'effort d'autoreprésentation et de légitimation qui est au cœur du projet littéraire de la plupart des patrons-écrivains et qui est partie intégrante du combat du patronat en faveur de l'entreprise et du libéralisme. Aussi bien cette littérature fournit-elle un matériau de première main pour l'analyse de l'idéologie patronale – ou plutôt, des idéologies patronales car, s'il y a un fond commun assez large, de profondes différences existent néanmoins entre les patrons selon leur profil (technocrate, fondateur, héritier), l'implantation géographique (Paris ou province), le secteur d'activité (industrie, grande distribution, banque) et la taille de leur entreprise.

LE TMOIGNAGE ORAL : UNE SOURCE INDISPENSABLE POUR L'HISTOIRE DES ENTREPRISES

Le témoignage oral constitue pour l'histoire des entreprises au XX^e siècle une source irremplaçable et, à vrai dire, il y a peu de chercheurs qui n'y aient eu recours. Cependant, ce sont les structures des archives de l'entreprise, lesquelles dépendent de son secteur d'activité, de sa taille, de son organisation interne et de la culture de son groupe dirigeant, qui tracent les limites dans lesquelles le témoignage oral peut et doit être mobilisé. En tout cas, l'analyse de la consistance

1. C'est la thèse défendue par J.-M. MOINE, *op cit.*, p. 192.

des archives constitue le point de départ de la collecte des témoignages et de l'établissement du questionnaire.

Dans le cas de Saint-Gobain, Jean-Pierre Daviet a donné une analyse très claire des limites des archives d'entreprises pour le XX^e siècle :

« Des affaires importantes ont été traitées par téléphone sans laisser de traces écrites, les longues lettres un peu mondaines n'existent plus, il est difficile de trouver un fil conducteur dans la masse surabondante de papiers à laquelle l'historien est confronté, les organigrammes ne permettent pas de déterminer les responsabilités réelles de dirigeants dont au surplus il devient difficile de tracer un portrait intellectuel ¹. »

Cette analyse pourrait être étendue à beaucoup d'entreprises, y compris à bien des PME. Cependant, l'historien ne se trouve pas tout à fait dans la même situation selon qu'il étudie une grande entreprise moderne à la rationalité de type bureaucratique (au sens webérien du mot) ou une entreprise familiale de taille moyenne caractérisée par la relative simplicité de ses structures de direction et de sa gestion. Ce type d'entreprise n'est pas doté en effet d'un état-major étoffé formé d'ingénieurs et de spécialistes de la gestion, de lignes hiérarchiques formalisées le long desquelles circule une information essentiellement écrite et de services administratifs chargés de prévoir et de préparer le travail de la direction à travers rapports et études. C'est pourquoi le style de direction y demeure essentiellement empirique, la décision devant plus à l'intuition qu'à un travail méthodique de collecte des informations et d'analyse stratégique des marchés, des concurrences et des investissements. Si bien que le court terme et les manifestations premières des problèmes s'en trouvent privilégiés et que, lorsqu'une action est décidée, les objectifs en sont rarement clairement spécifiés ². Ce mode d'organisation et de fonctionnement de la direction de l'entreprise façonne évidemment les archives qu'elle secrète au cours de son histoire. C'est ainsi que dans les archives de Blin, par exemple, on ne trouve guère les études, rapports et notes de travail qui sont présents en abondance dans celles de plus grandes entreprises et il n'y a que pour les périodes de crise que l'on rencontre ce type de documents, en particulier de remarquables rapports d'audit qui mettent à plat la situation de l'entreprise dans tous les domaines.

Dès lors, confronté à des situations si différentes, l'historien ne demande pas la même chose aux témoignages oraux. Si Jean-Pierre Daviet a essentiellement recherché dans ceux qu'il a recueillis « la philosophie qui a présidé aux décisions, une vulgarisation de l'état des techniques et un contact avec les mentalités anciennes ³ », pour ma part, j'ai plutôt attendu des entretiens que j'ai eus avec les

1. J.-P. DAVIET, *Un destin international. La C^{ie} de Saint-Gobain de 1830 à 1939*, Paris, Ed. Contemporaines, 1988, p. 689-690.

2. J.-C. DAUMAS, *op cit.*, p. 11-14.

3. J.-P. DAVIET, *op cit.*, p. 690.

dirigeants de Blin et Blin qu'ils me renseignent, d'une part, sur le choix des produits et des marchés, la politique de vente et les rapports avec la clientèle ; de l'autre, sur l'organisation interne de la direction, les mécanismes de décision, la personnalité des principaux dirigeants, les conflits internes et les projets concurrents de la stratégie qui a fini par s'imposer et, enfin, sur la culture de l'entreprise restituée en quelque sorte « de l'intérieur » comme un ensemble vivant.

Au total, et quelle que soit la taille de l'entreprise, l'enquête orale est indispensable pour saisir tout ce que les archives ne retiennent pas ou qui s'y dissout en faits insignifiants. Cependant, l'ouvrage de Philippe Mioche et Jacques Roux, *Henri Malcor. Un héritier des maîtres de forges*¹, permet de pousser plus loin la réflexion sur la complémentarité écrit/oral, laquelle ne va pas de soi.

Henri Malcor, ancien dirigeant de la sidérurgie de la Loire et président de l'IRSID, a accepté de « se priver de la quiétude relative de l'autobiographie à laquelle il songeait et de courir les risques d'un questionnement extérieur² » en accordant à un historien et un sociologue une série d'entretiens au cours desquels il a livré son expérience et sa réflexion de sidérurgiste. L'ouvrage qui en résulte comporte trois ensembles distincts : les entretiens avec H. Malcor, les commentaires des deux chercheurs et l'opinion de H. Malcor sur l'ensemble du livre réalisé avec sa collaboration. Les chercheurs comme le témoin constatent l'écart entre la mémoire des acteurs et la reconstitution du passé à partir de documents. C'est ainsi que P. Mioche remarque :

« La volonté de Henri Malcor est de parvenir à un accord sur les faits qui permettent à chacun la liberté de ses interprétations. Cette démarche positiviste peut paraître parfois illusoire tant il est difficile de dissocier un fait de son interprétation. Fondamentalement, elle a contraint l'historien à remettre en cause des certitudes qui lui semblaient acquises, y compris quand elles étaient fondées sur la sécurité trompeuse d'un document écrit³. »

De son côté, Henri Malcor juge que si les discussions ont parfois permis de rapprocher les points de vue, des divergences importantes demeurent, car non seulement « il est malaisé de s'entendre entre interlocuteurs appartenant à des mondes différents », mais surtout, ses deux interlocuteurs sont tombés dans un certain nombre de « pièges⁴ » dont il s'emploie à dresser l'inventaire : « Si nourris qu'ils aient été, les entretiens n'ont pu couvrir tous les aspects d'une carrière industrielle de quarante années » et ses interviewers ont eu « tendance à remplir les blancs » ; « une autre source de malentendus vient de la difficulté de donner aux faits une importance relative réelle », les deux chercheurs attribuant à certaines

1. P. MIOCHE et J. ROUX, *op cit.*

2. *Op cit.*, p. 9.

3. *Op cit.*, p. 16.

4. *Op cit.*, p. 256.

anecdotes « une portée qu'elles n'avaient pas » ; ils n'ont pas toujours évité de « projeter sur le passé l'image du présent » et n'ont pas bien compris « la mécanique intérieure d'une entreprise », allant jusqu'à penser que les documents issus des conseils de direction sont presque sans valeur ; même si son enquête a conduit P. Mioche « à être moins confiant dans les informations écrites, il leur prête encore trop de poids » ; enfin, « ils adoptent un peu, sans assez les contrôler, trop d'idées reçues » et, en particulier, il reproche à Jacques Roux d'être trop « marqué par ce qu'il a entendu dire dans la Loire » et de « reprendre plus ou moins à son compte des thèses qui seraient communément adoptées dans le monde stéphanois ¹ ».

Si H. Malcor montre, me semble-t-il, de manière convaincante, comment ces « pièges » ont fonctionné lorsqu'il s'agit de la conduite de l'entretien ou de la méthode de traitement de l'information, en revanche, les trois dernières critiques ont une portée plus générale et appellent une discussion approfondie.

En premier lieu, H. Malcor reproche aux historiens d'accorder trop d'importance à l'information écrite et pas assez au témoignage oral. Sans doute les archives ne disent-elles pas tout et il y a des lacunes qui rompent la continuité de la documentation. La discussion sur cette question entre l'ancien sidérurgiste et P. Mioche s'est cristallisée sur les limites des procès-verbaux des conseils d'administration et des comités d'entreprises. C'est ainsi que H. Malcor a pu écrire « La politique d'une entreprise comme Marine ne se fait pas dans les conseils d'administration, pas plus que dans les comités d'entreprise. [...] A mon sens, les seuls documents véritablement fiables sont du type des lettres échangées entre les frères de Wendel ou entre les dirigeants de Pont-à-Mousson. On ne relève rien de tel dans les archives de Marine et CAFL, probablement parce qu'habitant Paris, nous n'avions pas besoin de nous écrire. Peut-être aussi parce que le téléphone était de plus en plus utilisé ². »

Et complétant son propos, il ajoute :

« Le rôle et l'influence des administrateurs étaient différents selon que le capital de la société était éparpillé dans le public ou tenu par un petit nombre d'actionnaires. La direction générale est fort libre de ses mouvements dans le premier cas, beaucoup moins en général dans le second. Mais ceci ne signifie pas que nous ne disions rien à nos administrateurs ni à nos comités d'entreprise ; en particulier le rapport de l'expert-comptable des comités étaient extrêmement copieux. Ceci dit, les décisions étaient prises avant les réunions du conseil d'administration où elles étaient entérinées ³. »

Cependant, ces remarques n'épuisent pas la question. Que les décisions soient généralement prises avant les réunions du conseil d'administration qui se bornait à les enregistrer nous prive bien sûr de la connaissance des discussions au sein de la

1. *Op cit.*, p. 256-261.

2. *Op cit.*, p. 15-16.

3. *Op cit.*, p. 257-258.

direction et du processus d'élaboration des décisions, mais cela ne signifie pas néanmoins que les rapports présentés devant l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration ou le comité d'entreprise sont sans valeur. Du reste, H. Malcor signale lui-même qu'ils pouvaient être « extrêmement copieux ». Qui plus est, que les patrons aient « rarement écrit ce qu'ils pensaient », et c'est bien sûr gênant pour l'historien, ne doit pas pour autant conduire à remettre en question la « fiabilité ¹ » des sources écrites. Simplement, au lieu de se contenter des documents officiels, il faut élargir la documentation mobilisée à l'ensemble des papiers émis ou reçus par la direction supérieure et les croiser avec des sources extérieures à l'entreprise (administration, banques, presse). On dispose alors en abondance des matériaux indispensables pour restituer la stratégie suivie et ses résultats et, sinon le processus de décision, du moins les divergences existant au sein de l'état-major de la société. C'est naturellement une voie plus longue et plus ingrate, mais c'est la seule susceptible de conduire à une reconstitution cohérente et fidèle de l'histoire d'une entreprise. Ce n'est que sur cette base que le recours au témoignage oral peut être utile, à condition d'ailleurs de le confronter à l'ensemble des sources écrites et à d'autres témoignages. Sinon le risque existe de se faire manipuler par le témoin.

En second lieu, la question de la fiabilité du témoignage oral mérite d'être posée et, de toute façon, ne saurait être réduite, comme le suggère l'introduction de l'ouvrage, à « la qualité de la mémoire » et aux « exigences de rigueur intellectuelle du témoin ² ». Quant à H. Malcor, pour sa part, il est persuadé qu'« une expérience d'un demi-siècle [lui] a permis – au moins dans [son] petit domaine de compétence – d'avoir fait un tri et [qu'il a] ainsi quelque chance d'être plus près de la vérité que [ses] spectateurs ³ ». Les choses pourtant ne sont pas si simples. D'abord, les limites du témoignage dépendent nécessairement de la place du témoin dans l'organigramme de la société et du rôle qu'il a effectivement joué : même placé au sommet de l'entreprise il n'a pas tout vu ni tout su. C'est ce qui rend nécessaire la multiplication des témoignages, leur croisement, leur confrontation, mais qui explique aussi que, pour un même fait, on sera en présence de versions divergentes qu'il serait illusoire de chercher à raccorder pour parvenir à un récit unique où les éléments empruntés aux différentes versions s'ajusteraient comme les pièces d'un puzzle, alors même qu'il convient de conserver et de creuser la singularité de chaque récit afin de retrouver la logique des positions des principaux acteurs et des conflits qui les ont opposés. D'autre part, il y aurait quelque naïveté à penser que les entretiens enregistrent un pur « donné » alors que l'historien découvre bien vite ambiguïtés calculées et omissions volontaires. Aussi,

1. *Op cit.*, p. 17.

2. *Op cit.*, p. 10.

3. *Op cit.*, p. 260.

afin de comprendre ce qui structure les témoignages recueillis et d'expliciter ce qu'on peut en attendre, faut-il s'interroger sur les conditions dans lesquelles ils ont été établis.

Si, comme n'importe quelle source écrite, le témoignage oral est une source construite, en revanche, et c'est ce qui fait la spécificité de son statut, c'est à la fois une source « provoquée » et « construite après coup ¹ ». Source provoquée puisque l'historien qui sollicite la mémoire du témoin construit sa source pour répondre aux besoins de sa propre recherche, en fonction d'un questionnaire qu'il a lui-même élaboré. Construite après coup aussi, puisqu'il y a une distance entre le temps du témoignage et celui de l'action et que, de ce fait, le témoignage est pris dans les jeux de la mémoire qui recompose le passé en fonction des nécessités du présent, mais aussi de la perception de l'avenir. L'historien qui constitue des « archives orales » dépend donc d'abord des mentalités, des connaissances et des idéologies qui prévalent au moment où la collecte est effectuée. D'autre part, le temps qui passe constitue une sorte de filtre : généralement, le témoin ne livre pas un souvenir brut, mais a réfléchi sur son expérience industrielle et, qui plus est, lorsqu'il a eu une seconde vie professionnelle, celle-ci représente un facteur d'extranéisation qui lui permet de regarder son passé avec un regard franchement critique. Du reste, que le chercheur présente systématiquement des objections afin de tester la cohérence des réponses et d'amener son informateur à les préciser ou les rectifier, renforce évidemment cette situation. Enfin, ce que l'enquêteur recueille est, toujours peu ou prou, un discours destiné à la valorisation de soi (ou tout du moins, le témoin n'accepte de se prêter à l'entretien que s'il peut donner de lui-même une image acceptable), car « tout informateur se fait l'interprète d'une cause, la sienne propre ou celle de son groupe d'appartenance ² ».

Illustrons ce point à partir de l'exemple d'Henri Malcor. S'il a accepté de répondre aux questions des deux chercheurs, c'est parce que cette enquête lui permettait de poursuivre par d'autres moyens l'objectif qui était celui de la biographie à laquelle il avait songé : réhabiliter l'action des sidérurgistes injustement accusés d'être responsables de la crise. J'ai fait moi-même l'expérience de ce type de comportement : pour les dirigeants de Blin et Blin qui éprouaient un trouble sentiment de culpabilité devant la disparition de l'entreprise que leur famille avait fondée (n'avaient-ils pas été infidèles à l'héritage reçu d'une longue suite de générations ?), témoigner leur a donné le moyen de s'expliquer – et de trouver la voie de l'apaisement. C'est pour toutes ces raisons que l'historien qui ne peut accorder une confiance aveugle aux acteurs doit chercher à dégager les multiples déterminations de leur témoignage.

1. R. FRANK, « Questions aux sources du temps présent », in A. Chauveau et P. Tétart [dir.], *Questions sur l'histoire du temps présent*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1992, p. 113 et 115.

2. G. MAUGER, *Enquêter en milieu populaire*, Genèses, 1991, n° 6, p. 135.

En troisième lieu, la question se pose avec acuité de la place à faire au témoignage du personnel et du milieu local. H. Malcor qui entend affirmer la primauté des souvenirs du dirigeant ne veut y voir que des « idées reçues ». Sans doute y a-t-il une hiérarchie des témoignages comme des acteurs car leur angle de vue varie naturellement avec la fonction occupée. Aussi bien ne peut-on demander au témoignage du personnel plus qu'il ne peut donner, mais il n'y a pas davantage de raisons de le récuser *a priori*. C'est ainsi, par exemple, que s'agissant des choix stratégiques de la direction, on ne peut naturellement attendre de lumières bien vives venant d'en bas ; en revanche, on peut en apprendre beaucoup sur les conditions de leur mise en œuvre. Par ailleurs, même lorsqu'à l'évidence, elles ne coïncident pas avec la mémoire des dirigeants (ou les sources écrites), les représentations que le personnel se faisait de la situation de l'entreprise et des orientations de la direction sont également un fait d'histoire qui doit être pris en considération. Enfin, le recours à ce type de témoignages est indispensable pour reconstituer la culture de l'entreprise qui ne se confond pas avec les expériences, les représentations et les croyances des dirigeants, lesquelles en forment seulement une sorte de sous-système.

L'utilisation par l'historien de l'entreprise ou du patronat du témoignage patronal, quelle qu'en soit la forme, donne davantage d'épaisseur à l'analyse parce qu'il permet d'articuler mécanismes objectifs, représentations et comportements. Mais il ne vaut que par le questionnaire qui lui est appliqué et à condition que le chercheur ait reconnu les limites inhérentes à chaque type de discours patronal – privé, public ou provoqué – et les problèmes spécifiques posés par son exploitation. Toutefois, la première difficulté à surmonter est la collecte. Sans elle, rien n'est possible.

Jean-Claude DAUMAS
Université de Franche-Comté

LES DÉFIS DE L'HISTOIRE CULTURELLE DU TEMPS PRÉSENT : UN TERRAIN, DES REGARDS PLURIELS

Par tradition académique et universitaire, la discipline historique est partagée, par-delà le clivage des périodes chronologiques, en différents territoires. Au sein de ceux-ci, l'histoire culturelle connaît depuis deux décennies une embellie certaine.

Fille émancipée d'une histoire des mentalités, l'histoire culturelle se dote progressivement de tous les attributs de la souveraineté et de l'autonomie. Un programme de concours à la fin des années 80, la tenue de séminaires et la création de centres de recherches spécialisés, le fléchage en histoire culturelle de maîtrises de conférences traduisent une inscription institutionnelle croissante. Cependant, par temps de « vache maigre », le marché universitaire demeure étroit et les concurrences, liées aux positions des uns et des autres, suscitent de réelles résistances.

La visibilité de l'histoire culturelle s'est également renforcée sur la scène éditoriale avec la publication de manifestes programmatiques, de thèses, de manuels et de synthèses collectives ¹.

Confronté à la construction et à l'écriture d'une histoire du temps présent, l'historien du culturel, à l'image de ses collègues qui arpentent d'autres terrains, demeure soumis aux règles déontologiques de la discipline historique. Il est aussi confronté à des interrogations déjà évoquées à plusieurs reprises au cours de ce colloque : comment historiciser sans recul ? Comment intégrer le poids du vécu de l'analyste ? Comment recueillir et utiliser les témoignages des acteurs ? Comment contourner les contraintes liées à l'accès, ou non, des dépôts d'archives publiques ? Comment éviter les pièges tendus à l'historien-expert dans un contexte de

1. Les éditions Complexe viennent également de lancer une nouvelle collection consacrée à l'histoire culturelle. Cette collection, dirigée par P. Ory, est liée aux activités du Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : P. ORY [dir.], *La censure en France à l'ère démocratique (1848...)*, Bruxelles, Complexe, 1997.

surmédiation? Je ne reviendrai pas sur ces points. Je souhaite centrer mon propos autour de la problématique suivante : comment le regard historien peut-il s'affirmer sur un terrain occupé, depuis plusieurs décennies, par les lectures des sociologues et des politistes ¹.

Pour mieux comprendre les défis auxquels est confrontée l'histoire culturelle du temps présent, il est nécessaire de revenir à des questions de définition avant d'étudier ses singularités par rapport aux autres sciences sociales qui partagent le même terrain.

DE L'HISTOIRE POLITIQUE A L'HISTOIRE CULTURELLE

Un ouvrage récent permet de prendre la mesure de la place de l'histoire culturelle au sein de la discipline en France. Publié en janvier dernier, *Pour une histoire culturelle*, dirigé par Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, se présente à la fois comme un manifeste argumenté et un bilan critique ².

Sept itinéraires d'historiens, véritables essais « d'égo-histoire », permettent de lire le passage de cette génération des années 1950-1960, marquée par l'histoire sociale et économique, à celle, des années 1980-1990, abordant avec volontarisme le rivage de l'histoire culturelle. Depuis plus de deux décennies, le déclin du marxisme et le reflux structuraliste contribuent à rendre possible une approche qui place au premier plan le sujet libre et agissant. Une seconde partie privilégie une perspective par « périodes » qui a le mérite de signaler quelques interrogations épistémologiques – par exemple, comment utiliser la notion d'histoire culturelle pour un Moyen Age marqué par le religieux? – et de rappeler l'antériorité de travaux pionniers en histoire médiévale et moderne. Depuis une quinzaine d'années, l'histoire culturelle, souvent épaulée par une histoire politique renouvelée, est cependant bien présente sur le territoire du contemporainiste.

Par-delà les périodes, quatre domaines d'investigation se singularisent assez nettement : l'histoire des institutions et des politiques culturelles, l'histoire des médiations et des médiateurs, l'histoire des pratiques culturelles et, plus large et ambitieuse aussi, l'histoire des sensibilités, des signes et des symboles. Dès lors, l'histoire culturelle se présente à la fois comme un regard spécifique et un domaine propre de recherches. De surcroît, la définition proposée par Jean-François Sirinelli ouvre un large espace d'investigation :

« L'histoire culturelle est celle qui s'assigne l'étude des formes de représentation du monde au sein d'un groupe humain dont la nature peut varier – nationale ou régionale, sociale ou politique –, et qui en analyse la gestation, l'expression et la

1. D. PESCHANSKI, M. POLLACK et H. ROUSSO [dir.], *Histoire politique et sciences sociales*. Bruxelles, Complexe, 1991 et *Ecrire l'histoire du temps présent*, Paris, CNRS Éditions, 1993.

2. J.-P. RIOUX et J.-F. SIRINELLI [dir.], *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997. A titre de comparaison, voir une décennie plus tôt : P. ORY, L'histoire culturelle de la France contemporaine, question et questionnement, *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 1987, n° 16, p. 67-82.

transmission. Comment les groupes humains représentent-ils et se représentent-ils le monde qui les entoure ? Un monde figuré ou sublimé – par les arts plastiques ou la littérature –, mais aussi un monde codifié – les valeurs, la place du travail et du loisir, la relation à autrui –, contourné – le divertissement –, pensé – par les grandes constructions intellectuelles –, expliqué – par la science – et partiellement maîtrisé – par les techniques –, doté d'un sens – par les croyances et les systèmes religieux ou profanes, voire les mythes –, un monde légué, enfin, par les transmission dues au milieu, à l'éducation, à l'instruction¹. »

Le terrain d'investigation ainsi délimité est large et intègre des approches déjà anciennes, partiellement autonomes, telles que l'histoire des intellectuels, l'histoire de l'éducation et l'histoire des symboles mise en œuvre par Pierre Nora dans les *Lieux de Mémoire*. De surcroît, l'histoire culturelle du temps présent partage avec la « nouvelle histoire politique » certaines notions opératoires comme celle de « culture politique ». Bien plus, Jean-François Sirinelli plaide aujourd'hui pour une histoire culturelle du politique. Pour ce faire, l'historien du politique doit intégrer dans sa démarche l'étude des représentations. Deux types de gain épistémologique sont attendus de cette perspective : en premier lieu, libérer l'histoire politique du reproche récurrent d'être une « histoire par le haut » ; en second lieu, réinsérer l'histoire politique dans une temporalité à géométrie variable, combinant temps longs et temps courts, le pluri-décennal au surgissement de l'événement².

Pour une histoire culturelle participe assurément de la volonté de légitimer l'histoire culturelle. Faut-il pour autant déceler l'ambition d'une nouvelle approche globalisante et impérialiste ? Sans doute pas : de nombreux contributeurs expriment, non sans différences d'appréciation, la nécessité d'ancrer et d'articuler cette approche à l'histoire sociale.

L'histoire culturelle du temps présent présente plusieurs caractéristiques. En premier lieu, elle est pratiquée par plusieurs générations d'historiens. D'anciens élèves de René Rémond qui ont participé au cours des années 70 et 80 à la rénovation de l'histoire politique ont investi ce terrain³, et ont été rejoint par de

1. J.-F. SIRINELLI [dir.], *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, vol. 2, *Cultures*, p. III.

2. Voir notamment les vol. 2 (*Cultures*) et 3 (*Sensibilités*) de l'ouvrage collectif : J.-F. SIRINELLI [dir.], *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992 ; J.-F. SIRINELLI, Eloge de la complexité, in *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 433-442, et J.-F., SIRINELLI, De la demeure à l'agora. Pour une histoire culturelle du politique, *Vingtième siècle, revue d'histoire*, janvier-mars 1998, n° 57, p. 121-131.

3. Voir, à ce titre, les thèses de J.-F. SIRINELLI, *Khâgneux et Normaliens des années vingt. Histoire politique d'une génération d'intellectuels (1919-1945)*, Université de Paris X-Nanterre, thèse d'Etat, 1986, publiée sous le titre *Génération intellectuelle. Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 1988 et de P. ORY, *La politique culturelle du Front populaire français (1935-1938)*, Université de Paris X-Nanterre, thèse d'Etat, 1990, publiée sous le titre : *La Belle Illusion. Culture et politique sous le signe du Front populaire. 1935-1938*, Paris, Plon, 1994. En 1989, J.-P. Rioux et J.-F. Sirinelli ouvrent à l'IHTP un séminaire intitulé « Politiques et institutions culturelles de la France contemporaine », poursuivi sous le titre « Histoire culturelle de la France au XX^e siècle » au Centre

jeunes doctorants. Cette singularité française explique les nombreuses affinités entre l'histoire politique et l'histoire culturelle du temps présent.

En second lieu, la diversité des approches dans la liberté des choix d'objets et de méthodes reste de mise. Il s'agit non pas d'un éclatement supplémentaire de l'histoire, mais d'une approche complémentaire qui, par-delà les querelles d'école et les discours disciplinaires marqués ces derniers temps par un certain pessimisme, propose d'autres chemins pour interroger les traces du passé ¹.

UN TERRAIN DÉJÀ OCCUPÉ

Dès les années 50 et 60, les sociologues investissent les domaines culturels. Cette présence s'inscrit dans un mouvement plus large qui donne lieu à de multiples rencontres entre les membres de l'administration centrale du ministère des Affaires culturelles, les acteurs associatifs, les élus, les « créateurs » et les chercheurs.

Le mouvement *Peuple et Culture* joue un rôle de pionnier dans cette rencontre entre acteurs venus de différents horizons. Au départ, les sciences sociales, conçues comme des instruments et des techniques, sont au service des militants culturels et participent surtout de la mise en œuvre de méthodes de formation. Au début des années 60, l'aide du sociologue commence à s'imposer et les sciences sociales prennent une place déterminante dans la formation des animateurs, terme qui tend à se substituer à celui d'éducateurs. L'influence de Joffre Dumazedier est capitale. Dès les années cinquante, le fondateur de *Peuple et Culture* imprime sa marque sur l'émergence de la sociologie des loisirs en France. Soutenu par Georges Friedmann, il crée en 1953 le Groupe d'Etudes du Loisir au sein du Centre d'Etudes Sociologiques du CNRS. En 1956, le GEL lance une enquête sur Annecy, dont les premiers résultats sont publiés en 1966. Joffre Dumazedier impulse une sociologie prévisionnelle (une « recherche-active ») qui aboutit aux premières enquêtes sur les pratiques culturelles. Il tente de lancer en France l'idée d'une sociologie active, tendancielle et prévisionnelle. L'ensemble de la sociologie française des années 50 et 60 est marquée par cet empirisme et la posture du sociologue-militant.

Ce sont à ces mêmes sociologues que font appel les fonctionnaires du Commissariat du Plan, notamment pour les travaux des Commissions de l'action sociale et de l'équipement culturel et du patrimoine artistique ². En 1961, le jeune ministère des Affaires culturelles attend beaucoup, au plan administratif comme au

d'histoire de l'Europe du XX^e siècle de la FNSP de 1991 à 1994, puis à Columbia University in Paris depuis 1994.

1. Voir les remarques de P. URFALINO, L'histoire culturelle. Programme de recherche ou grand chantier ?, *Vingtième siècle, revue d'histoire*, janvier-mars 1998, n° 57, p. 115-120. En revanche, l'histoire culturelle du temps présent ne nous semble pas affectée par les pratiques et remises en cause suscitées par le *linguistic turn*. R. CHARTIER, « L'Histoire culturelle entre "Linguistic Turn" et retour au sujet », in *Wege zu einer neuen Kulturgeschichte*, Göttingen, Wallstein Verlag, 1995, p. 29-58.

2. V. DUBOIS, *La culture comme catégorie d'intervention publique. Genèses et mises en forme d'une politique*, Université Lumière-Lyon II, thèse de Science politique, 1994.

plan budgétaire, de l'inscription nouvelle de la culture au sein de la planification française dans le cadre d'une commission spécifique. En 1961, le groupe de travail de la Commission de l'équipement culturel et du patrimoine artistique regrette notamment que « pour sa tâche de planification, il n'ait pu disposer de données précises et chiffrées sur les besoins, les structures et les budgets en matière d'action culturelle ».

En 1963, pour remédier à cette situation et pour préparer les outils nécessaires au V^e Plan (1966-1970), Jacques Delors, conseiller pour les affaires sociales au Commissariat au Plan, suscite la création d'une cellule d'études et de recherches au ministère des Affaires culturelles. Rapidement des contrats sont passés avec Pierre-Aimé Touchard, Paul-Henry Chombart de Lauwe, Pierre Guetta, Michel Crozier, Pierre Bourdieu et Joffre Dumazedier. Ce Service des Etudes et des Recherches va par ses commandes permettre l'affirmation d'un milieu de recherches au cours des années 60 et 70. Plusieurs chantiers sont ouverts : l'étude de la morphologie des populations des créateurs, des marchés du travail artistique et des œuvres, des professions et des formations artistiques. Dans le même esprit, l'analyse des politiques culturelles publiques se déploie à partir de la fin des années 70. De même, trois grandes enquêtes sur les pratiques culturelles des Français, en 1973, 1981 et 1989, sont menées par ce service. Au total, cette impulsion administrative a joué un rôle essentiel dans la formalisation et la pérennité des recherches sur la culture ¹.

Cependant, dès le milieu des années 60, cette sociologie prévisionnelle est concurrencée par une sociologie critique. En 1964, la publication des *Héritiers* par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron marque une nette rupture. L'ouvrage souligne combien l'inégalité des chances à l'école n'est pas d'origine économique et institutionnelle, mais essentiellement culturelle. Deux ans plus tard, *L'amour de l'Art*, que Pierre Bourdieu publie avec Alain Darbel et Dominique Schnapper, élargit cette problématique de la domination à l'ensemble des pratiques culturelles. Pierre Bourdieu montre que la culture a toutes les propriétés d'un capital. Comme telle, elle est l'enjeu de luttes dans un champ qui s'est autonomisé. Dès lors, la consommation des biens culturels s'inscrit dans une volonté de distinction sociale. Cette sociologie de la culture est fondée sur une théorie de la domination culturelle. A chaque position dans la hiérarchie sociale correspond une culture spécifique : culture élitiste, moyenne, de masse respectivement caractérisée par la distinction, la prétention et la privation.

L'autonomie institutionnelle accompagne la diffusion et la réception de ce modèle sociologique. En 1965, Pierre Bourdieu est élu Directeur d'études à la VI^e section de

1. A. HENNION, *Le grand écart entre la recherche et l'administration*, Paris, Ministère de la Culture, 1996.

l'EPHE où il intègre le Centre de Sociologie européenne dirigé par Raymond Aron. Dès 1967, il crée le Centre de sociologie de l'éducation et de la culture. Le « métier de sociologue » tel que le conçoit Pierre Bourdieu n'est guère compatible avec l'humanisme et l'empirisme de Joffre Dumazedier. Le temps du soupçon et de l'analyse critique s'ouvre et donne sa tonalité à la scène intellectuelle des années 70. Dans le domaine de l'étude des politiques culturelles, les analyses utilisant la notion althusserienne d'Appareil idéologique d'Etat (AIE) vont conforter, même si les bases théoriques diffèrent, la sociologie critique de Pierre Bourdieu¹.

La lecture bourdieusienne, diffusée par *Les Actes de la Recherche en Sciences sociales* à partir de 1975, connaît une remarquable diffusion et affecte durablement la sociologie de l'art. Plusieurs axes s'affirment : la théorie de la légitimité culturelle, fondée sur l'hypothèse d'une homologie entre la hiérarchie des œuvres et la hiérarchie des publics ; la théorie du champ artistique et de l'habitus qui rapporte l'analyse des stratégies à un système de « positions » et de « dispositions » des agents et qui tente de déterminer les spécificités du « métier » d'artiste, de sa relation avec le marché de l'art. Plusieurs recherches se sont également déplacées vers les pratiques artistiques dites mineures par opposition aux pratiques savantes : musique de variété, jazz, rock, bandes dessinées, romans policiers, romans-photos. Une sociologie des biens symboliques, associant sociologie de l'éducation, de la culture et de l'art, s'est de la sorte constituée².

POUR UN RESPECT DES IDENTITES DISCIPLINAIRES

Cette présence active des sociologues et des politistes place l'histoire culturelle devant trois types de défis. En premier lieu, cette sociologie de la culture a sédimenté toute une série de travaux depuis les années 60. Ceux-ci constituent à la fois des sources, des matériaux empiriques et des analyses pour l'historien du culturel. Par exemple, les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français conduites par le Service des Etudes et Recherches du ministère de la Culture offrent un matériau de base remarquable, susceptible de faire l'objet d'une réappropriation historique. Cependant, par effet de construction, ces enquêtes ne recouvrent pas ce que l'on pourrait appeler la vie culturelle de la population dans toutes ses dimensions, mais seulement les pratiques qui répondent à l'offre des institutions légitimées comme culturelles. Aussi, ne faut-il pas ignorer qu'elles relèvent d'une logique d'aide à la prévision et non d'une fonction scientifique d'avancée de la

1. Sur ces années 60, voir : P. POIRRIER [présenté par], *La naissance des politiques culturelles et les Rencontres d'Avignon (1964-1970)*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture-La Documentation française, 1997.

2. Le rôle de P. Bourdieu est analysé par B. RIGBY, *Popular culture in modern France : a study of cultural discourse*, London-New York, Routledge, 1991.

connaissance¹. Par-delà la critique, somme toute traditionnelle, des modalités de construction des enquêtes, il convient également de veiller à l'historisation des matériaux réappropriés.

Le second défi auquel est confronté l'historien du temps présent est lié aux difficiles rapports tissés entre les pratiques historiennes et sociologiques. Le débat n'est pas nouveau et les lignes de fracture ne se sont pas fondamentalement déplacées depuis les polémiques entre Charles Seignobos et Emile Durkheim à la fin du siècle dernier. Les positions de Pierre Bourdieu n'encouragent pas toujours le dialogue sur des bases saines. Le sociologue réfute la pertinence des découpages disciplinaires et plaide pour l'unité de la science. Dès lors, les « sciences historiques », comme les nomme Pierre Bourdieu, doivent aboutir à la fusion des deux disciplines : l'histoire doit devenir une « sociologie historique du passé » et la sociologie, une « histoire sociale du présent ». Pour l'heure, le postulat de l'unité de la science permet au sociologue de juger la pertinence scientifique des travaux historiens. Pierre Bourdieu dénonce la perte d'autonomie de certains historiens qui acceptent de pratiquer une histoire commémorative pour le grand public aux dépens d'une histoire professionnelle faite pour ses pairs². Cette façon de lire les pratiques disciplinaires à partir de la position volontairement extérieure de la « sociologie critique » par rapport à la société ignore combien, en France, la pratique historique s'est construite autour du tryptique enseignement-recherche-vulgarisation avec, de plus, une forte implication civique.

Face à ces positions, les historiens ont souvent dénoncé le dogmatisme bourdieusien, ce qui les conduit quelquefois à ignorer les avancées méthodologiques et conceptuelles de cette sociologie critique. En revanche, quelques rares historiens se sont approprié, avec plus ou moins de liberté, ses méthodes et concepts. Christophe Charle, par exemple, construit sa « naissance des intellectuels » sur ces bases-là³. Avec Jean-François Sirinelli, d'une part, et Christophe Charle, d'autre part, on a deux approches différentes de l'histoire des intellectuels. A la lecture de Jean-François Sirinelli qui admet une part de subjectivisme et d'impressionnisme⁴, Christophe Charle oppose une lecture symbolique et sociologique. Ici, l'attitude individuelle découle d'une logique sociale qui la surdétermine. La contribution de Christophe Charle au volume *L'histoire et le*

1. A. GIRARD, « Les enquêtes sur les pratiques culturelles », in J.-P. RIOUX et J.-F. SIRINELLI [dir.], *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 297-310.

2. P. BOURDIEU, Sur les rapports entre la sociologie et l'histoire en Allemagne et en France, *Les Actes de la Recherche en Sciences sociales*, mars 1995, n° 106-107, p. 108-122.

3. C. CHARLE, *Naissance des Intellectuels, 1880-1900*, Paris, Ed. de Minuit, 1990 et C. CHARLE, *Les intellectuels en Europe au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1996.

4. J.-F. SIRINELLI, *Génération intellectuelle. Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 1988 ; J.-F. SIRINELLI, *Intellectuels et passions française*, Paris, Fayard, 1990 et J.-F. SIRINELLI, *Deux intellectuels dans le siècle, Sartre et Aron*, Paris, Fayard, 1995.

métier d'historien en France est un exemple d'histoire culturelle du temps présent¹. D'autres chercheurs, comme Roger Chartier et Gérard Noiriel, poursuivent le dialogue sans pour autant dissoudre les singularités historiennes². L'approche « pragmatiste », défendue par Gérard Noiriel vise, non à l'unification des deux disciplines, mais à la traduction des langages disciplinaires dans l'optique d'une nécessaire collaboration³.

Certaines branches de la sociologie française sont assez ouvertes aux pratiques historiennes⁴. Ainsi, le Centre de sociologie des Arts, dirigé par Raymonde Moulin puis Pierre-Michel Menger, est à l'origine d'un numéro des *Annales* publié en 1993 sous le titre *Mondes de l'art*⁵. La tension n'oppose plus alors historiens et sociologues, mais plutôt les historiens de l'art à l'ensemble des sciences sociales. De surcroît, l'histoire de l'art, centrée sur les œuvres, aborde avec difficulté et réticence le temps présent. Bien plus, universitaires et conservateurs – les deux postures les plus habituelles des historiens de l'art en France – sont étroitement liés aux processus de hiérarchisation, de légitimation, et de construction de la valeur économique des œuvres⁶. A vrai dire, la fracture semble passer au sein de la discipline : l'après-Duchamp ouvre un territoire bien complexe où l'identité et les méthodes de l'histoire de l'art semblent, pour certains, se dissoudre. Ne disposant pas de débouchés vers l'enseignement secondaire, l'histoire de l'art qui possède ses propres savoirs, ses techniques et ses usages a tendance à défendre une extra-territorialité. Bien plus, elle reste à la recherche d'une identité propre que ne favorisent pas les divisions internes à la discipline⁷. Réticente, sauf exception, depuis longtemps à la sociologie de l'art, elle n'est guère enthousiaste face à une histoire culturelle volontariste qui empiète de plus en plus sur certains de ses territoires⁸.

1. C. CHARLE, « Être historien en France : une nouvelle profession », in F. BEDARIDA [dir.], *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Editions de la MSH, 1995, p. 21-44.

2. P. BOURDIEU et R. CHARTIER, Gens à histoires, gens sans histoire, *Politix, travaux de sciences politiques. Les liaisons dangereuses : histoire, sociologie, science politique*, 1989, n° 6. En 1997, R. Chartier invite P. Bourdieu aux « Lundis de l'Histoire » sur France Culture à propos de son dernier ouvrage *Méditations pascaliennes* (Seuil).

3. G. NOIRIEL, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996.

4. Voir R. MOULIN [dir.], *Sociologie de l'art*, Paris, La Documentation française, 1986 ; R. MOULIN, *De la valeur de l'art*, Paris, Flammarion, 1995 ; P.-L. MENGER, La sociologie de l'art et la sociologie de la culture, *Culture et recherche*, octobre 1994, n° 49, p. 8-9.

5. P.-M. MENGER et J. REVEL [Présentation], *Mondes de l'art, Annales ESC*, novembre-décembre 1993.

6. Voir les analyses de R. MOULIN, *L'artiste, l'institution et le marché*, Paris, Flammarion, 1992 et le vif débat sur la « crise » de l'art contemporain : P. DAGEN, *La haine de l'art*, Paris, Grasset, 1997 ; J. CLAIR, *La réponsabilité de l'artiste : les avant-gardes entre terreur et raison*, Paris, Gallimard, 1997 et Y. MICHAUD, *La crise de l'art contemporain. Utopie, démocratie et comédie*, Paris, PUF, 1997.

7. L. BERTRAND-DORLEAC, L'histoire de l'art et les cannibales, *Vingtième siècle, revue d'histoire*, janvier-mars 1995, n° 45, p. 99-108. Pour un bilan circonstancié : *Où va l'histoire de l'art contemporain ?* Paris, ENBA, 1997.

8. A propos de la création de l'option Histoire des Arts dans les lycées, A. Mérot, président du Comité

Le troisième défi que je souhaite brièvement évoquer est celui posé par la montée en puissance de la sociologie historique sous ses diverses formes. Depuis les années 70, une sociologie historique du politique s'est développée à côté d'une histoire politique renouvelée¹. Le même phénomène affecte aujourd'hui l'histoire culturelle, notamment la branche de celle-ci qui se propose d'étudier l'histoire des institutions et des politiques culturelles. Une nouvelle génération de chercheurs, issus de la sociologie critique, de la sociologie des organisations ou encore de l'étude des politiques publiques, a fait siennes les méthodes du métier d'historien. La collecte des sources et le rapport au temps, et en premier chef au temps présent, sont désormais partagés par plusieurs sciences sociales².

A plus d'un titre, et les travaux de Jean-Claude Passeron le démontrent, l'écart épistémologique entre historiens et sociologues n'a plus guère de raison d'être. Les emprunts réciproques se sont multipliés depuis les débats fondateurs, aujourd'hui centenaires : la périodisation, les descriptions multidimensionnelles, les analyses des interactions migrant dans un sens ; les typologies, les théories et modèles, le recours aux méthodes quantitatives migrant dans l'autre sens³. La réciprocité de ces échanges n'empêche pas Pierre Bourdieu de stigmatiser ce qu'il nomme « la stratégie du Canada Dry qui permet d'avoir la sociologie sans la sociologie et surtout sans les sociologues ». Et de continuer dans la même veine une évaluation destinée essentiellement aux héritiers des *Annales* : « il faudrait énumérer ici tous les emprunts non déclarés à la sociologie, notamment à la sociologie de l'éducation, des pratiques culturelles ou des intellectuels, autant d'objets longtemps absents de

français d'histoire de l'art, peut écrire : « Elle a beau se situer – et c'est sa richesse – au carrefour de plusieurs savoirs, elle ne saurait se confondre ni avec les pratiques artistiques (qui sont tout autre chose), ni avec l'esthétique (qui est du ressort de la philosophie), ni encore être englobée dans une « histoire culturelle », laquelle, sous prétexte que les œuvres d'art sont des « images », entend les traiter comme des documents parmi d'autres, sans reconnaître les conditions spécifiques de leur création ». (A. MEROT, Un impératif d'éducation à l'échelle de notre pays, *Le Journal des Arts*, 29 août 1997, n° 42, p. 8).

1. Mise au point mesurée de Y. DELOYE, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997.

2. Par exemple : G. SAEZ, *L'Etat, la ville, la culture*, Université de Grenoble II, thèse de science politique, 1993 ; V. DUBOIS, *La culture comme catégorie d'intervention publique. Genèses et mises en forme d'une politique*, Université Lumière-Lyon II, thèse de Science politique, 1994 ; M. DE LASSALLE, *L'impuissance publique. La politique de la lecture publique en France (1945-1993)*, Université de Paris I, thèse de science politique, 1996 ; P. URFALINO, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture-La Documentation française, 1996 ; Y. SUREL, *L'Etat et le livre. Les politiques publiques du livre en France (1957-1993)*, Paris, L'Harmattan, 1997 et A. VEITL, *Politiques de la musique contemporaine. Le compositeur, la « recherche musicale » et l'Etat en France de 1958 à 1991*, Paris, L'Harmattan, 1997.

3. *Historiens et sociologues aujourd'hui*, Paris, Ed. du CNRS, 1986 et J.-C. PASSERON, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991.

l'histoire traditionnelle, même si on peut toujours construire rétrospectivement des généalogies mythiques ¹ ».

Cette confrontation directe a le mérite d'obliger l'historien du culturel à durcir un outillage conceptuel initialement « mou ». Sauf à ignorer l'autre par un processus de dénégation, l'historien a beaucoup à apprendre dans la communication interdisciplinaire. Cependant, cette pluralité de regards et d'approches est sans doute une richesse qu'il s'agit de faire vivre dans un respect réciproque des identités disciplinaires ². Ces dernières restent vivaces. Les héritiers de l'École des Annales ont sans doute ressenti cette exigence en rebaptisant en 1994 à la suite du « tournant critique » les *Annales Economies, Sociétés, Civilisation*, sous le titre *Annales : Histoire, sciences sociales*. Le credo de la nécessaire interdisciplinarité n'est plus guère chanté. Dès 1990, Bernard Lepetit plaidait modestement pour une pratique restreinte de l'interdisciplinarité qui devait se matérialiser « simplement comme un processus maîtrisé d'emprunts réciproques, entre les différentes sciences de l'homme, de concepts, de problématiques et de méthodes pour les lectures renouvelées de la réalité sociale ³ ».

Ces identités disciplinaires, alimentées par des formations, des recrutements, des carrières, des traditions professionnelles et intellectuelles, font que les travaux d'un historien du temps présent et d'un socio-historien restent, sauf exception, parfaitement identifiables. On peut cependant regretter au passage que la communication entre historiens et sociologues ne soit guère facilitée par le bagage intellectuel que reçoit le futur enseignant-chercheur lors de sa formation initiale. Le couple histoire-géographie qui domine le plus souvent le cursus des départements d'histoire demeure certes central pour de futurs enseignants du secondaire, mais sa pertinence mérite d'être posée en terme de formation intellectuelle. Quoi qu'il en soit, permettre aux futurs historiens d'acquérir un minimum de culture sociologique et politique ne peut nuire.

Confrontée au temps présent, l'histoire culturelle obéit aux règles déontologiques de la discipline. Si la coexistence avec les autres sciences sociales n'est pas à proprement parler une singularité, cette situation l'interpelle particulièrement car, d'une part, sa place, donc son identité, au sein de l'historiographie française reste

1. P. BOURDIEU, Sur les rapports entre la sociologie et l'histoire en Allemagne et en France, *Les Actes de la Recherche en Sciences sociales*, mars 1995, n° 106-107, p. 108-122.

2. V. DUBOIS [dir.], avec la collaboration de P. POIRRIER, *Les clochers d'une querelle. Politiques locales et enjeux culturels (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture-La Documentation française, 1998.

3. B. LEPETIT, Propositions pour une pratique restreinte de l'interdisciplinarité, *La Revue de Synthèse*, 1990, p. 331-338. Voir également : J. REVEL, Histoire et sciences sociales : une confrontation instable, in J. BOUTIER et D. JULIA [dir.], *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, Autrement, 1995, p. 69-81.

en débat, et, d'autre part, parce que la montée en puissance de la socio-histoire est particulièrement sensible sur le terrain culturel.

Ces défis obligent l'historien du culturel à rappeler avec force les spécificités de la pratique historique. Sans exclure le raisonnement sociologique, il s'agit de privilégier l'examen des temporalités localisées dans une perspective diachronique. Antoine Prost rappelle cette spécificité de la démarche historique : « ce qui définit l'histoire n'est pas les objets qu'elle étudie, mais le regard que l'historien porte sur eux. Le propre de l'histoire n'est donc pas de l'ordre de la méthode, mais de l'interrogation : celle qui porte sur le changement dans le temps¹ ».

Philippe POIRRIER
IHC - UMR CNRS 5605
Université de Bourgogne

1. A. PROST, Les pratiques et les méthodes, *Sciences humaines*, septembre-octobre 1997, Hors-série n° 18, p. 8-13. Voir aussi : A. PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996.

ARCHIVES ET SOURCES ORALES : LE CAS DU COMMUNISME FRANÇAIS

Depuis l'effondrement du bloc de l'Est, le voyage à Moscou, Saint-Pétersbourg, Berlin, Sofia, Varsovie ou Prague connaît un engouement certain de la part des historiens du communisme, des spécialistes des pays de l'Est, mais aussi de nombreux journalistes ou d'auteurs en mal de sensations fortes. La quête d'archives, parfois achetées à prix d'or, devient un exercice fortement prisé. A croire que le secret longtemps gardé par les autorités soviétiques a créé une telle frustration que la précipitation et parfois l'illusion des archives dépassent l'Histoire. Ces questions historiographiques sur l'usage des archives, alimentées aussi par la médiatisation des premiers résultats – voir en particulier les nombreux articles de la presse quotidienne ou hebdomadaire, dans *La Croix*, *Le Monde*, *le Nouvel Observateur* et même les émissions télévisées – conduisent à s'interroger lors de ce colloque sur les sources, les acteurs et témoins, ainsi que sur l'histoire du communisme en s'appuyant sur l'exemple du PCF. En bref, quelles sont les sources ? Mais surtout pour quelle histoire ? L'émergence des archives, puis la quête d'acteurs et enfin une interrogation sur les pistes nouvelles (une histoire en révolution ?) répondront à ces interrogations.

EMERGENCE DES ARCHIVES

Une histoire prisonnière des sources ?

Longtemps l'historien a dû se contenter d'archives secondaires pour étudier l'histoire du communisme (résolutions de congrès, discours et même journaux). Sources qui évidemment reproduisent le discours officiel. Parfois les fonds d'anciens militants ou cadres qui ont été exclus ont pu permettre d'aborder certains points particuliers comme par exemple les archives Jean Pronteau à l'IHTP, les archives rassemblées par Jean Maitron pour le *DBMOF (Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier Français)*, ou encore le fonds Trotski à Harvard bien connu de Pierre Broué.

Malgré tout, d'autres sources étaient disponibles comme les archives nationales, départementales, ou celles de la Préfecture de Police de Paris. Elles offrent le regard de l'institution de surveillance, voire de répression, à l'égard d'un parti qui est le plus souvent marqué du sceau du complot selon l'expression de Frédéric Monier ¹. Ce registre des archives publiques comprend aussi les archives de l'Assemblée nationale, et le *Journal Officiel des débats parlementaires* qui sont peut-être sous-utilisés, tout comme le fonds important de l'INA.

C'est avec ces archives que pendant des décennies l'histoire du communisme a pu se faire et exister en tant que spécialité. Pensons aux travaux pionniers d'Annie Kriegel et Georges Lavau entre autres, qui ont offert de nombreuses pistes et des questionnements riches.

Il semblerait aujourd'hui, à lire quelques collègues, que les nouvelles archives disponibles amènent à faire table rase du passé historiographique ². Qu'en est-il réellement ?

« La révolution archivistique ou le renouveau documentaire ³ »

Les archives de Moscou, Berlin, Prague ou des anciens pays de l'Est offrent effectivement des ressources considérables. Cependant il y a un véritable maquis archivistique : archives des anciens partis au pouvoir, archives policières, archives du ministère des Affaires étrangères, archives d'Etat, voire des services secrets. Cette variété de corpus conduit nécessairement à s'interroger sur la nature même de ces sources, sur les logiques de ces fonds ; il est clair que tout travail scientifique à partir de ces fonds implique une bonne connaissance du fonctionnement et de l'histoire de l'organisme qui a constitué le corpus archivistique, afin d'éviter le « mirage des archives » selon l'expression d'Etienne François ⁴.

Ce maquis ⁵ est d'autant plus dense que certaines archives ne sont pas encore ouvertes comme celles du Kremlin au nom d'une continuité de l'Etat (ou ne sont accessibles que pour quelques nouveaux dignitaires du régime) et qu'il n'existe pas vraiment d'inventaires précis ⁶.

1. Voir en particulier F. MONIER, *L'apparition du complot communiste en France (1920-1932) : le pouvoir d'Etat et l'opinion publique face à la section française de la III^e Internationale dans les années 20*, thèse Paris X-Nanterre, sous la direction de J.-J. BECKER, 1995.

2. S. COURTOIS, Archives du communisme : mort d'une mémoire, naissance d'une histoire, *Le Débat*, novembre-décembre 1993, n° 77.

3. Expression de C. PENNETIER dans « Les archives du communisme : Moscou, Prague, Paris », *Cahiers d'Histoire*, 1997, n° 67, p. 125-142.

4. E. FRANCOIS, Les « trésors » de la Stasi ou le mirage des archives, *Autrement, Passés recomposés, Champs et chantiers de l'histoire*, n° 150-151, p. 145-151.

5. S. JANSEN, La boîte de Pandore des archives soviétiques, *Vingtième siècle, revue d'histoire*, avril-juin 1994, n° 42, p. 97-102.

6. Il faut noter l'importance de l'article de B. BAYERLEIN, A. VATLIN, « Eine erste Inventarliste ausgewählter Fonds aus dem Kominternarchiv in Moskau », *The International Newsletter of historical*

L'ouverture des archives de Moscou est sans doute plus importante pour l'histoire du PCF, en tout cas en ce qui concerne les années 1919-1945. Bien sûr à Prague ou Berlin il est possible d'avoir des documents sur les relations entre « partis frères » qui peuvent éclairer tel ou tel point précis. Les archives du CRCEDHC (ex IML) permettent d'aborder le cœur de l'organisation pour essayer de comprendre les processus décisionnels, mais aussi pour étudier les filiales du Komintern et les hommes (dirigeants ou militants). Ce qui implique aussi de traiter, simultanément, les discours produits par l'organisation et leur élaboration, sans les dissocier des hommes, des commis voyageurs que sont les militants qui véhiculent ces discours. Par ailleurs, ces fonds conservent de nombreux rapports, des fiches autobiographiques. Ainsi, dans le cadre de ma thèse sur Waldeck Rochet ¹, j'ai pu consulter avec l'autorisation de la famille son dossier, puisqu'à la suite d'excès constatés les autorités russes ont introduit certaines règles de consultation. En 1991 l'ouverture était totale. Un tel dossier est composé de deux sous-dossiers : le premier est une copie intégrale des archives de la sûreté de la République française et le deuxième est composé de biographies ², lettres, rapports et formulaires de l'IC. Le premier sous-dossier a été rapatrié récemment aux archives de Fontainebleau ³. Il semble que les Russes aient pu récupérer les archives confisquées par les autorités allemandes dans la lutte contre les activités communistes lors de l'Occupation, après leur victoire en 1945 sur l'Allemagne nazie. Ce qui est le plus surprenant, c'est l'utilisation de ces archives par les Soviétiques pour compléter le dossier personnel des dirigeants de l'IC ou des PC, constitué des documents internes au parti mondial. Ces dossiers alors tenus secrets, constituaient un véritable fichier des cadres, faisant l'objet d'une attention toute particulière pour gérer au mieux les ressources humaines de l'IC. Cependant, une interrogation demeure : pour quelles raisons les archives de la sûreté française se retrouvent-elles dans ces dossiers du Komintern, qui disparaît en 1943, deux ans avant la victoire sur l'Allemagne ? Ils ont peut-être été placés après la guerre, ce qui veut dire que le suivi des carrières des permanents continuait ; mais ils ont pu aussi bien arriver à Moscou avant-guerre. De tels dossiers personnels sont importants pour appréhender l'histoire de l'ensemble des dirigeants communistes : c'est l'une des

Studies on Comintern, Communism and Stalinism, vol. I (1992-1993) 1-2, p. 14-18. Ajoutons aussi que le CRCEDHC a publié en 1994 un catalogue sommaire de ces fonds (encore non traduit à ce jour).

1. « Waldeck Rochet, du militant paysan au dirigeant ouvrier », juin 1997, IEP Paris, sous la direction de S. BERSTEIN.

2. Pour une approche méthodologique voir C. PENNETIER, B. PUDAL, « Écrire son autobiographie (les autobiographies communistes d'institution 1931-1939) », *Genèses, sciences sociales et histoire*, juin 1996, n° 23, p. 53-75 et « La vérification (l'encadrement biographique communiste dans l'entre-deux-guerres) », *Genèses, sciences sociales et histoire*, juin 1996, n° 23, p. 145-163.

3. Dossier Waldeck Rochet, fonds de la sûreté, Fontainebleau, CAC 940472, art. 177, n° 15882, 1926-1939. Voir S. CÉURE, F. MONIER, G. NAUD, « Le retour de Russie des archives françaises. Le cas du fonds de la sûreté », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, janvier-mars 1995, n° 45, p. 133-139.

sources de première main pour l'équipe qui travaille sur le dictionnaire des Kominterniens.

L'ouverture des archives du PCF¹

Plus récemment, les archives du PCF ont été ouvertes au public : il s'agit des archives conservées par le PCF au siège central place du Colonel Fabien à Paris (en cours d'inventaire). Ces archives sont composées essentiellement des comptes rendus dactylographiés des réunions. Il faut d'ores et déjà souligner l'importance de ce fonds et ce, à plusieurs titres : c'est la seule organisation politique en France, qui a eu un tel souci de ses archives, mais surtout qui ouvre au chercheur sans aucune difficulté ni *a priori* politique ses fonds. C'est donc une « première² ». Ce corpus permet un certain « rééquilibrage », face aux sources plus classiques, il permet de dépasser le cadre des archives secondaires, celles des sources publiées par le PCF et ses dirigeants.

Ces archives constituent aussi l'histoire de l'organisation, mais en plus elles ouvrent le cœur de la direction ; ce qui permet là encore de comparer le discours produit de celui qui est élaboré, mais aussi de retrouver la place de chacun des dirigeants dans ce processus décisionnel, voire de repérer des nuances, des cultures politiques différentes. Ces archives ne sont pas encore cotées, mais elles sont classées par fonds de provenance ; l'inventaire analytique est en cours.

Au sommet, se trouvent les archives du secrétariat politique de 1944 à nos jours : ce sont les comptes rendus du secrétariat (classés par année, ce qui représente plus de 1 300 rapports de 1944 à 1970 – il manque la période de mai-juin 1968, le secrétariat ne s'étant pas réuni). Ce sont les archives du centre décisionnel, qui se réunissait de façon hebdomadaire tous les lundis (sauf exception).

L'organe inférieur, le bureau politique se réunit habituellement tous les jeudis. Ces archives du bureau politique regroupent des dossiers pour la même période que le secrétariat : ce sont les comptes rendus hebdomadaires du BP (classés par année, ce qui représente près de 1 404 rapports de 1944 à 1970).

Viennent ensuite les archives du comité central : ce sont les comptes rendus des sessions du CC. Ces comptes rendus détaillés contiennent les discours de tous les intervenants dans l'immédiat après-guerre. Depuis la guerre froide, il y a seulement le rapport introductif, le discours de clôture et les résolutions prises, ce qui prive l'historien de toutes les discussions. Cependant il existe les enregistrements

1. Elles sont ouvertes depuis 1993, mais il a fallu attendre 1998 pour la médiatisation et l'officialisation de cette ouverture [Portes ouvertes sur les archives, CN du PCF, place du Colonel Fabien, 24 janvier 1998].

2. « Dans la diversité de leurs opinions ou de leurs engagements politiques, de leurs relations avec le Parti communiste, de leurs sensibilités, de leurs projets professionnels, les historiens qui s'engagent dans des travaux sur l'histoire du PCF trouveront portes ouvertes pour ses archives » discours de R. Hue, lors de la cérémonie officielle du 24 janvier 1998.

sonores des CC sous formes de bandes audio, mais qui nécessitent une dérogation particulière.

Ces archives centrales du PCF contiennent aussi des fonds de dirigeants comme par exemple celui de W. Rochet (composé de 28 cartons) qui recouvre essentiellement la période de 1961 à 1969. Telle est la richesse de ce fonds archivistique.

D'autres archives existent, mais là il faut véritablement les *inventer* au sens archéologique du terme, ce sont les archives privées qui peuvent être communiquées par les familles. Elles complètent les fonds pour l'après Seconde Guerre mondiale. Notons localement l'entreprise d'ADIAMOS qui a récupéré les archives de dirigeants communistes de Côte-d'Or.

Ces archives doivent être confrontées aux témoignages ; il faut suivre absolument cet ordre pour éviter d'être piégé par les propos de son interlocuteur, qui peut embellir, confondre volontairement ou non : c'est le problème de la mémoire. Ces propos ne doivent pas être écartés car ils permettent d'appréhender les représentations, les jeux de mémoire, voire les mobiles des militants.

QUETE D'ACTEURS

Mémoires de militants et mémoire d'ex : les dangers d'une histoire édifiante¹

L'historien dispose en outre des nombreuses autobiographies, des mémoires publiés par les acteurs, les militants et dirigeants communistes. Il s'agit souvent de travaux qui justifient un itinéraire, commande du parti ou « mémoires d'ex² ». L'autobiographie est une source de première main. Mais elle est aussi un exercice de style entre les souvenirs qui sont une reconstruction historique, la refonte d'un itinéraire et surtout les références obligées à l'histoire officielle du PCF. Malgré les risques d'erreur dans l'interprétation, le texte est également important et révélateur, car son auteur donne le regard sur son passé avec les « lunettes » de son parti. Au-delà des faits, il faut saisir la vision rétrospective par l'acteur. Pour cela, un croisement avec les sources écrites et orales est nécessaire. Les témoins même s'ils peuvent broder ou reconstruire, le plus souvent de bonne foi, sont utiles pour appréhender ce qui est policé par l'archive.

Certes il faut prendre en considération les travaux sur la mémoire et surtout le fait que les militants ont intériorisé l'histoire de leur parti. Laissons à ce propos la parole à Antoine Vitez :

« Toute ma vie liée à son histoire à lui, celle que j'ai connue, celle qu'on m'a racontée ou que j'ai apprise par les livres. Je porte en moi la mémoire des événements que je

1. Voir en particulier D. VOLDMAN [dir.], *La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*, *Cahiers de l'IHTP*, 21, novembre 1992.

2. Ce genre a donné lieu à une thèse de troisième cycle, J.-M. NEGRIGNAT, *Avoir été communiste, analyse d'autobiographies*, Paris X, 1985 et à une émission télévisée de MOSCO, *Mémoire d'Ex*, 1991 et MOSCO, *Mémoires d'Ex. Le PCF de 1920 à 1989*, Paris, Ramsay, 1991.

T E R R I T O I R E S C O N T E M P O R A I N S

n'ai pas vécus : la Résistance, 36, le Komintern, les brigades internationales, le Dniéprostroï, Makarenko, le mont Grammos, et aussi les procès de Moscou, la prison de Ruzyne, celle d'Athènes où les captifs gravaient (comme le dit Ritsos) le profil de Staline sur le mur, symbole de la liberté.

« Tout cela ("et j'en dirais et j'en dirais") qui est la mémoire collective, la culture, la geste héroïque, la tragédie du communisme. Liée irrésistiblement à moi pour toujours. Et la vente de *l'Huma*, au petit matin, la reprise des cartes, le vin d'honneur, le porte-à-porte le dimanche dans les maisons populaires, la table de littérature à la fin des réunions, cette bienveillance et bonne volonté, tout cela qui m'étreint le cœur ¹. »

Si aujourd'hui on a accès aux comptes rendus des réunions du secrétariat politique ou du BP, cela reste un document de secrétariat brut. Le témoignage d'un acteur permet de restituer l'atmosphère parfois tendue qui n'apparaît pas toujours. Les inimitiés, les rivalités, ou à l'inverse, les groupes de proches peuvent être ainsi reconstitués. C'est un complément qui permet d'appréhender les militants, les débats, les nuances et même les interprétations différentes. Si le PCF revendique son monolithisme, conformément aux 21 conditions, ce parti est traversé par des débats profonds dont les mécanismes peuvent se reconstruire grâce au dépouillement des archives, mais aussi aux interviews et entretiens. Les témoignages de Maurice Kriegel-Valrimont pour les réunions du BP au cours des années 50 ou d'Henri Malberg et Charles Fiterman alors secrétaires politiques du dirigeant du PCF de 1964 à 1969, sont irremplaçables. De tels entretiens offrent un supplément d'âme : c'est une histoire à l'échelle humaine. Ce qui permet de ne pas oublier que l'histoire du communisme, comme toute histoire est celle des hommes. Les témoins-acteurs ne doivent ni être sous-estimés ou surestimés par rapport aux archives écrites : ils sont une source exceptionnelle ² du moment que le questionnaire et les problématiques sont connus de tous.

Dans ce registre du témoignage, il faut noter l'importance de l'édition critique des *Carnets* de Marcel Cachin qui au-delà du regard personnel du dirigeant historique du PCF offre plus de trente ans d'histoire de ce parti : c'est une source inépuisable pour renouveler aussi les approches ³.

1. A. VITEZ, *Poèmes*, Paris, POL, 1997, p. 338 [poème du 26 février 1979].

2. Même si l'on connaît les jeux de mémoire et parfois la séduction exercée entre le témoin et le chercheur.

3. D. PESCHANSKI [dir.], *Les carnets Marcel Cachin*, (t. 1 : 1906-1916, t. 2 : 1917-1920, t. 4 1935-1947), Paris, CNRS Editions, 1993, 1997.

UNE HISTOIRE EN REVOLUTION ? ¹

« *Le temps de la vérification* » ² »

Il s'agit à la fois de revisiter les travaux anciens qui, faute de sources, restaient le plus souvent au stade de l'hypothèse, mais aussi de prolonger ces travaux par une approche plus fine, plus précise, pour « établir ponctuellement des épisodes contestés », voire « éclairer des points obscurs de certaines biographies importantes ³ ». Les liens entre le centre et sa (ou ses) périphérie(s) peuvent être mieux appréhendés. Cette étape est nécessaire, c'est celle de la vérification, de la précision. C'est le moment du bilan qui tend à mesurer les écarts entre les conclusions, voire les problématiques anciennes, et le dépouillement récent sans pour autant juger, ni encore moins condamner, les historiens qui n'ont pas eu accès à ces archives.

Le bilan dressé lors du colloque tenu à Dijon il y a maintenant 2 ans montre que les travaux anciens restent solides à l'épreuve de cette vérification et que l'ouverture des archives ne conduit pas à un tremblement de terre historiographique, mais à une érosion nécessaire, voire un rajeunissement des questionnements, et offre de nouvelles pistes.

Cependant ces nouvelles pistes ne sont pas toujours d'un intérêt scientifique important : c'est la recherche du sensationnel qui guide certains chercheurs.

Des résultats décevants ?

D'aucuns ont confondu recherche historique et effet d'annonce, voire scoops, d'autant que la presse est gourmande de telles informations. Cette dérive est très grave et les titres des ouvrages montrent à quel point la recherche scientifique a succombé aux sirènes du journalisme ; c'est là un des points d'achoppement de l'histoire du temps présent. Retenons par exemple l'ouvrage de Karel Bartosek ⁴. Si l'auteur présente avec intérêt et rigueur à la fois son itinéraire et la relation entre deux partis frères, sa démarche a suscité de vives polémiques. Quelques historiens lui ont donné un brevet de bonne conduite scientifique sous forme de lettre-ouverte dans un quotidien du soir, d'autres lui ont reproché certains raccourcis et ont émis des critiques assez fortes en particulier à propos d'Arthur London. Au-delà des polémiques, le titre demeure surprenant.

Est-ce que des archives peuvent avouer ? (l'auteur se défend d'avoir choisi un tel titre en arguant du fait éditorial). Cet « aveu » des archives est inquiétant pour un historien du temps présent ; c'est le problème du jugement. Un historien doit

1. S. WOLIKOW [dir.], avec la collaboration de M. CARREZ, M. CORDILLOT, J. VIGREUX, *Une histoire en révolution. Du bon usage des archives de Moscou et d'ailleurs*, Dijon, EUD, 1996.

2. Terminologie employée par S. CŒURE.

3. S. CŒURE, Les « Archives de Moscou » et l'histoire du mouvement ouvrier français, *Jean Jaurès Cahiers trimestriels*, janvier-mars 1995, n° 135, p. 32.

4. K. BARTOSEK, *Les aveux des archives. Prague-Paris-Prague, 1948-1968*, Paris, Seuil, 1996.

comprendre, mais non juger. L'approche ici correspond à une vision normative du communisme, celle d'un complot permanent : certes la révolution mondiale a su jouer avec de telles pratiques, mais il est réducteur de garder comme seule problématique ce questionnement. D'autant qu'il est avéré aujourd'hui que la « peur du rouge » a longtemps guidé la surveillance d'Etat. Il ne faut ni disculper, ni inculper, mais tout simplement expliquer.

L'auteur qui maîtrise parfaitement le corpus tchèque, semble avoir négligé d'autres sources, comme celles du PCF ou du PCUS¹. Ainsi sa vision des événements de juillet-août 1968, sur le rôle joué par le PCF et W. Rochet au cours de la crise entre l'URSS et la Tchécoslovaquie, semble assez simplificatrice. Si l'on suit ses conclusions², il semble que le PCF qui avait des liens étroits avec le PCT depuis de nombreuses années, en particulier en matière financière, ne voulait pas risquer de voir son banquier disparaître.

Une telle hypothèse est probable, mais il semble aussi qu'il ne faille pas négliger le poids de la rupture avec l'ère stalinienne, d'autant plus que le PCUS était un bailleur de fonds semble-t-il plus important. Cette explication « mono-causale » est peut-être insuffisante. L'obsession du complot est aussi l'un des traits des nouvelles approches à partir des archives. Elle est assurément nourrie par certaines pratiques du Komintern et de l'Etat soviétique, mais il ne faut pas amplifier l'idée du secret.

Un ouvrage récent sur l'un des commis voyageurs du Komintern participe quelque part de cette vision³. Eugène Fried, plus célèbre sous le nom de Clément n'est pas forcément connu du grand public, mais tout chercheur qui se penche sur l'histoire du PCF le rencontre un jour ou l'autre. Ce choix du titre est aussi révélateur d'une approche que l'auteur revendique avec force dans un numéro récent de la revue *Historia* « Révélations des archives soviétiques ». Les archives ne répondent qu'aux questions qu'on leur pose.

Cette approche policière ou criminologue se retrouve aussi chez de nombreux journalistes. Ainsi Victor Loupan et Pierre Lorrain, dans un ouvrage préfacé par l'historien Branko Lazitch s'évertuent à souligner le financement occulte du PCF *via* Moscou⁴. Mais n'est-ce pas décrocher quelque part la lune ? Il est établi depuis longtemps qu'une section nationale de l'IC était financée par Moscou, ce qui a perduré lors de la guerre froide (d'un côté comme de l'autre).

La thèse la plus délicate est sans doute celle de Thierry Wolton, qui sans citer ses sources, a jeté le discrédit sur la mémoire de Jean Moulin et Pierre Cot⁵. Sans vouloir garder une histoire hagiographique, celle des héros de la Résistance, il est

1. V. DENISOV, L'écho du printemps de Prague : « nous avons sauvé le socialisme dans ce pays », *Sources*, 1994, n° 5, p. 77-86 (nous tenons à remercier Natacha Armand pour sa traduction).

2. K. BARTOSEK, *op. cit.*, p. 113 et svt.

3. S. COURTOIS, A. KRIEGL, *Eugen Fried. Le grand secret du PCF*, Paris, Seuil, 1997.

4. V. LOUPAN et P. LORRAIN, *L'argent de Moscou. L'Histoire la plus secrète du PCF*, Paris, Plon, 1994.

5. T. WOLTON, *Le grand recrutement*, Paris, Grasset, 1993.

surprenant que la conception de l'histoire de ce journaliste d'investigation le conduise à présenter Pierre Cot comme un agent soviétique. Le terme d'agent a un sens bien précis et l'auteur oublie le contexte pesant de la guerre où la Résistance, l'URSS et les alliés combattaient un ennemi commun. L'insinuation est grave et il a fallu qu'une commission d'historiens composée de Serge Berstein, Robert Frank, Sabine Jansen et Nicolas Werth, réfute de tels propos. Est-ce que leur réponse a eu un écho médiatique aussi fort que la rumeur du journaliste ?

L'auteur persiste dans cette voie en traquant ses informations dans les fonds du MID (Ministère des Affaires étrangères de l'URSS)¹. Il est d'ailleurs très intéressant de lire ce qu'écrit l'éditeur en couverture : « Thierry Wolton poursuit ses révélations sur la subversion soviétique en France ». Quelle limpidité ?

Une telle interrogation a d'autres dérivées : plus récemment, au cours de l'Université d'été du Front National en 1997, la tendance catholique traditionaliste emmenée par Bernard Antony demande la réalisation d'un procès de Nuremberg du communisme. Au-delà du jeu politique, l'historien-expert, obnubilé par la recherche du complot, ne devient-il pas l'alibi, pour ne pas dire plus, d'un tel discours ? A quel degré participe-t-il du règlement de compte politique ?

La polémique récente autour du *Livre Noir du communisme* se fait l'écho d'une telle logique². Il faut d'emblée noter que ce livre est un moment clé de l'historiographie du communisme et cela à plusieurs niveaux. Tout d'abord l'examen critique exercé ici n'a pu vraiment se faire qu'après la chute du socialisme dit « réel » à l'Est et à l'ouverture des archives – bien d'autres sources seraient encore utiles pour compléter cet inventaire.

L'ampleur de l'enquête à l'échelle mondiale amènerait sans doute à reprendre une typologie du communisme à l'image de celle de Gilles Martinet dans les années 70³. Ainsi derrière le mot communisme défini en introduction⁴, il faudrait peut-être introduire des variantes, même s'il s'agit de plusieurs déclinaisons d'une même partition.

Ce grand travail collectif donne enfin raison à plusieurs critiques, souvent internes au monde communiste : celles de Souvarine, Trotski, Boukharine et bien d'autres, qui dénonçaient dès les années 20 et 30 la terreur érigée en système politique. Les crimes qui longtemps ont été tus, voire niés ou encore refoulés au nom de la « raison du parti » apparaissent clairement avec la dure réalité de la barbarie. C'est pourquoi l'explication historique est nécessaire, même si l'historien ne doit pas s'ériger en juge.

1. T. WOLTON, *La France sous influence. Paris-Moscou, 30 ans de relations secrètes*, Paris, Grasset, 1997.

2. S. COURTOIS [et al.], *Le Livre Noir du Communisme*, Paris, Robert Laffont, 1997.

3. G. MARTINET, *Les cinq communismes*, Paris, Seuil, 1971.

4. S. COURTOIS, *op. cit.*, p. 12.

C'est là peut-être un premier point qui induit l'existence de plusieurs livres en un, avec en particulier une introduction et une conclusion, qui par souci éditorial, utilisent des raccourcis que les autres chapitres n'ont pas empruntés ; le long passage sur le procès de Nuremberg n'est-il pas un appel implicite à un « Nuremberg » du communisme ? Il faut noter dès lors les distances prises par Nicolas Werth et Jean-Louis Margolin¹ sur ces deux passages du livre : c'est pourquoi, il me semble judicieux d'évoquer la juxtaposition de plusieurs études en un seul livre. Ce qui conduit à certains déséquilibres. Prenons pour exemple les sept pages sur « Le communisme et le terrorisme » qui se greffent sur l'ensemble de la deuxième partie sans mise en perspective avec les logiques du terrorisme mondial, voire des groupes contre-révolutionnaires qui luttent sur ce terrain, alors que les études de Nicolas Werth et Jean-Louis Margolin constituent un ouvrage à part entière.

Ainsi Stéphane Courtois définit la problématique suivie comme une « démarche [qui] dépasse chaque terrain spécifique et considère la dimension criminelle comme l'une des dimensions propres à l'ensemble du système communiste, durant toute la période d'existence² ».

Moment clé de l'historiographie puisqu'il arrive au 80^e anniversaire de la Révolution d'octobre et qu'il permet d'évacuer définitivement les bilans trop longtemps jugés comme « globalement positifs » du communisme de l'Est. En se replongeant dans la commémoration de la Révolution d'octobre en France, on peut lire par exemple l'ouvrage de Jacques Duclos paru en 1967³, qui consacre le dernier chapitre aux progrès et à la modernisation de l'URSS. La présentation est diamétralement opposée au livre d'aujourd'hui, cela va de soi. C'est sans doute le problème du bilan. Est-ce seulement quelque chose de quantifiable, sur le modèle des bilans financiers ou comptables ? L'étape arithmétique est utile – les chiffres du Goulag en leur temps édités par Nicolas Werth avaient provoqué l'irritation de Jean-Louis Panné⁴ –, mais elle doit aussi être dépassée. Nicolas Werth plaide en ce sens : il s'agit de procéder par étapes⁵. D'autant plus que le bilan chiffré – rappelons-nous le débat télévisé sur la 5^e chaîne en 1988 pendant la campagne des élections présidentielles entre Le Pen et Lajoinie – peut conduire à des querelles stériles ou encore à s'interroger sur d'autres massacres comme ceux commis en Afrique par exemple (à qui imputer les victimes ?).

1. Aussi bien dans *Le Monde* du 6 novembre 1997, dans *L'Humanité* du 7 novembre 1997 et même sur le plateau télévisé de l'émission de B. Pivot.

2. S. COURTOIS, *op. cit.*, p. 13.

3. J. DUCLOS, *Octobre 17 vu de France*, Paris, Éditions Sociales, 1967, ch. X.

4. Voir l'article de N. WERTH, Goulag : les vrais chiffres, *L'Histoire*, 1993, n° 169, p. 38-52, et la lettre de J.-L. PANNE parue dans *L'Histoire*, 1993, n° 171, p. 82.

5. N. WERTH, *op. cit.*, p. 290.

Il faut dépassionner le débat, démythifier une histoire longtemps écrite au regard du modèle – l'ouvrage participe de cet élan – sans pour autant négliger une question fondamentale et simple à la fois : dans quelle mesure le projet social du communisme a-t-il marqué l'histoire politique mondiale, européenne et, particulièrement, française au XX^e siècle ? Par conséquent, il ne faudrait pas qu'un tel ouvrage empêche de continuer une histoire politique du communisme tant dans sa dimension idéologique, que culturelle et sociale. En ce sens peut-on mettre sur le même plan le communisme des pays du Bloc de l'Est ou du camp socialiste, et celui des pays démocratiques de l'Ouest ? Même si le projet est mondial à son origine, on passe très vite au « socialisme dans un seul pays » et à des expériences nationales diverses. Prenons le cas du PCF, souvent cité dans l'ouvrage et même parfois montré du doigt à plusieurs moments de son histoire. A ce propos, il semble que la lecture de la vie politique française des années 30 soit absente de l'analyse au seul prisme du Komintern : la création de services d'ordre armés au cours de ces années ¹ n'est pas le seul apanage du PCF, évoquons les Ligues, mais aussi les TPPS (toujours prêt pour servir) de la SFIO, entre autres... Le PCF qui s'inscrit dans le jeu politique de la République, n'est-il qu'un coin rouge qui s'enfonce dans une république bourgeoise ou ne connaît-il pas une certaine acculturation républicaine ? Ce qui amène à poser aussi la question de la rencontre entre le PCF et la nation, avec le Front populaire et la Résistance en particulier. Certes ces « heures de gloire » ne doivent pas gommer les procès, les traques et parfois les exécutions qui ont été commises, mais pour autant il ne faut pas non plus occulter les rencontres du PCF et de la nation française. L'analyse du Komintern vu comme une machine de guerre, voire une machine criminelle est une optique réductrice, d'autant plus que les auteurs n'utilisent pas la riche bibliographie récente sur l'Internationale communiste ².

Moment clé de l'historiographie, car il permet d'éclairer ici la trajectoire de l'auteur qui dirige l'ouvrage ; dès décembre 1996 on pouvait lire dans le numéro de la revue *Historia* « le communisme a perdu une bataille pas la guerre ³ ». L'effet de style est là, la formule gaullienne a toujours de beaux restes. Mais est-ce qu'un historien peut s'enfermer dans cette unique problématique ? Cette approche ne doit pas être ignorée en lisant le livre, même si l'auteur précise en introduction que son équipe est d'une sensibilité de gauche ⁴. Si le communisme a eu ses procès, il serait dangereux de faire des procès à l'envers en culpabilisant tous les communistes ou

1. S. COURTOIS, J.-L. PANNE, *op. cit.*, p. 311.

2. Certains travaux sont ignorés ; S. WOLIKOW, *Les rapports entre le PCF et l'IC, 1919-1934*, thèse de doctorat d'Etat, Paris VIII, 1990 ; M. NARINSKY, J. ROJAHN, *Centre and Periphery. The history of the Comintern in the Lights of New Documents*, Amsterdam, IISH, 1996 ; P. BROUË, *Histoire de l'Internationale communiste*, Paris, Fayard, 1997.

3. *Historia*, « Révélation des archives soviétiques », p. 4.

4. S. COURTOIS, *op. cit.*, p. 40.

tous ceux qui ont été communistes à un moment donné. Le système totalitaire doit être appréhendé dans toute son horreur et donc amener à un jugement moral et éthique qui soulignera la perversion d'un idéal philanthrope, mais l'historien doit prendre du recul en évitant l'amalgame et surtout ne pas oublier qu'il écrit l'histoire des hommes – non pas simplement de machines – celle de gens de bonne foi, sincères qui ont cru à un monde meilleur. Il ne faudrait pas que ce travail soit utilisé à d'autres fins, loin des préoccupations des auteurs, par un regain d'anticommunisme, comme si l'histoire était arrêtée et qu'il n'y avait plus d'alternative possible pour espérer plus de justice sociale. Il ne faut pas oublier les utilisations récentes des archives de Moscou qui ont conduit à la vision du complot permanent et à la découverte d'agents soviétiques partout. Un tel révisionnisme historique n'est pas sans rappeler les attaques *ad hominem*. N'est-il pas la volonté de détruire le ciment de la cohésion sociale de la République en discréditant toutes ses valeurs sociales ?

Un autre aspect du livre concerne l'idéologie : est-ce que le communisme est intrinsèquement pervers ? Conduit-il nécessairement au génocide et à l'extermination ? Plusieurs moments doivent être évoqués. Sans minimiser la mise en place de l'appareil répressif sous Lénine, soulignée par Nicolas Werth, il ne faut pas oublier le contexte de guerre civile, même si cette guerre civile est utilisée par les Bolcheviks eux-mêmes et qu'ils la revendiquent (comme Trotski). L'ère stalinienne avec ses purges (bien connues depuis les travaux d'Annie Kriegel) dénonçait les traîtres, les renégats, les ennemis et parfois les hitléro-trotskistes... et enfin la guerre froide.

La conception de la politique qui désigne ses ennemis de classe, qui met hors du jeu politique d'autres hommes est certainement un danger qui peut conduire et justifier tout excès, ce que montre très bien le livre. L'analyse des bourreaux n'est pas non plus à écarter, ces hommes ordinaires... Pourquoi et comment ont-ils pu participer à de tels crimes ? Le livre donne certaines réponses, mais en appelle sans doute d'autres. Il faut lire avec intérêt les pages de Marc Ferro, publiées récemment dans *Le Monde*, qui avec une lecture sociale de la Russie tsariste, paysanne et enfin soviétique souligne la complexité de la violence ¹.

La fascination ou « l'aveuglement ² » – « l'illusion » aurait dit François Furet, d'aucuns parlent de séduction – ont sans doute joué. Mais le projet n'est-il pas un projet émancipateur ? En ce sens il diverge totalement d'une idéologie d'exclusion qui nie l'Homme. Et là, certaines comparaisons avec le nazisme sont rapides : il n'y a pas de similitudes entre ces deux totalitarismes dont l'essence est différente, même si les crimes conduisent à des rapprochements. Toutefois il faut faire

1. M. FERRO, Le communisme en URSS : la violence et la foi, *Le Monde*, 6 janvier 1998, et Le communisme en URSS : l'État savant et la double terreur, *Le Monde*, 7 janvier 1998.

2. S. COURTOIS, *op. cit.*, p. 795.

attention à ce que cela ne gomme pas la singularité du génocide juif. Comment peut-on ignorer l'espoir suscité par cette Révolution dans les couches les plus défavorisées de l'ensemble des sociétés ? Jean-Jacques Becker rappelle avec force dans *L'Histoire* « qu'il y a un humanisme à l'origine du communisme et que le nazisme c'est le contraire ¹ ». L'introduction de ce livre, malgré son désir, ne peut rien changer à cette réalité.

Face à de telles dérives, nous plaidons pour une histoire raisonnée du communisme. Ces nombreuses archives méritent mieux.

Pour une histoire raisonnée du communisme

En ce sens, les débats historiographiques sur le communisme doivent être au cœur de toute nouvelle recherche sur l'histoire du PCF, tout en s'efforçant de répondre à la question : pourquoi ce projet a-t-il marqué l'histoire politique de l'Europe et, particulièrement, celle de la France au XX^e siècle ?

Si l'histoire du phénomène communiste à l'Est semble, aujourd'hui, assez bien connue grâce aux travaux de Nicolas Werth ², il faut reprendre l'étude du communisme français sans pour autant faire fi des travaux anciens. La démarche comparative suivie lors d'un colloque récent à Moscou doit être poursuivie ³.

D'autre part l'approche par la culture politique offre de nouvelles pistes ⁴. La culture véhiculée par un parti est le noyau dur qui se compose de références doctrinales, idéologiques, historiques, d'un discours et d'un vocabulaire spécifiques, puis de comportements (fêtes, symboles et décors), pratiques auxquelles il est possible d'ajouter, semble-t-il, l'idée d'espaces politiques, de territoires politiques, mais aussi d'itinéraires personnels ⁵.

Cette culture politique communiste fait l'objet de travaux pionniers, comme ceux de Marc Lazar et Serge Wolikow ⁶. On peut envisager la question selon trois axes – la doctrine et le parti (l'idéologie selon Althusser) ; les pratiques culturelles (la *praxis* selon Gramsci) ; les espaces communistes : territoires et militants (l'identité selon Braudel). Ce qui permet d'évoquer les mécanismes de la pénétration

1. La revue interroge J.-J. BECKER, Débat les fièvres anticommunistes, *L'Histoire*, 1997, n° 215, p. 6-7.

2. N. WERTH, *Histoire de l'Union soviétique*, Paris PUF, 1990.

3. Mikhaïl NARINSKY, Jürgen ROJAHN [ed.], *Centre and periphery. The history of the Comintern in the lights of new documents*, Amsterdam : International Institute of Social History, 1996.

4. S. BERSTEIN, L'historien et la culture politique, *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 1992, n° 35, p. 67-77 et La culture politique en France depuis de Gaulle, *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 1994, n° 44, p. 67-77.

5. Voir par exemple M. LAZAR, Le communisme en son siècle, *Critique*, mai 1996, n° 588, p. 361-372 [numéro consacré à l'étude du livre de F. FURET, *Le passé d'une illusion*, Paris, Robert Laffont, 1995].

6. M. LAZAR, L'invention et la désagrégation de la culture communiste, *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 1994, n° 44, p. 9-18 ; M. LAZAR, Après 1989, cet étrange communisme, *Autrement Passés Reconstitués, Champs et chantiers de l'histoire*, janvier 1995, n° 150-151, p. 243-253 ; S. WOLIKOW, *Les rapports entre le PCF et l'IC, 1919-1934*, Thèse de doctorat d'État, Paris VIII, 1990 ; S. WOLIKOW, *Le Front populaire en France*, Bruxelles, Complexe, 1996.

T E R R I T O I R E S C O N T E M P O R A I N S

communiste en France. Dans ces rapports complexes entre la structure partisane et la société française, quelles sont les interactions ? En ce sens, peut-on faire une histoire sociale du politique ?

Pour conclure sur cette question, il reste à souhaiter comme cela avait été fait il y a quelques années par Michel Dreyfus pour l'histoire ouvrière, qu'un guide des archives du communisme puisse être édité en reprenant à la fois les inventaires détaillés des fonds, avec leur histoire (l'archive n'est pas neutre) et surtout, grâce aux moyens informatiques modernes avec un index analytique. C'est un travail en projet ; il s'agit d'une numérisation des inventaires de ces archives de l'Internationale communiste à l'initiative du Conseil International des Archives dans le cadre d'un projet européen.

Cet outil indispensable pour la recherche doit aussi s'accompagner de nouvelles pistes de recherches, fondées sur le sens même de l'Histoire du temps présent : la compréhension de faits ou moments auxquels est confronté par son vécu l'historien qui se garde de juger ou de manipuler pour simplement expliquer.

Jean VIGREUX
IHC - UMR CNRS 5605
Université de Bourgogne